



CARTE DES ACTEURS DU SYSTÈME D'APPUI ET DE FINANCEMENT AUX JEUNES ENTREPRENEURS EN TUNISIE

RAPPORT DE CARTOGRAPHIE

**Lassaad BEN ROMDHANE
Hafedh GUIL**

DECEMBRE 2020



الوكالة التونسية للتكوين المهني
Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA
INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION



Sommaire

1	Introduction	11
2	Contexte et objectifs de la mission	14
2.1	Contexte de la mission	15
2.2	Objectif général de la mission	15
2.3	Périmètre de la mission.....	16
3	Méthodologie adoptée dans le développement de la cartographie	17
3.1	Cartographie :	18
3.2	Matrice :	18
3.2.1	Acteurs gouvernementaux.....	19
3.2.2	Organisations d'appui et d'assistance technique.....	19
3.2.3	Associations et société civile.....	19
3.2.4	Financeurs.....	19
3.2.5	Organisations de coopération internationale	19
4	PARIE 1 : Cartographie du cadre législatif, et réglementaire relatif à l'entrepreneuriat.	20
4.1	Cadre Législatif et Réglementaire.....	21
4.1.1	La loi relative aux associations.....	21
4.1.2	La loi créant le fonds national de l'emploi	21
4.1.3	Décret n°2009-349 du 9 février 2009 fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice	22
4.1.4	Décret n°33 du 10 juin 2020, portant création du statut de l'auto-entrepreneur	22
4.1.5	Loi n° 2020-30 du 30 juin 2020, relative à l'économie sociale et solidaire	22
4.1.6	la Loi N°2018-20 du 17 avril 2018 relative aux Startups	22
4.1.7	Liste des lois et décrets relatifs à la promotion de l'initiative privée	22
5	PARTIE 2 : Cartographie des acteurs nationaux d'aide et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et la promotion de l'entrepreneuriat	23
5.1	Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE)	24
5.2	L'agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (l'ANETI) :	25
5.3	Les Espaces entreprendre :	25
5.4	Les bureaux de l'emploi et du travail indépendant (BETI) :	25
5.5	Le Ministère de l'Enseignement Supérieur	26
5.6	Le Commissariat Général au Développement Régional (CGDR) :	26
5.7	Les offices de développement régional :	27
5.8	L'agence de promotion des investissements et innovation (APII) :	27
5.8.1	Le Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages (CFGV)	27
5.8.2	Le Centre de Soutien à la Création d'Entreprises (CSCE)	27
5.8.3	Le Centre d'Études et de Prospective Industrielles (CEPI)	27
5.8.4	Le Centre d'Appui à la PMI (CAPMI)	28
5.8.5	Le Centre de Documentation et d'Information Industrielle (CDII)	28
5.9	Centres d'affaires	28
5.10	Le Guichet Unique	29
5.11	Les Centres Techniques	29
5.12	Les pépinières d'entreprises	30
5.12.1	Les Services de la Pépinière d'Entreprises	30
5.13	L'agence de promotion des investissements agricoles (APIA)	31
5.13.1	Les services de l'APIA :	31
5.13.2	L'encadrement et appui de l'APIA sont les suivants :	31
5.14	Les Centres techniques agricoles : CTA	32
5.14.1	Ses missions sont les suivantes :	32
5.14.2	La plus grande partie de leurs activités se résume à :	33

6	PARTIE 3 : Les politiques de financement	34
6.1	Les mécanismes de renforcement des fonds propres	35
6.1.1	Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM)	35
6.1.2	Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI)	36
6.1.3	Le Fonds Spécial de Développement Agricole et de la Pêche (FOSDAP)	36
6.1.4	Le Régime d'Incitation à la Créativité et à l'Innovation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (RICITIC)	37
6.1.5	Les Sociétés d'Investissement à Capital Risque (SICARs)	37
6.1.6	Les fonds d'amorçage	38
6.2	Les mécanismes de crédit	38
6.2.1	La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)	38
6.2.2	La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME)	38
6.2.3	MICRO-FINANCE	39
6.3	Les mécanismes de garantie	42
6.3.1	Le Fonds National de Garantie (FNG)	42
6.3.2	Le Régime de garantie des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital	42
7	PARTIE 4 : Cartographie des acteurs internationaux impliqués dans la mise en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et leurs rôles actuels	43
	Union européenne (UE)	43
7.1	L'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS)	45
7.2	BM : La banque Mondiale	46
7.3	Agence française de développement (AFD)	47
7.4	L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	48
7.5	BIT : Bureau international de travail	49
8	PARTIE 5 : Cartographie des ONGs nationales et internationales impliquées dans mise en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et leurs rôles actuels.	50
8.1	CEED	51
8.2	CONNECT	51
8.3	EFE TUNISIE	52
8.4	FONDATION BIAT	53
8.5	L'institut Arabe des chefs d'entreprises : IACE	53
8.6	MERCY CORPS	54
8.7	TAMKEEN FOR DEVELOPMENT	54
8.8	TAMSS	55
8.9	Tunisian American Enterprise Fund : TAEF	56
8.10	Qatar Friendship Fund : QFF	57
8.11	AUF : L'Agence universitaire de la Francophonie	57
8.12	COSPE : Coopération pour le développement des pays émergents	58
8.13	L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat : UTICA	58
8.14	Fondation européenne pour la formation : ETF	59
8.15	Swiss contact	60
8.16	APERE : Association de Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Entrepreneuriat	60
8.17	ATUPEE : Association Tunisienne Pour l'Entrepreneuriat et l'Essaimage	61
8.18	B@LABS	62
8.19	BOOST	62
8.20	CBA : Carthage Business Angels	63
8.21	CJD : Le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Tunisie	63
8.22	CJE : Centre des jeunes entrepreneurs	64
8.23	ENDEAVOR	64
8.24	ENPACT	65
8.25	FLAT6LABS	65
8.26	HP LIFE	66
8.27	INJAZ	67
8.28	IMPACT	67
8.29	INTILAQ	68
8.30	IYF : International Youth Foundation	69
8.31	JCI : jeune chambre internationale	70
8.32	RESEAU ENTREPRENDRE	71
8.33	TAD : Tunisian Ambassadors for Development	71

9	PARTIE 6 : Cartographie des projets, programmes et initiatives dans le cadre de la coopération internationale pour la promotion de l'entrepreneuriat.	73
9.1	Liste des projets De Coopération Internationale en relation avec le MFPE	74
9.2	Fiches Projets	80
9.2.1	MASHROU3I (PHASE 2)	80
9.2.2	Projet RESTART: Économie sociale et micro-entrepreneuriat pour les jeunes de 5 régions tunisiennes	81
9.2.3	Projet d'Appui à la jeunesse tunisienne à travers l'entrepreneuriat social et solidaire	81
9.2.4	Projet Promotion de l'économie sociale et solidaire et création d'emploi décent pour la jeunesse tunisienne	82
9.2.5	ACJEMP - Accompagnement et Coaching des Jeunes et renforcement de leur Employabilité	82
9.2.6	Des emplois décents pour les jeunes et les femmes, une approche du développement local	83
9.2.7	BRCP	83
9.2.8	FONDSEMPLOI	85
9.2.9	I-SIMER	86
9.2.10	IDEE	87
9.2.11	IESS	87
9.2.12	LEAD PROJECT	87
9.2.13	LAB'ESS	88
9.2.14	ORANGE SUMMER CHALLENGE	88
9.2.15	MICROMENTOR TUNISIA	89
9.2.16	MOUBADIROUN	89
9.2.17	RAIDA	89
9.2.18	SOUK ETTANMIA	90
9.2.19	TUNISIA JOBS : OPPORTUNITÉS ET RÉUSSITE COMMERCIALE	91
9.2.20	Projet SALEEM	92
9.2.21	ANDI FEKRA	92
9.2.22	ATB CHALLENGE	93
9.2.23	AVRR	93
9.2.24	BADER	94
9.2.25	BUILD YOUR BUSINESS	95
9.2.26	Challenge Projets d'Entreprendre	95
9.2.27	CREATION DES MICRO ENTREPRISES DANS LES GOUVERNORATS DE MEDENINE ET TATAQUINE	96
9.2.28	DIAMED	97
9.2.29	FLAG	98
10	PARTIE 7 : Cartographie des programmes et mécanismes d'appui et d'accompagnement à l'insertion des jeunes au niveau régional.	99
10.1	Programmes	100
10.1.1	Le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (décret 349 de 2009) :	100
10.1.2	Le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (décret de 2012) :	101
10.2	Les formations entrepreneuriales	101
10.2.1	La formation « Méthode Originale de Recherche Active d'Idées Nouvelles pour Entreprendre » (MORAINE)	101
10.2.2	La formation « Création d'Entreprises et Formation d'Entrepreneurs »(CEFE)	101
10.2.3	La formation « Créer votre Entreprise » (CREE)	102
10.2.4	Les formations complémentaires	102
10.3	Le programme de développement intégré (PDI) :	103
11	PARTIE 8 : Code d'incitation aux investissements	104
11.1	Loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement	105
11.1.1	Objectifs de la loi relative à l'amélioration du climat d'investissement (Art-1)	105
11.2	Simplification de la création des entreprises et du lancement des projets	106
11.2.1	Constitution de la SARL (Art.4)	106
11.2.2	Constitution et gérance de la SURAL (Art.4)	107
11.3	Encouragement des Jeunes promoteurs :	108
11.3.1	Sociétés nouvellement créées :	108
11.3.2	Nouveaux promoteurs et PME	108
12	PARTIE 9 : STARTUP'ACT :	110
12.1	Le process de labélisation intègre 2 alternatives :	111
12.2	Les avantages du STARTUP'ACT	112
12.2.1	Avantages aux entrepreneurs :	112
12.2.2	Avantages aux startups :	112
12.2.3	Avantages aux investisseurs :	113

13	PARTIE 10 : ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMANDATIONS	114
13.1	INTRODUCTION :	115
13.2	RAPPEL DU CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DE LA MISSION	116
13.2.1	OBJECTIFS :	116
13.2.2	LES RESULTATS ATTENDUS	116
13.2.3	METHODOLOGIE DE TRAVAIL	116
13.2.4	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	116
	Les acteurs de l'écosystème :	117
	Les entrepreneur-e-s:	117
13.3	RAPPEL DU RESULTAT DE L'ETUDE SUR L'ECOSYSTEME ENTREPRENARIAL	117
	Acteurs nationaux au niveau central et régional impliqués dans la définition et la mise en œuvre des politiques régionales de l'entrepreneuriat des jeunes et leurs rôles actuels	117
	Cartographie des acteurs internationaux impliqués dans la mise en œuvre des politiques régionales de l'entrepreneuriat des jeunes	118
	Cartographie des ONGs nationales et internationales impliquées dans mise en œuvre des politiques régionales d'emploi indépendant	118
	Carte des acteurs	119
13.4	RESULTATSDES REUNIONDUGROUPEDEDISCUSSION	120
13.4.1	Points soulevés :	120
13.4.2	ANALYSE SWOT	123
13.4.3	Ecosystème entrepreneurial	126
13.4.4	Programmes et initiatives	126
13.4.5	Financement de la création d'entreprises	127
13.5	RECOMMANDATIONS POUR LAMISEENŒUVREDES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET L'ACCES AU FINANCEMENT (Policy brief)	128
13.5.1	Ecosystème entrepreneurial	128
13.5.2	Programmes et initiatives	129
13.5.3	Financement de la création d'entreprises	130

LISTE DES ACRONYMES

GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
MFPE	Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
ANETI	Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
UE	Union Européenne
BAD	Banque Africaine de développement
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
AICS	Agence italienne pour la coopération au développement
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
API	Agence de Promotion des Investissements
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
ATFP	Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle
BETI	Bureau de l'Emploi et du Travail Indépendant
BFPME	Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
COSPE	Coopération pour le développement des pays émergents
TAMSS	Target Area Meteorological Sensor System
AUF	L'Agence Universitaire de la Francophonie (MFPE) (MFPE) (Str)
ETF	La Fondation européenne pour la formation
EFE	Education for employment
CONNECT	Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie
UTICA	L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
IACE	Institut arabe des chefs d'entreprises
MERCYCORPS	Mercycorps
APERE	Association de Promotion de l'Enseignement et la Recherche en Entrepreneuriat
CGDR	Commissariat Général au Développement Régional
FNE	Fonds National de l'Emploi
PDI	Programme de développement intégré
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAE	Programmes Actifs de l'Emploi
PAPPE	Programme d'Accompagnement des Promoteurs des Petites Entreprises
MORAINE	Méthode originale de recherche Active d'idées nouvelles
CEFE	Création d'entreprises formation des entrepreneurs
GERME	Gérez Mieux votre Entreprise
CREE	Créez votre entreprise
PAMPAT	Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir
IYF	International Youth Foundation

Bibliographie

- Microfinance, <https://www.taefund.org/fr/microfinance/>. [En ligne]
- "APII", SITE WEB: tunisieindustrie. 2020. INDICATEURS. Tunisie : s.n., 2020.
- (Maha,Ouelhazi, La presse.tn,<https://fr.allafrica.com/stories>).
- 2014, B.M-ONEQ. 2014. document «Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes». Tunisie : s.n., 2014.
- A, Kallel. Page 138. Page 138.
- A., Zouari. 2011. Livre blanc sur le développement régional en Tunisie. Tunisie : MFPE, 2011.
- Afef, Kallel. Page 138. Les systèmes d'appui à la création d'entreprises enjeux et quels rôles pour les jeunes diplômés porteurs de projets? : cas de la région de Sfax. Page 138.
- Boukhris, Afef Kallel. 2015. Les systèmes d'appui à la création d'entreprises enjeux et quels rôles pour les jeunes diplômés porteurs de projets? : cas de la région de Sfax. Tunisie : Academia.edu, 2015.
- Carte des zones de développement régional, Portail de l'industrie tunisienne <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212>. Portail de l'industrie tunisienne . <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212>. [En ligne]
- Development, Beyond Reform &. Page 25. Social Entrepreneurship in tunisia. s.l. : GIZ, Page 25.
- development, Beyond Reform. Page 25. Social entrepreneurship in Tunisia. Tunisia : GIZ, Page 25.
- Discours Imed Hamami,<https://www.webmanagercenter.com/2017/03/31/405007/i-med-hammami-discute-du-programme-moubadiroun-avec-une-delegation-de-la-bm/>.
- Document de presse ANIMA Investement Network,May 2016,<https://anima.coop/wp-content/uploads/2020/05/AIN-revue-de-presse-mai-2016.pdf>.
- École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise "ensiie" <https://www.ensiie.fr/presentation-3/entrepreneuriat/>. [En ligne]
- Espace promoteur, Site web ANETI : <http://www.emploi.nat.tn/>. [En ligne]
- ETF. 2014. 2014.
- <https://aeiste.hypotheses.org/29>. GROUPE RECHERCHE INNOVATIONS SOCIALES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES.
- <https://jamaity.org/association/association-tunisienne-pour-lentrepreneuriat-et-lessaimage/>. jamaity. <https://jamaity.org/association/association-tunisienne-pour-lentrepreneuriat-et-lessaimage/>. [En ligne]
- <https://jamaity.org/ssociation-tunisienne-pour-lentrepreneuriat-et-lessaimage/>. jamaity. <https://jamaity.org/association/association-tunisienne-pour-lentrepreneuriat-et-lessaimage/>. [En ligne]
- <https://www.taefund.org/fr/microfinance/>. TAEF. <https://www.taefund.org/fr/microfinance/>. [En ligne] Microfinance: <https://www.taefund.org/fr/microfinance/>.
- ILO. septembre 2015. L'inventaire de l'emploi des jeunes en Tunisie: Trente ans de politiques de l'emploi. Tunisie : ILO, septembre 2015.
- INS_ONEQ. 2013. Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie. Tunisie : ILO, 2013.
- Jamaity, Site web de la plateforme de la société civile tunisienne. <https://jamaity.org/>. [En ligne]
- Kallel. Page 138. Afef. [auteur du livre] Afef. Page 138.
- . Page 138. les systèmes d'appui à la création d'entreprises. Page 138.
- Kallel, Afef. Les systèmes d'appui à la création d'entreprises enjeux et quels rôles pour les jeunes diplômés porteurs de projets? : cas de la région de Sfax. p. 125.
- la Fondation BNA et le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. 2020. Manuel Agripreneur - Encourager et accompagner les jeunes des régions rurales à entreprendre dans le secteur agricole. Tunisie : GIZ en partenariat avec l'APIA, 2020.

LAB'ESS laboratoire de l'économie sociale et solidaire, <https://aeiste.hypotheses.org/29>. Hypotheses. [En ligne]

Le document «investir dans la jeunesse en Tunisie. OCDE. 2014. Tunisie : OCDE, 2014.

MFPE. Stratégie Nationale de l'entrepreneuriat (SNEt). Tunisie : s.n.

—. Stratégie Nationale d'emploi (SNE).

MFPE/ONEQ/ETF. 2017. Evaluation du système d'enseignement et de la formation professionnelle en Tunisie. Tunisie : s.n., 2017.

Microfinance. <https://www.taefund.org/fr/microfinance/>. [En ligne]

Mondiale, Banque. Septembre 2020. Carte de la pauvreté en Tunisie. . Tunisie : s.n., Septembre 2020.

Portail de l'industrie tunisienne.

Sami Zouari, Université de Sfax. 2014. les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Tunisie . Tunisie : ETF, 2014.

Site Web ANETI. 2019. Programmes d'emploi. Tunisie : s.n., 2019.

Site web, BFPME, <https://bfpme2012.wixsite.com/bfpme/tad>. [En ligne]

Startup'Act. <https://www.startupact.tn/startupact.html>. [En ligne]

Stratégie Nationale de l'inclusion financière (SNIF).

Tekiano, communiqué 1^{ère} édition de digital <https://www.tekiano.com/2017/09/18/la-jci-carthage-organise-la-1ere-edition-de-digital-du-24-septembre-au-12-octobre-a-la-medtech-university/>. <https://www.tekiano.com/2017/09/18/la-jci-carthage-organise-la-1ere-edition-de-digital-du-24-septembre-au-12-octobre-a-la-medtech-university/>. [En ligne]

Tunisie, Banque Mondiale_Statistiques. Septembre 2020. Carte de la pauvreté en Tunisie. Tunisie : Banque Mondiale, Septembre 2020.

UE. 2013. rapport de coopération Union Européenne_Tunisie. Tunisie : s.n., 2013.

WEBMANGERCENTER. juillet 2020. Signature d'un nouvel accord entre l'AFD et la Tunisie pour la rénovation des ISET. Tunis : s.n., juillet 2020.

INTRODUCTION

1 Introduction

Le marché de l'emploi en Tunisie continue à se caractériser par des niveaux de chômage préoccupants en dépit des politiques actives du marché de travail mises en œuvre depuis des années. Conscients des retombées et des effets négatifs d'un marché de travail caractérisé par des taux de chômage élevés (16.2 % au cours de la 3ème trimestre 2020) notamment chez les jeunes et en particulier ceux issus des familles vulnérables et des régions à problématiques de développement, l'état tunisien après la révolution de 2011 n'a pas trop tardé à comprendre que l'entrepreneuriat s'avère une nécessité et devient un outil déterminant, pour donner aux jeunes la possibilité de garantir leur autonomie financière, et de s'insérer dans la vie économique d'autant plus la création d'entreprises permet de créer de la richesse et de la valeur ajoutée.

Aider les jeunes à mieux démarrer dans la vie active ne peut que constituer une priorité absolue face à la persistance du chômage. Dans le cadre de ses orientations stratégiques vers une économie du savoir et du développement de l'entrepreneuriat et la compétitivité des TPE/PME, des efforts ont été déployés pour relever les défis incessants de promouvoir l'entrepreneuriat et d'accélérer le rythme de création des petites et moyennes entreprises source de richesse de création d'emplois et de développement.

Améliorer l'environnement légal et réglementaire afin de créer un cadre propice à la création d'entreprises, était l'un des objectifs du gouvernement tunisien, ainsi que la croissance des PME, comme vecteur de la création d'emploi, se situe au cœur des débats et des propositions de réforme durant ces dernières années. À côté du remaniement du cadre juridique des mesures incitatives à la promotion de l'initiative privée, la Tunisie a renforcé son système d'appui institutionnel, afin d'améliorer le dispositif existant d'appui aux entreprises et aux nouveaux porteurs de projets.

Le nombre de chômeurs estimé pour le troisième trimestre 2020 s'établit à 676.6 mille du total de la population active, contre 746.4 mille chômeurs pour le deuxième trimestre 2020. Le taux de chômage régresse au troisième trimestre pour atteindre 16.2%, contre 18% au trimestre précédent. Le taux de chômage a évolué dans le même sens selon le genre, en diminuant au niveau de 13.5% pour les hommes et 22.8% pour les femmes au troisième trimestre 2020.

Source : INS_2020

Le système d'appui à l'entrepreneuriat en Tunisie est structuré autour de trois axes majeurs à savoir : l'appui financier, le développement des réseaux de conseil et de formation, et le soutien logistique. Dans ce sens les gouvernements après révolution étaient conscients que, la mise en place d'une politique de création d'entreprises pérennes, nécessite non seulement la mise en place des organismes d'accompagnement, qui représente une phase indispensable pour toute nouvelle entreprise, mais aussi, un effort financier très lourd, étant donné que le financement de démarrage constitue, lui aussi, un maillon essentiel dans le maillage du système de promotion de la création d'entreprises.

Plusieurs organismes ont vu le jour et divers programmes ont été développés pour constituer un écosystème entrepreneurial composé d'un ensemble d'acteurs, notamment des entrepreneurs et des initiatives de la société civile, des structures d'appui, des acteurs publics, et des acteurs financiers. Ces structures d'appui interviennent sur plusieurs thèmes relatifs à l'entrepreneuriat, et elles proposent une gamme étendue de services de soutien, y compris l'information, le conseil aux promoteurs, formations en planification et stratégie, formation en soft skills, accès à l'information juridique et légale, accès au marché, accompagnement pour la préparation du plan d'affaire, et réseautage, entre autres.

En plus du soutien réglementaire, institutionnel en matière d'accompagnement à la création d'entreprise, la Tunisie a mis en place des mécanismes de financement, allant de la création structures financières spécialisées, à la mise en place de fonds spéciaux pour le financement direct de la création des entreprises.

Les dispositifs incitatifs et politiques publiques qui favorisent l'entrepreneuriat et les initiatives locales en Tunisie sont nombreux et portés par différents types de structures et de programmes d'appui interviennent dans le processus de la création d'entreprises (des structures d'appui publiques ou privées, des organisations non gouvernementales, des programmes d'appui nationaux et internationaux, des agences de promotions et des centres d'affaires et espaces entreprendre) appuyés par de nombreuses et diverses initiatives internationales visant à accroître le taux de création d'entreprises ont vu le jour afin d'apporter une réponse à la question de création d'emplois, ainsi que les bailleurs de fonds qui, suite à la révolution en 2011, ont amplifié leurs programmes en Tunisie. Ces programmes sont surtout orientés vers le développement socioéconomique du pays, en particulier vers la lutte contre le chômage à travers l'action entrepreneuriale.

Une palette d'initiatives et un grand nombre de mécanismes, d'outils et d'instruments ont été en effet conçus et mis en œuvre afin de booster l'entrepreneuriat et l'autonomisation des jeunes entrepreneurs

Les initiatives de la promotion de l'entrepreneuriat assurées par les acteurs gouvernementaux, des non gouvernementaux, des organisations internationales et des ONGs en Tunisie peuvent être qualifiés de pionniers, car ils ont une vision qui va au-delà d'une simple opportunité d'affaire et vise l'amélioration de l'environnement entrepreneurial,

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

2 Contexte et objectifs de la mission

2.1 Contexte de la mission

L'emploi des jeunes demeure un enjeu essentiel en Tunisie surtout que le taux de chômage a augmenté pour atteindre 16.2 %, au premier trimestre, de l'année 2020, Le taux de chômage chez les femmes s'élève à 22.8 %. Ce taux est à 13.5 % chez les hommes selon les derniers chiffres officiels de l'Institut national de la statistique (INS). Dans ce contexte, l'entrepreneuriat des jeunes peut jouer un rôle important pour faciliter le développement économique et la création d'emplois.

Bien que le système tunisien de financement aux jeunes comporte une large panoplie d'instruments financiers d'appui. Ces instruments couvrent tout le processus, de l'idée de projet à la création de l'entreprise jusqu'à la commercialisation.

Ces instruments, n'ont pas permis de dépasser le chômage élevé et le manque d'opportunités pour la population majoritairement jeune. Ainsi que les efforts des différents gouvernements n'ont pas pu répondre aux divers besoins de la jeunesse. Ce qui explique qu'au lieu du développement de l'entrepreneuriat, il y avait une augmentation alarmante de la migration illégale, de certaine dégrée de radicalisation et de désespoir.

Dans le but d'étudier le fonctionnement de l'écosystème entrepreneurial et assurer la réforme du système nationale de l'autonomisation des jeunes entrepreneurs en Tunisie, la Fondation Heinrich Böll et son partenaire dans le programme, l'Institut Maghrébin pour le Développement Durable – IMDeD souhaitent connaître les principaux acteurs nationaux et internationaux travaillant sur la thématique de l'entrepreneuriat ainsi que leurs initiatives, ainsi que les mécanismes de financement existants.

2.2 Objectif général de la mission

Le dysfonctionnement de l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie nécessite la décomposition du système nationale de l'autonomisation des jeunes entrepreneurs en Tunisie dans une première étape et l'analyse des obstacles et la proposition des réformes pour assurer le développement de l'entrepreneuriat dans une deuxième étape.

Pour cela l'objectif global de la mission sera de faire l'analyse du système nationale de l'autonomisation des jeunes entrepreneurs en Tunisie et la proposition des recommandations pour assurer la réforme de ce système pour garantir son fonctionnement convenablement pour pouvoir changer la vie des jeunes entrepreneurs.

L'objectif général est de faire un diagnostic et un état des lieux de l'écosystème entrepreneurial en Tunisie Spécifiquement, il s'agira de faire :

1. Élaboration d'une cartographie des différents programmes, initiatives, structures, acteurs clé et instruments étatique et privé actuellement existants en Tunisie pour promouvoir l'entrepreneuriat (culture et activités entrepreneuriales) et/ou accompagner et financer des entrepreneurs (accompagnement, coaching, mentorat, accès marché).
2. Cette cartographie devra donner les détails des différentes formes et mécanismes de financement existants ;
3. Documentation des réalisations de ces programmes/initiatives, leurs points forts et faiblesses, dans la limite de l'information disponible ; (une analyse FFOM) et les limites de ces instruments ainsi que les freins inhérents à la création des entreprises, leur financement et par analogie leurs développement et leurs préconisations
4. Enquête sur les mécanismes de financement qui reçoivent un soutien financier des donateurs internationaux.

Pour arriver aux services et réalisations attendues, tout au long de ce rapport nous allons distinguer les services offerts aux promoteurs par les structures d'accompagnement et les mécanismes de financement mis à disposition des promoteurs selon le cycle de la création d'entreprise, i)Éducation entrepreneuriale, ii)Sensibilisation à la création d'entreprises, iii) Information et orientation des promoteurs, iv) Formation à la création d'entreprises, v) Appui à la création, d'entreprises, vi) Amorçage, Financement de la création d'entreprises, vii) Appui au financement (fonds propres, crédit), viii) Renforcement des fonds propres, Crédit, Garantie, viii) Conseil et accompagnement pendant le démarrage (coaching, mentoring, ...), vv) Accompagnement post-crédation : Développement; Coaching-Accompagnement ; Mentoring ; Financement du Développement)

2.3Périmètre de la mission

Le périmètre de la présente mission regroupe l'ensemble des acteurs services, prestations et mécanismes et initiatives d'appui à l'entrepreneuriat en Tunisie, ainsi les programmes axés sur l'emploi, l'employabilité, l'éducation, la formation professionnelle, le développement économique, ... (même si elles comportent un composant entrepreneurial) les projets et les évènements (dont la durée et leurs interventions ont été expirés) ne sont pas pris en compte dans cette cartographie.

Ainsi la partie Analyse ne sera pas développée à ce stade, elle sera traitée dans une deuxième Phase avec l'enquête auprès des institutions financières et jeunes entrepreneurs en fonction de leurs perceptions du système de financement des TPE/PME.

Enfin les évènements (dont la durée est limitée entre une demi-journée à 3-4 journées) ne sont pas pris en compte dans cette cartographie du fait de leur caractère très volatile.

Il est également pertinent de préciser que ce travail n'est pas un travail exhaustif étant donnée la multitude d'acteurs, de programmes et d'initiatives œuvrant sur cette thématique mais il a le mérite de regrouper la majorité des programmes et initiatives axés sur l'entrepreneuriat en Tunisie.

MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA CARTOGRAPHIE

3 Méthodologie adoptée dans le développement de la cartographie

3.1 Cartographie :

Cette cartographie constitue à la fois un outil d'information, de partenariat et de synergie. Elle devrait permettre de faciliter la Coordination pour la mise en place de procédures opérationnelles standards s'appliquant en matière de prise en charge des jeunes entrepreneurs et à contribuer ainsi à renforcer la référence entre les différents maillons de la chaîne de valeur entrepreneuriale, au niveau local, régional et national.

Elle devrait également permettre d'encourager l'établissement de passerelles de partenariat entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que la société civile qui Intervient dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat et, et de faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux services financiers dont ils ont besoin.

Ce travail s'est basé est constitué de deux sources d'informations complémentaires, à savoir la documentation et un état des lieux. Cet exercice a permis de distinguer les types d'acteurs, programmes suivants :

Les organismes publics dont l'activité principale est axée sur l'entrepreneuriat ;

Les organismes internationaux qui promouvaient l'entrepreneuriat ;

Les associations et les acteurs de la société civile travaillants sur l'entrepreneuriat

Les organismes de financement de l'entrepreneuriat.

Les programmes et initiatives de la coopération internationale sur l'entrepreneuriat

3.2 Matrice :

Les entrepreneurs et leurs organisations sont affectés par plusieurs facteurs liés à la disponibilité d'une infrastructure socioéconomique convenable ainsi que d'autres facteurs contextuels afin de fournir des services nécessaires aux bénéficiaires au cours de la création de la création d'entreprise.

La Matrice ci-dessous liste les différents acteurs et les particularités de chacun des acteurs impliqués dans le développement de l'entrepreneuriat en Tunisie, en termes de rôle et de capacités existantes et nécessaires encore pour former un écosystème habile à soutenir les entrepreneurs qui feront l'objet de ce rapport.

Figure 1:
Matrice des acteurs de l'écosystème entrepreneurial



3.2.1 Acteurs gouvernementaux

Les initiatives des structures publiques travaillant dans le secteur de l'entrepreneuriat, dominant le marché et créent un espace de concurrence erroné surtout que les services que ces institutions offrent sont gratuits. Il faudra, en premier lieu, délimiter le rôle que doivent jouer ces institutions dans le développement d'une stratégie nationale pour l'appui de l'entrepreneuriat (Development, Page 25)

3.2.2 Organisations d'appui et d'assistance technique

Les structures d'appui et d'assistance techniques publiques, bien que nombreuses, font face à des problèmes de ressources humaines, notamment un manque de compétences et de méthodologies d'accompagnement des entrepreneurs. D'autre part, « les organisations d'appui privées et issues d'initiatives individuelles, font face à un autre type de défis représenté principalement par la prédominance des organisations d'appui étatiques dans la provision des services aux entrepreneurs ». (Development, Page 25)

3.2.3 Associations et société civile

Malgré que les associations, sont plus proches du terrain et des besoins des citoyens, et jouent un rôle primordial dans la programmation des activités d'accompagnement des jeunes entrepreneurs, nous constatons au sein la société civile tunisienne un degré élevé de concurrence.

3.2.4 Financeurs

L'aspect le plus important pour le développement de l'entrepreneuriat en général est l'opportunité à accéder les ressources, en particulier les fonds. En effet, les fonds existent pour les entrepreneurs Tunisiens. Ceci parvient de l'appui étatique et de la concentration des efforts de la communauté internationale, à travers les organisations de coopération internationale, dans le secteur de l'entrepreneuriat.

3.2.5 Organisations de coopération internationale

Les organisations de coopération internationale ont un très grand rôle à jouer pour le développement des politiques et stratégies publiques. Ceci étant dit, et avec le grand nombre de bailleurs de fonds et les volumes financiers engagés pour le développement de la Tunisie, une coordination étroite est indispensable ⁽¹⁾. De cette manière, les ressources seraient accordées d'une façon qui fournit aux entrepreneurs les meilleurs services pour amplifier leurs chances de réussite.

Il est à signaler que cette cartographie est loin d'être exhaustive. Son alimentation et sa mise à jour devront être poursuivies. Cependant, l'objectif de cette cartographie n'est pas d'évaluer les services destinés aux jeunes entrepreneurs. Il s'agit d'un inventaire des services fournis avec un début d'identification de bonnes pratiques d'accompagnement. À travers ce travail, nous allons essayer de catégoriser la structure de l'écosystème de l'accompagnement des entreprises en Tunisie.

Tenant compte de cet objectif et des résultats attendus de l'étude, le présent rapport s'attachera dans :

LA PARTIE (1) : à établir un aperçu de l'état des lieux du cadre législatif, réglementaire relatifs au développement de l'entrepreneuriat

DANS LA PARTIE (2) : il sera présenté une cartographie des acteurs nationaux d'aide et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et la promotion de l'entrepreneuriat.

LA PARTIE (3) : sera consacrée à l'analyse des mécanismes, instruments et organismes de financement.

LA PARTIE (4) : met le focus sur acteurs internationaux impliqués dans la mise en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et leurs rôles actuels

LA PARTIE (5) : Cartographie des ONGs nationales et internationales impliquées dans mise en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et leurs rôles actuels

PARTIE (6) : Cartographie des projets, programmes et initiatives dans le cadre de la coopération internationale pour la promotion de l'entrepreneuriat.

LA PARTIE (7) : traitera de la cartographie des programmes et mécanismes d'appui et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

1 - Une étude réalisée par la GIZ « La Dynamisation de l'Entrepreneuriat Social en Tunisie » a souligné le problème de coordination et de synergie entre les projets de la coopération internationale dans le domaine de l'appui et le financement des initiatives entrepreneuriales

PARIE 1 :

Cartographie du cadre législatif, et réglementaire relatif à l'entrepreneuriat.

4 PARIE 1 : Cartographie du cadre législatif, et réglementaire relatif à l'entrepreneuriat.

Les mesures prises pour le compte la promotion de l'entrepreneuriat et de développement de l'initiative privée sont, dans la réalité, des mesures et programmes à mettre en œuvre dans toutes les régions sans distinction aucune.

L'illustration de la prise en considération de ces aspects par les responsables politiques se trouve essentiellement traduite dans un ensemble de textes à caractère aussi bien législatif que réglementaire ou institutionnel qui furent promulgués et mis en œuvre. Ces textes n'ont jamais resté figés et se sont accommodés, autant que possible et à différents degrés de réussite, aux mutations et changements que le pays connaissait d'une période à l'autre.

Améliorer l'environnement légal et réglementaire afin de créer un cadre propice à la création des entreprises, était l'un des objectifs du gouvernement tunisien durant ces vingt dernières années

4.1 CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Dans ce volet seront répertoriés les principaux textes législatifs qui traitent de la promotion de l'entrepreneuriat et notamment celui des jeunes entrepreneurs.

4.1.1 La loi relative aux associations ⁽²⁾

Actuellement la Tunisie compte plus de 23702 ⁽³⁾ associations dont 201 associations étrangères. Concernant la répartition des associations selon le champ d'activité, il importe de signaler que les associations de développement, sont actuellement au nombre de 2457 avec un taux de 9%. Les associations de microcrédits sont en nombre de 303 ce qui représente 1.25%. Le centre d'Information, de Formation, d'Études et de Documentation sur les Associations (Centre IFEDA) ⁽⁴⁾ joue le rôle d'observatoire de l'activité associative, collecte les données, les informations et les publications la concernant et les répertorie dans une banque de données créée à cet effet.

4.1.2 La loi créant le fonds national de l'emploi ⁽⁵⁾

Le fonds national de l'emploi (FNE) est créé par la loi 1999-101 portant loi de finances pour l'année 2000 et notamment son article 11 portant création du fonds national de l'emploi.

Dans cet article il a été mentionné que le FNE intervient dans le financement de toutes les opérations susceptibles de développer les qualifications des demandeurs d'emploi et de favoriser les possibilités d'emploi notamment par le biais :

2 - JORT

3 - Source : les données statistiques du centre IFEDA (information du 24/2/2020)

4 - Le Centre IFEDA, qui relève du Premier Ministère, a été créé en vertu du décret n° 2000-688 du 05 avril 2000

5 - Le Fonds national de l'emploi FNE, finance tous les programmes de formation et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs au niveau de l'ANETI

- De programmes permettant dans le cadre de travaux et d'activités d'intérêt public l'emploi de ceux n'ayant pas de qualifications professionnelles ainsi que leur intégration professionnelle et sociale.
- D'activités et de projets spécifiques pour l'emploi indépendant au profit des demandeurs d'emploi ayant des qualifications professionnelles et ce notamment par
- La création de cités professionnelles et de services d'encadrement, de soutien et d'information.
- D'opérations et de programmes permettant aux demandeurs d'emploi et notamment les diplômés de l'enseignement supérieur de développer leurs capacités d'insertion dans la vie professionnelle en tant que travailleurs indépendants.
- D'opérations de réadaptation et d'intégration professionnelle.

4.1.3 Décret n°2009-349 du 9 février 2009 fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice ⁽⁶⁾

L'essentiel de ce texte réglementaire et des textes le complétant ou le modifiant consiste en la création de sept programmes visant à aider et à assister des primo-demandeurs d'emploi dans les efforts qu'ils fournissent pour s'insérer dans la vie professionnelle que ce soit en tant que salariés ou en tant que travailleurs indépendants.

De ce décret, seul le programme « Contrat emploi Solidarité » fait référence à la région. En effet, l'article 36 dudit décret stipule que le contrat emploi solidarité a pour objet de faciliter l'insertion des diverses catégories des demandeurs d'emploi dans la vie active à travers des actions spécifiques dans le cadre d'initiatives régionales ou locales de promotion de l'emploi, ou dans le cadre de l'adaptation aux changements conjoncturels du marché de l'emploi. Il est également prévu que les crédits relatifs à l'exécution des actions s'inscrivant dans le cadre de ce programme seront transférés aux conseils régionaux.

4.1.4 Décret n°33 du 10 juin 2020, portant création du statut de l'auto-entrepreneur ⁽⁷⁾

Le statut auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur) est un régime simplifié de l'entreprise individuelle. Il permet de créer plus facilement une société à but lucratif, en profitant de démarches administratives et de procédures fiscales et sociales simplifiées

4.1.5 Loi n° 2020-30 du 30 juin 2020, relative à l'économie sociale et solidaire

Cette nouvelle loi traitant de l'économie sociale et solidaire (ESS) vise la croissance économique et l'équité sociale en favorisant une coexistence équitable des secteurs public, privé et tiers sur le marché, et ce dans un cadre réglementaire.

Elle vise également à promouvoir l'inclusion économique et sociale des populations défavorisées et marginalisées telles que les personnes vivant dans des zones rurales isolées et les jeunes sans emploi, en leur permettant de s'associer à des coopératives, mutuelles ou groupes de développement, et ce afin de créer leurs emplois

4.1.6 la Loi N°2018-20 du 17 avril 2018 relative aux Startups

Le Startup Act est un cadre juridique dédié aux Startups en Tunisie. Ce cadre est conçu pour faciliter le lancement et le développement de Startups depuis la Tunisie. Ce cadre juridique intègre 20 mesures structurées autour d'un Label de mérite et d'avantages aux entrepreneurs, aux investisseurs et aux Startups.

4.1.7 Liste des lois et décrets relatifs à la promotion de l'initiative privée

- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant la mise en place du code d'incitations aux investissements,
- Loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique,
- Loi n°2002-53 du 9 Juin 2002 relative à l'encouragement des chercheurs à la création d'entreprises
- Décret n°2002-1633 du 9 Juillet 2002 portant la création du conseil supérieur pour la création des entreprises et le développement des projets innovants,
- Décret n° 2002-1634 du 9 Juillet 2002 portant la création des comités régionaux pour la création des entreprises et le développement des projets innovants,
- Décret n°2003-1617 du 16 juillet 2003 relatif à l'octroi de congé de création d'entreprises,
- Décret n°2006-2990 du 13 novembre 2006 relatif à l'institution d'un stage d'initiation et d'adaptation aux fins de création d'une entreprise
- Loi n° 2010-18 du 20 avril 2010, portant création du régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication 'RIICTIC' a été créé pour le soutien des start-up dans les technologies de l'information et de la communication.
- Décret N°2010-656 du 5 avril 2010, fixant le montant et les modalités d'octroi de la prime accordée au titre des investissements dans les activités de recherche & développement (PIRD).
- Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020- 13 du 27 avril 2020, relatif à la révision des délais relatifs à la réalisation de l'investissement et le bénéfice des incitations

6 - JORT

7 - Decret n°33 du 10 juin 2020, portant création du statut de l'auto-entrepreneur

PARTIE 2 :

Cartographie des acteurs nationaux d'aide et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et la promotion de l'entreprenariat

5 PARTIE 2 : Cartographie des acteurs nationaux d'aide et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et la promotion de l'entreprenariat

Malgré que la survie des nouvelles entreprises soit la résultante d'une combinaison complexe entre plusieurs facteurs, à savoir la situation personnelle et sociale du créateur, ainsi que les contraintes liées à l'environnement qui entoure l'entreprise créée, les divers mécanismes, programmes et dispositifs d'aides

publiques à la création d'entreprises peuvent influencer favorablement cette survie. (Kallel, Page 138)
L'objectif principal de cette deuxième partie est d'exposer les mécanismes et dispositifs de soutien et d'aide à la création d'entreprise et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs

5.1 Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE)



Le MJSIP ⁽⁸⁾ a pour mission générale d'assurer l'élaboration de la politique du gouvernement dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle et de veiller à sa mise en œuvre et à l'évaluation de ses résultats.

Dans ce cadre, le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle est chargé de la conception et de la mise en œuvre des plans, programmes, instruments et autres mesures visant l'amélioration de l'employabilité, la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que l'assistance à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi relevant des catégories spécifiques d'une part et à la promotion de l'emploi indépendant d'autre part.

Le MJSIP est par ailleurs chargé de développer le dispositif de la formation professionnelle en vue de répondre aux besoins de l'économie en compétences. Ledit ministère veille par ailleurs à instaurer des relations de partenariat avec les organisations professionnelles ainsi qu'avec les instances et les associations en relation avec l'emploi et la formation professionnelle.

8 - Source ; Site web du MJSIP : <http://www.emploi.gov.tn/fr/>

5.2 L'agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (l'ANETI) ⁽⁹⁾ :

L'ANETI a pour principale mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de promotion de l'emploi à travers l'animation du marché de l'emploi aux niveaux national, régional, local et sectoriel au moyen notamment du réseau des bureaux de l'emploi. Dans ce cadre, l'ANETI est chargée essentiellement (i) du développement de l'information sur le marché de l'emploi en direction des demandeurs d'emploi et des chefs d'entreprises, (ii)

du développement de l'information sur la formation professionnelle en direction des jeunes, (iii) du traitement spécifique et personnalisé des demandeurs d'emploi, (iv) du développement du système de traitement de l'offre d'emploi et l'amélioration du niveau de satisfaction des besoins des entreprises en qualifications et compétences, (v) de la gestion des programmes actifs d'emploi, (vi) de la promotion de la petite entreprise et le soutien à l'auto-emploi, (vii) du développement des fonctions de conseil et d'orientation en faveur des jeunes.

Les prestations de l'ANETI s'adressent donc aux personnes dont notamment les jeunes qui sont à la recherche d'un emploi, aux jeunes à la recherche d'une formation professionnelle, aux porteurs de projets voulant s'installer à leur propre compte. L'ANETI intervient sur le marché de l'emploi à l'aide d'un réseau de 87 bureaux d'emploi répartis sur tout le territoire. Et 21 ESPACES ENTREPRENDRE ⁽¹⁰⁾



5.3 Les Espaces entreprendre :

L'espace Entreprendre, objet de la coopération Tuniso-Belge, vise toute personne ayant une qualification ou une expérience professionnelle et désirant s'installer à son propre compte. Les principales missions de l'Espace Entreprendre sont :

- Collecte, analyse, publication et diffusion de toutes les informations relatives à la création des micro-entreprises ainsi que les opportunités et les encouragements mis à disposition à cet effet.
- Identification d'idées originales et innovantes accompagnant l'essor des NTIC.
- Élaboration des études technico-économiques et financières des projets.
- Présentation et suivi des dossiers des projets auprès des organismes de financement.
- Mise en relation des promoteurs avec les différents partenaires concernés par la création d'activités.
- Organisation, à l'intention des promoteurs, de cycles de formation en matière de développement de l'esprit entrepreneurial, en gestion, en comptabilité et en marketing et dans d'autres domaines techniques.
- Suivi, assistance et accompagnement des promoteurs et des micro-entreprises créées.

5.4 Les bureaux de l'emploi et du travail indépendant (BETI) :

Le réseau de bureaux de l'emploi comprend 87 bureaux ⁽¹¹⁾. Le bureau de l'emploi, peut, compte tenu de la nature et du volume de ses activités, comprendre, outre l'unité des affaires administratives et financières, trois autres unités à savoir l'unité d'information et d'orientation professionnelles, l'unité de placement et d'insertion, l'unité de promotion des petites entreprises, l'unité d'analyse du marché de l'emploi.

Le bureau de l'emploi et du travail indépendant intervient auprès du demandeur d'emploi et auprès de l'entreprise.

Les interventions des bureaux d'emploi et du travail indépendant auprès des demandeurs d'emploi portent sur l'accueil et l'enregistrement, l'entretien et l'analyse des demandes, l'élaboration d'un bilan des compétences, l'orientation et l'accompagnement.

9 - Source : Site Web de l'ANETI (<http://www.emploi.nat.tn/>)

10 - Document de présentation ANETI_2030

11 - Source ; site web de l'ANETI ; <http://www.emploi.nat.tn/fo/Fr/global.php?menu1=16>

Les interventions des bureaux de l'emploi et du travail indépendant auprès des entreprises concernent la réception des offres d'entreprises et leur affichage, la recherche de candidats, les visites aux entreprises, l'information sur les programmes actifs d'emploi.

Dans l'objectif de coordination au niveau du gouvernorat les chefs des bureaux de l'emploi et du travail indépendant et les chefs des Espaces Entreprendre se réunissent une fois tous les trois mois, avec le directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi, en conférence périodique dénommée « conférence régionale des chefs des bureaux de l'emploi ». Ils échangent sur le fonctionnement des bureaux et notamment sur (i) les objectifs, les programmes d'activités et les modalités de leur réalisation, (ii) la situation et les perspectives du marché de l'emploi et (iii) le développement de l'intervention opérationnelle et l'amélioration des prestations fournies.



5.5 Le Ministère de l'Enseignement Supérieur

Le ministère de l'enseignement supérieur est essentiellement chargé de développer et de diffuser la connaissance en vue d'édifier une économie fondée sur le savoir ainsi que de renforcer l'employabilité des diplômés dans le cadre du partenariat avec l'environnement économique, social et culturel. Il est également chargé d'assurer la formation présentielle, la formation à distance, la formation continue, la formation en alternance et la formation à la demande et d'offrir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie. D'ailleurs, il est observé l'existence au sein du ministère d'une structure dite Bureau d'appui à l'employabilité

Pour ce cycle d'enseignement, l'offre de formation est assurée par plus de 190 institutions d'enseignement supérieur réparties sur 13 universités. Le nombre des inscrits à ce cycle d'enseignement supérieur public oscille autour de 450 mille étudiants. L'offre est également assurée par le secteur privé qui a connu une importante évolution ces dernières années. L'enseignement supérieur privé est dispensé dans 46 institutions qui accueillent environ 17000 étudiants.

L'accès à l'enseignement supérieur est conditionné par la réussite au baccalauréat et le passage par une session d'orientation qui permet aux nouveaux bacheliers de choisir la filière et l'établissement de leur choix. Près de 60% de ces candidats n'obtiennent leur orientation que lors des deuxièmes et troisièmes sessions.

5.6 Le Commissariat Général au Développement Régional (CGDR) ⁽¹²⁾ :

Le CGDR qui couvre les gouvernorats du littoral a pour missions, au niveau régional :

- D'assister les autorités régionales dans la conception, l'élaboration et l'exécution des plans et programmes de développement dans chaque gouvernorat et les soutenir dans le domaine de la coordination des actions des différents intervenants ainsi qu'en matière d'exécution et de suivi desdits plans et programmes.
- De veiller à l'harmonisation des plans et programmes de développement dans les zones d'intervention.
- D'élaborer, en collaboration, avec les structures nationales et régionales spécialisées des plans et des programmes d'actions complémentaires dans le but de promouvoir et de développer les zones ayant des problématiques spécifiques ou connaissant des difficultés de développement.

Pour impulser l'investissement privé synonyme de créations d'emploi, le CGDR veille à :

- Réunir toutes les informations utiles à l'investissement privé, les définir et les mettre à la disposition des intéressés.
- Suivre les travaux des comités régionaux pour la création d'entreprises et l'impulsion des projets innovants notamment en ce qui concerne (i) la collecte des études sectorielles stratégiques, leur exploitation afin de dégager de nouvelles opportunités d'investissement, (ii) l'élaboration des études au niveau du gouvernorat dans le but de faire ressortir des occasions d'affaires pouvant aboutir à des projets réalisables notamment dans les zones d'encouragement au développement régional, (iii) la participation en collaboration avec les structures d'appui à l'organisation de manifestations et de journées au niveau du gouvernorat pour impulser l'investissement et (iv) l'assistance des nouveaux promoteurs et notamment ceux implantés dans les zones de développement régional (orientation, assistance dans l'élaboration des dossiers, mise en contact avec les banques, le suivi sur terrain des différentes étapes de réalisation du projet).

12 - Site web du commissariat général au développement régional ; <http://cgdr.nat.tn/fr/index.php?rub=253&srub=283>

5.7 Les offices de développement régional :

Les offices de développement ⁽¹³⁾ régional ont les mêmes attributions et prérogatives que celles dévolues au commissariat général de développement régional. Ces offices sont l'office de développement du nord-ouest, l'office de développement du centre-ouest et l'office de développement du sud.

Les missions des offices de développement se résument en l'élaboration des études sectorielles et régionales afin d'identifier les opportunités d'investissements dans les régions et les mettre à la disposition des promoteurs ; la proposition de toute mesure pouvant être entreprise en vue d'aider à la définition des politiques en matière de développement en général, impulsion de l'investissement privé dans les zones de son intervention, assurer le suivi et évaluer les résultats de ces politiques. Ils sont, en outre, chargés d'accomplir toutes autres tâches et missions rentrant dans le cadre de la promotion du développement économique dans les zones d'intervention. Il existe 3 offices à savoir l'office de développement du sud (ODS) dont le siège est sis à Médenine, l'Office de Développement du Nord-Ouest (ODNO) sis à Siliana et l'Office de Développement du Centre Ouest (ODCO) dont le siège est à Kasserine ⁽¹⁴⁾.



5.8 L'agence de promotion des investissements et innovation (APII) :

L'APII est une institution chargée de mettre au point des procédures administratives simplifiées pour la constitution, l'inscription et l'obtention des permis des entreprises, de créer des conditions propices à l'investissement, de fournir de l'information et du soutien aux entrepreneurs et aux entreprises, de promouvoir l'entrepreneuriat et d'exécuter les mesures centrales des programmes de soutien. Elle est responsable du système national des pépinières et des centres d'affaires dans chaque gouvernorat.

Créée en 1972 ⁽¹⁵⁾, l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation est un établissement public qui a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel, en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs. Cette agence est une structure qui accorde les agréments et les avantages fiscaux et sociaux. Depuis 1990, elle s'est restructurée pour offrir à la création d'entreprises et aux nouveaux promoteurs, des services d'appui qui dépassent le cadre d'une structure à vocation administrative.

L'APII, fournit un ensemble de prestations structurées autour de cinq centres spécialisés notamment, le Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages (CFGa), le Centre de Soutien à la Création d'entreprises (CSCE), le Centre d'Études et de Prospective Industrielles (CEPI), le Centre d'Appui à la PMI (CAPMI) et le Centre de Documentation et d'Information Industrielle (CDII).

5.8.1 Le Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages (CFGa)

Il assure une assistance aux promoteurs, en leur accordant les facilités nécessaires pour bénéficier des avantages auxquels ils sont éligibles, et ce en se référant au code d'incitation aux investissements. Le CFGa dispose d'un guichet unique réunissant toutes les administrations intervenant dans l'accomplissement des formalités et procédures de création d'entreprises, à savoir les déclarations de projets d'investissement et de constitution de sociétés ⁽¹⁶⁾.

5.8.2 Le Centre de Soutien à la Création d'Entreprises (CSCE)

Il assure un accompagnement personnalisé, une formation adaptée, et un encadrement de proximité aux créateurs d'entreprises durant les phases de préparation du projet. Cette structure offre aux nouveaux entrepreneurs un appui logistique, grâce au réseau de pépinières d'entreprises ⁽¹⁷⁾.

5.8.3 Le Centre d'Études et de Prospective Industrielles (CEPI)

Il élabore les études qui présentent la situation des branches industrielles en Tunisie, et permet aux entrepreneurs potentiels de disposer d'indices sectoriels leur permettant d'étudier le positionnement de leurs opportunités d'affaires. Le Centre permet aussi, à l'aide de ses études, de faire apparaître les avantages comparatifs de la Tunisie à travers des comparaisons internationales.

13 - L'office de développement participe à l'élaboration des plans et des programmes d'actions visant à promouvoir et à dynamiser l'investissement privé dans les zones concernées ainsi qu'au suivi des étapes de leur exécution et ce, en étroite collaboration avec les structures techniques, les services régionaux spécialisés et les collectivités publiques locales

14 - Source : Site web de l'office de développement du nord ouest : <http://www.odno.nat.tn/>

15 - Créé en 1972 en vertu de la Loi 72-38 du 27 février 1972 sous la dénomination « l'Agence de Promotion de l'Investissement » devenue en 1991 « l'Agence de Promotion de l'Industrie » en vertu de la Loi n° 91-38 du 8 juin 1991, et très récemment en 2010 remplacée par « l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation » en vertu de la Loi n° 2010-25 du 17 mai 2010

16 - Source : Portail de l'industrie tunisienne : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/home.asp>

17 - Source : Portail de l'industrie tunisienne ; <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/home.asp>

5.8.4 Le Centre d'Appui à la PMI (CAPMI)

Il met à la disposition des promoteurs une équipe multidisciplinaire dénommée TASK FORCE, qui travaille en synergie avec une expertise européenne et tunisienne spécialisée et compétente, mobilisée par le Programme de Modernisation Industrielle et financé par l'Union Européenne. Cette équipe propose un plan d'actions en vue d'assurer la mise à niveau, la modernisation et l'extension au profit des petites et moyennes entreprises, afin d'améliorer leur compétitivité. (Boukhris, 23/11/2015)

5.8.5 Le Centre de Documentation et d'Information Industrielle (CDII)

Il fournit une information en temps réel, offrant aux entrepreneurs des services d'information, de référence et de recherche en ligne, à travers un salon virtuel de l'industrie tunisienne, un annuaire comportant plus que 5.700 entreprises industrielles (ayant un effectif supérieur ou égal à 10) répertoriées, avec un accès en ligne aux banques de données industrielles nationales et internationales, et aux monographies sectorielles, qui tracent l'évolution des principaux indicateurs économiques au cours des cinq dernières années ⁽¹⁸⁾.

5.9 Centres d'affaires

Les centres d'affaires d'intérêt public économique lancé en 2005 ⁽¹⁹⁾ sont des personnes morales dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qui **offrent aux promoteurs et investisseurs des services visant à impulser l'initiative privée dans les régions concernées par leurs activités**. Ils sont créés en vertu d'un contrat constitutif passé entre les organisations professionnelles, les structures publiques d'appui au développement et les personnes physiques et morales exerçant des activités économiques et financières.

Les Centres d'Affaires, au nombre de 24 (dans toutes les régions) exercent les activités ayant pour but de faciliter la réalisation des projets et d'offrir les services nécessaires aux promoteurs et investisseurs pour le lancement ou le développement de leurs projets et notamment :

- Renseigner les porteurs d'idées de projets, les promoteurs et les investisseurs sur les procédures de création d'entreprises, les avantages et incitations qui leur sont destinés, les sites d'installation possibles et les opportunités prometteuses d'investissement et de partenariat,
- Accompagner les promoteurs dans les différentes phases de démarrage et de suivi de la réalisation de leurs projets et notamment dans la phase d'élaboration des études de faisabilité et de la finalisation du schéma de financement,
- Mettre, le cas échéant et à titre onéreux, à la disposition des promoteurs et investisseurs des bureaux équipés de moyens de communication et leur assurer les services de base,
- Organiser au profit des promoteurs et investisseurs des séminaires en vue de les informer sur les avantages comparatifs de la région.

Ces centres interviennent dans les différents secteurs économiques : l'industrie, les services, l'agriculture, le commerce, l'artisanat, les petits métiers et le tourisme. Ils offrent plusieurs services d'appui dont notamment :

- La sensibilisation et l'information à la création d'entreprise, sur les opportunités d'investissements et de partenariat dans tous les secteurs, sur les procédures de création d'entreprises, les avantages et incitations destinés aux promoteurs et les sites d'installation possibles,
- L'organisation de Journées de partenariat et d'investissement,
- L'accueil et l'orientation des porteurs de projet selon leurs attentes et les besoins du projet,
- L'encadrement des promoteurs pour la concrétisation de leur idée de projet
- L'assistance à la recherche d'une idée de projet,
- L'orientation des promoteurs vers les structures spécialisées en cas de besoin
- La consultation sur tous les aspects liés à la création (juridiques, financières...),
- La formation (formation pour la création d'entreprises et formation sectorielle) : Actions de formation
- Sur la méthodologie de création d'entreprises, les procédures règlementaires pour la constitution des sociétés, les mécanismes de financement des projets et autres thèmes en relation avec la création d'entreprise.
- L'aide à la préparation du plan d'affaires et de l'étude du projet,
- L'assistance au bouclage du schéma de financement
- L'accompagnement des promoteurs.
- Le coaching personnalisé pour les promoteurs durant tout le processus de création d'entreprise assurés par des experts et coachs régionaux (experts comptables, professeurs universitaires, experts, ...)

18 - Source ; Portail de l'industrie tunisienne, organisation de l'APII : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=25&mrub=189>

19 - En vertu de la Loi n° 2005-57 du 18 juillet 2005

- La constitution juridique de l'entreprise
- La mise à disposition des promoteurs, le cas échéant et à titre onéreux, de bureaux équipés de moyens de communication et leur assurer les services de base
- Le suivi post création

De plus, les centres d'affaires ont fait appel à des compétences extérieures, à l'instar des pépinières, pour des missions d'accompagnement des promoteurs et de formation des cadres des structures sur les techniques de l'accompagnement.

5.10 Le Guichet Unique

Le premier Guichet Unique pour la création d'entreprises a été créé en 1997 ⁽²⁰⁾ à Tunis. C'est un centre de formalités administratives et légales réunissant les différentes administrations intervenant dans la constitution d'un dossier d'investissement.

Le dépôt de la déclaration d'investissement se fait auprès du Guichet Unique de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII). Le Guichet Unique a contribué à la réduction des délais d'accomplissement des formalités administratives pour la constitution des sociétés. En effet, il est responsable de délivrer des attestations de dépôt de déclaration de projet d'investissement dans les secteurs de l'industrie des services et d'hydrocarbure, ainsi qu'à accomplir les formalités de constitution des entités juridiques (personnes physiques/personnes morales), professions libérales, entreprises créées par des étrangers ou par des tunisiens résidant à l'étranger, et ce par le biais de l'interlocuteur unique.

L'APII a également mis en place en collaboration avec les administrations concernées, représentées au Guichet Unique, un dispositif de constitution en ligne des sociétés, permettant l'accomplissement des prestations administratives et légales requises pour la constitution des sociétés anonymes, des sociétés à responsabilité limitée et des sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée.

5.11 Les Centres Techniques

En Tunisie il y'a 8 centres techniques qui opèrent dans les différentes activités relevant du secteur des industries manufacturières : Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement (CETIBA) ⁽²¹⁾, Centre Technique des Industries Mécaniques et Électriques (CETIME) ⁽²²⁾, Centre Technique de la Chimie (CTC), Centre Technique du Textile (CET-TEX) ⁽²³⁾, Centre National du Cuir et de la Chaussure (CNCC), Centre Technique de l'Agro-Alimentaire (CTAA), Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre (CTMCCV), Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement (PACKTEC).

Ils sont des établissements publics sous tutelle du Ministère de l'Industrie et de l'Energie qui assurent :

- La collecte et la diffusion de l'information technique, industrielle et commerciale, ainsi que toutes les statistiques et l'élaboration des études techniques et économiques inhérentes aux activités industrielles.
- L'inventaire de toutes les ressources nationales en matières premières, en collaboration avec tous les instituts nationaux de recherche, ainsi que l'étude des caractéristiques de ces ressources en vue de leur exploitation.
- L'assistance aux industriels pour la gestion des méthodes de production, l'amélioration technologique et la maîtrise de la qualité.
- La contribution à l'élaboration des normes et l'assistance aux industriels pour leurs applications.
- Le développement du secteur et la mise en application des résultats obtenus par la recherche scientifique.
- La coordination avec les centres spécialisés dans les actions de formation professionnelle, selon les besoins des activités industrielles.
- L'élaboration des études et proposition pour le développement et la promotion des exportations.
- Le développement de l'utilisation des techniques écologiques permettant la protection de l'environnement, la préservation des ressources durables et la diminution des déchets et rejets polluants.
- La réalisation des expertises et analyses qui lui seront confiées par les professionnels, ou les tribunaux, ainsi que l'exécution de toute mission, sous son égide de règlement de différends à l'aimable.
- L'aide aux entreprises pour permettre à celles-ci d'améliorer l'utilisation de leur potentiel technique et humain de production, en les orientant vers le développement de nouveaux produits et l'établissement de programmes d'investissement appropriés.
- La création de laboratoires d'analyses et d'essais pour effectuer les expertises nécessaires aux activités industrielles.
- La participation à l'élaboration des cahiers des charges pour la profession.

20 - Il a été suivi par l'ouverture d'autres guichets uniques à Sousse et Sfax en 2005 ; à Béja, Nabeul, Gafsa et

Gabès en 2007 ; à Bizerte, Kairouan, Kef, Monastir et Zaghuan en 2008 ; à Jendouba, Mahdia, Sidi Bouzid, Tataouine, Tozeur et Kébili en 2010

21 - Source : <http://www.cetiba.tn/index.php?id=5>

22 - Source : <http://www.tunisieindex.com/entreprises/Mecaniques-Electriques-Technologie-1942.html>

23 - Source : <http://www.cettex.com.tn/fr>

5.12 Les pépinières d'entreprises

Les pépinières d'entreprises sont le fruit d'une collaboration concrétisée par la signature, le 19 octobre 1999, d'une convention entre l'Agence de Promotion de l'Industrie (APII), sous l'égide du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME, et les institutions de l'Enseignement Supérieur et notamment les Instituts Supérieurs des Études Technologiques (ISET), sous la direction du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et des Technologies.

5.12.1 Les Services de la Pépinière d'Entreprises ⁽²⁴⁾

Une panoplie de services est offerte par les pépinières d'entreprises, pour aider les promoteurs dans les secteurs innovants et les activités prometteuses à concrétiser leurs idées de projets et les transformer en des projets opérationnels.

Information et Orientation et sensibilisation : La pépinière d'entreprises fournit de l'information et de la documentation relative à la création d'entreprises en Tunisie. Les responsables chargés de l'accueil répondent aux interrogations des porteurs de projets en matière de création d'entreprises et les orientent dans leurs démarches de création d'entreprises. Ils fournissent des informations telles que les prestations de la pépinière d'entreprises, les données économiques régionales, les avantages quant à l'implantation dans la région, les mécanismes et structures d'appui régionales, ainsi que les formalités de la constitution juridique de l'entreprise.

Formation et Encadrement :

Ce module comporte deux volets à savoir des cycles de formation en création d'entreprises et un encadrement personnalisé selon la nature du projet. Son déroulement se fait généralement dans les locaux des pépinières d'entreprises ou des directions régionales de l'APII. Il s'agit d'une formation généraliste sur l'environnement de la création d'entreprises en Tunisie, qui cible les porteurs de projets dans le domaine de l'industrie et des services connexes, et dont la durée sera répartie entre deux cycles par an. Parallèlement à la formation, le créateur peut bénéficier d'un encadrement personnalisé sous forme de conseils pour la validation du projet, l'étude de la pré faisabilité, le coût de l'investissement, les sources de financement, le statut juridique...

Incubation :

La pépinière d'entreprise met à la disposition des porteurs de projets en incubation un réseau de compétences multidisciplinaires. Les projets de création qui sont relativement avancés au niveau de l'étude de faisabilité (Plan d'affaires en cours d'élaboration ou finalisé, Prototype en cours d'élaboration), bénéficient pendant 3 à 6 mois d'un accompagnement personnalisé par des experts spécialisés dans les domaines de la création d'entreprises, à savoir le marketing, la comptabilité, finance, l'ingénierie et l'aspect juridique.

Cet accompagnement consiste en ⁽²⁵⁾ :

- Une présence en pépinière, à raison d'au moins deux jours par semaine d'un coach régional. Ce coach est chargé d'accompagner les porteurs de projets dans les phases de finalisation du plan d'affaires et de recherche de financement (programme soutenu par le Programme de Modernisation Industrielle - PMI).
- Une présence en pépinière d'un expert comptable, à raison d'au moins 4 demi-journées par mois. Cet expert est chargé de conseiller et de former les porteurs de projets dans les domaines comptables, financiers et juridiques.
- L'intervention d'un banquier et/ou d'un expert en capital risque en cas de besoin. Les pépinières d'Entreprises du Réseau National des Pépinières d'Entreprises sont parrainées par les banques et les SICARs.

24 - Source : Portail de l'industrie tunisienne ; <http://www.tunisieindustrie.nat.tn>

25 - caipe.tunisieindustrie.nat.tn

- La mise à disposition des porteurs de projets de l'expertise technique en cas de besoin (choix des équipements de production, processus de fabrication...). Ces expertises sont assurées par les centres techniques sectoriels.
- Un soutien des porteurs de projets par les entreprises parrainées ou inscrites dans le programme national de l'essaimage ; le but étant de les assister dans la recherche d'informations ou d'un marché potentiel.
- La mise à disposition des porteurs de projets des compétences et des ressources de l'université (documentation spécialisée, laboratoires...).

Hébergement ⁽²⁶⁾ : Cette phase se caractérise par la mise à la disposition des créateurs de moyens logistiques outre l'accompagnement en conseils et expertise des entreprises en pépinière durant la phase de lancement pendant une durée allant de 1 à 3 ans.

Elle concerne les entreprises innovantes juridiquement constituées, disposant d'un plan d'affaires finalisé, d'un schéma de financement bouclé et de l'accord du comité d'agrément de la pépinière concernée.

Le Post-hébergement : Il s'agit de faire participer les entreprises sortantes des pépinières dans les manifestations régionales, nationales et internationales, et de les promouvoir à travers le Réseau National des Pépinières d'Entreprises « RNPE ».



5.13 L'agence de promotion des investissements agricoles (APIA)

L'Agence de Promotion des Investissement Agricole ⁽²⁷⁾ est une entreprise publique chargée de la promotion de l'investissement privé dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des services associés, ainsi que dans les activités de la première transformation intégrées aux projets Agricoles et de Pêche.

Elle est dédiée aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux jeunes promoteurs et aux investisseurs tunisiens et étrangers. **Elles assurent, notamment, l'assistance, l'encadrement et la formation des promoteurs dans la réalisation de leurs projets, l'identification des opportunités d'investissement** et de partenariat pour les opérateurs privés tunisiens et étrangers, l'organisation de manifestations économiques, de séminaires, de journées d'informations et de rencontres de partenariat...

5.13.1 Les services de l'APIA :

Sont destinés aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux jeunes promoteurs et aux investisseurs tunisiens et étrangers à travers notamment :

- L'octroi des avantages financiers et fiscaux institués par le code d'incitations aux investissements, aux promoteurs de projets agricoles, de pêche, de services liés à ces secteurs et de première transformation des produits agricoles et de pêche
- L'identification des opportunités d'investissement et des idées de projets à promouvoir par les opérateurs privés Tunisiens et étrangers contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nationaux assignés au secteur agricole
- L'assistance des promoteurs dans la constitution de leurs dossiers d'investissement et leur encadrement durant la phase de réalisation de leurs projets
- La formation des jeunes promoteurs agricoles et leur encadrement durant les phases d'identification, d'étude et de réalisation de leurs projets dans le cadre de pépinières d'entreprises et de programmes spécifiques de formation
- La mise en relation d'opérateurs Tunisiens avec leurs homologues étrangers en vue de promouvoir les projets de partenariat et les échanges commerciaux
- L'organisation de manifestations économiques, de séminaires, de journées d'informations et de rencontres de partenariat
- La participation aux foires et aux salons spécialisés en Tunisie et à l'étranger ;
- L'animation du réseau qualité mis en place au niveau des différentes filières agricoles en collaboration avec les groupes interprofessionnels et l'Office National de l'Huile.

5.13.2 L'encadrement et appui de l'APIA sont les suivants :

Formation des jeunes promoteurs : Ce programme a pour objectif de donner de nouvelles opportunités de réussite aux projets agricoles et de pêche, de participer au rajeunissement de l'agriculture, de promouvoir des exploitations modernes basées sur des technologies nouvelles et la bonne gestion, et ce afin de préparer le secteur à la compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs. Les sessions sont organisées dans les centres de formation situés sur tout le territoire tunisien.

26 - Source : Portail de l'industrie tunisienne : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/home.asp>

27 - Source : Site web de l'APIA : <http://www.apia.com.tn/presentation.html>

La durée du contenu de la formation : La session de formation est de 15 semaines dont 3 semaines de stages et comprend 4 modules :

- Une formation générale relative à la culture de l'entreprise et les Spécificités des projets agricoles et de pêche ainsi que l'environnement des entreprises agricoles ;
- Une formation technique : une formation technique générale et une formation technique spécialisée ;
- Une formation en gestion : La gestion des ressources humaines, la gestion financière, le commerce et la comptabilité ;
- Une formation sur la création de projets :
 - Choix du projet et étude de faisabilité ;
 - Séances d'initiation à l'informatique ;
 - Programme de réalisation de projets.

Les promoteurs ciblés : Ce programme concerne les jeunes promoteurs désirant s'installer pour la première fois pour leur propre compte à savoir :

- Les fils d'agriculteurs désirant monter un projet sur une exploitation familiale ;
- Les agriculteurs bénéficiaires d'un accord pour la création d'une SMVDA ;
- Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur spécialisé disposant de terres agricoles ;
- Les titulaires d'une attestation d'aptitude professionnelle dans l'agriculture disposant de terres agricoles ;
- Les jeunes bénéficiaires de prêts fonciers ou postulant à un prêt foncier.

5.14 Les Centres techniques agricoles : CTA ⁽²⁸⁾

Les Centres techniques agricoles (CTA) sont des établissements publics placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques. Ils ont été créés il y a moins de dix ans, à l'initiative de l'UTAP, dans l'objectif de lier la recherche et la vulgarisation avec les besoins des agriculteurs. Il existe 6 centres, qui couvrent les céréales, les pommes de terre (non opérationnel), l'agriculture biologique, l'aquaculture, les agrumes et les dattes. Ils sont financés par le FODECAP ⁽²⁹⁾ ; dans la pratique, ils relèvent de l'autorité du Ministère de l'Agriculture et de l'environnement qui nomme leurs directeurs.

5.14.1 Ses missions sont les suivantes :

- Assurer l'adaptation des résultats de la recherche avec les conditions réelles des exploitations agricoles selon les demandes et les besoins des producteurs et de leurs structures et organisations professionnelles.
- Réaliser les programmes relatifs à la mise en exécution des résultats des recherches et ouvrir pour leur adaptation aux spécificités régionales des différentes zones agricoles.
- Assurer les actions de vulgarisation permettant le transfert rapide et efficace du progrès technique dans ce domaine.
- Organiser la diffusion des techniques de production les plus efficaces en collaboration avec les différents organismes exerçant dans le domaine des recherches agricoles et constituer une banque de données en vue d'assurer une exploitation rationnelle des données et connaissances techniques enregistrées.
- Œuvrer pour l'appui du développement agricole par la formation, le recyclage et le perfectionnement des vulgarisateurs de terrain, des agriculteurs, des formateurs et enseignants agricoles.
- Assurer l'encadrement technique et économique des producteurs, afin de les aider à résoudre les problèmes ayant trait notamment aux :
 - Techniques culturelles et techniques de la pêche.
 - Amélioration de la productivité.
 - Amélioration de la qualité des produits.
 - Maîtrise des coûts de production.
 - Techniques commerciales.
 - Techniques de stockage et de conditionnement.
- Développer des échanges avec les organismes similaires ou de mêmes intérêts nationaux ou étrangers ainsi qu'avec les organisations internationales.
- Entreprendre toute étude et réunir toute documentation scientifique et technique se rapportant au secteur pour les diffuser auprès des utilisateurs.
- Participer à la réalisation de toutes autres missions susceptibles d'intéresser directement ou indirectement le développement du secteur agricole.

28 - Source ; Sites web : centre technique des dattes : <http://www.ctd.tn/fr/missions-du-centre-168.html>, centre technique de l'agriculture biologique : <http://www.ctab.nat.tn/index.php/fr-fr/presentation2/missions/missions-generales>

29 - FODECAP, c'est le Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Ces centres techniques proposent aux établissements d'enseignement et de la recherche agricole, des thèmes de recherche spécifiques, l'adaptation d'innovations techniques spécifiques et la réalisation d'expériences. Ils sont liés à des institutions de recherche et d'enseignement agricole, des offices de développement régionaux et associations de producteurs par des conventions de coopération.

5.14.2 La plus grande partie de leurs activités se résume à :

- L'organisation de rencontres et d'ateliers de travail avec les professionnels
- La formation et recyclage
- L'expérimentation sur terrain
- Les visites de terrain

Pour la vulgarisation et la promotion des résultats de la recherche, les centres techniques agricoles réalisent des cultures de démonstration dans les fermes agricoles privées qui prennent en charge les coûts et ne paient pas les centres techniques ce qui diminue leur capacité d'autofinancement qui ne dépasse pas les 10%.

PARTIE 3 :

Les politiques de financement

6 PARTIE 3 :

Les politiques de financement

En plus du soutien réglementaire, institutionnel et logistique en matière d'encouragement à la création d'entreprise, la Tunisie a procédé à la mise en place d'autres mécanismes en matière de financement, allant de la création d'institutions financières spécialisées, à la mise en place de fonds spéciaux pour le financement direct de la création des entreprises ainsi qu'une politique de financement basée sur les mécanismes de renforcement des fonds propres, les mécanismes de crédit et les mécanismes de garantie, qui peuvent revêtir plusieurs formes, selon les besoins du créateur, la nature de l'activité et la taille de l'entreprise. Ces mécanismes d'appui financier sont structurés autour de trois volets à savoir :

- Les Instruments et mécanismes de renforcement des fonds propres,
- Les mécanismes de crédit, et
- Les mécanismes de garantie.

6.1 Les mécanismes de renforcement des fonds propres

La politique d'encouragement de l'État au financement de l'investissement, est basée sur plusieurs fonds de soutien ont été créés en vue d'aider les promoteurs à lancer leurs projets.

6.1.1 Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM)

Le FONAPRAM a été créé en 1981 ⁽³⁰⁾ ; son objectif de départ était la promotion des investissements dans le secteur de l'artisanat et des petits métiers dans son sens large qui regroupe l'artisanat d'art, utilitaire et la petite manufacture. Son champ d'intervention a été élargi en 1994 vers les professions libérales promues par les diplômés de l'enseignement supérieur et quelques activités de services liées à l'industrie.

Ce fonds intervient dans les projets ne dépassant pas 50.000 DT fonds de roulement inclus. Ce plafond peut être porté à 100.000 DT fonds de roulement inclus pour les diplômés de l'enseignement supérieur (pour certaines activités). Ces projets doivent comporter au moins 40 % de fonds propres constitués de l'apport en numéraire du promoteur et des dotations remboursables accordées par ce fond au titre du projet.

Le Fonds de promotion de l'artisanat et des petits métiers intervient sous formes de dotations remboursables, sans intérêts et dans une durée maximale de 11 ans, cette dotation sera remboursée juste après le remboursement des crédits bancaires d'investissement.

30 - En vertu de la Loi n°81-76 du 9 août 1981, tel que amendée par l'article 51 de la Loi n°86-106 du 31 décembre 1986 portant loi de finances pour la gestion 1987

6.1.2 Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI)

Le FOPRODI a été créé en 1974 ⁽³¹⁾, et depuis, il a connu plusieurs réformes visant à améliorer ses interventions et à les adapter aux besoins de l'évolution de l'environnement économique. « Depuis sa création et jusqu'à fin 1998, ce fonds était conçu comme un instrument de crédit au service de nouveaux promoteurs et destiné à parfaire leurs besoins en capital » (Afef, Page 138). Cependant, et depuis janvier 1999, il est conçu plutôt comme un outil de participation au capital des nouveaux promoteurs ou des PME. L'augmentation du plafond des investissements de création ou des investissements d'extension réalisés par les PME dans le cadre du FOPRODI de 1 million DNT à 3 millions DNT, puis à 4 millions DNT, ensuite à 5 millions DNT, et récemment à 10 millions DNT, montre l'attention particulière accordée à ces entreprises, compte tenu de leur rôle dans le développement et la création d'emplois. (Kallel, Page 125)

Les objectifs de ce fonds sont multiples, mais axés essentiellement sur la promotion de nouveaux entrepreneurs, l'aide à la création et au développement de la petite et moyenne entreprise industrielle, de services et de l'artisanat, et l'encouragement de la décentralisation industrielle à travers le développement régional.

L'intervention du FOPRODI dans le financement des nouveaux promoteurs ou des PME nécessite un schéma de financement du projet d'investissement comportant au moins 30% de fonds propres. Cette intervention est conditionnée également par la participation d'une SICAR. Le FOPRODI intervient sous deux formes :

Pour les investissements inférieurs à 1000.000 DT, le promoteur a le choix entre deux modalités : soit en dotations remboursables, soit en participation au capital.

Pour les investissements supérieurs à 1000.000 DT, le FOPRODI intervient sous forme d'une participation au capital.

Les dotations du FOPRODI effectuées en faveur des nouveaux promoteurs et des PME seront remboursées majoré de 3% annuellement et ce pour une durée maximale de 12 ans, dont 5 ans de délai de grâce.

Quant à la rétrocession des participations du FOPRODI, elle s'effectue en faveur des nouveaux promoteurs au nominal, majoré de 3% annuellement, et ce pour une durée maximale de 12 ans, et en faveur des PME au nominal majoré du taux d'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), dans un délai maximum ne dépassant pas 12 ans. Par ailleurs, les bénéfices provenant de ces participations sont accordés au nouveau promoteur et alloués exclusivement à l'acquisition de ladite participation.

Outre l'intervention de ce fonds au niveau du capital, des avantages financiers sont aussi octroyés, notamment :

- Une prime d'étude et d'assistance technique,
- Une prime d'investissement,
- La prise en charge du coût du terrain ou du bâtiment industriel,
- Une prime au titre des investissements immatériels,
- Une prime au titre des investissements technologiques prioritaires,
- La prise en charge de la cotisation patronale au régime de la sécurité sociale,
- La prise en charge des dépenses d'infrastructure.

6.1.3 Le Fonds Spécial de Développement Agricole et de la Pêche (FOSDAP)

Créé en 1963, le fonds spécial de développement de l'agriculture et de la pêche FOSDAP cible les activités de première transformation des produits agricoles et de pêche et leur conditionnement et les activités de services liées à l'agriculture et à la pêche.

Il les investissements dont le coût maximum est de 500.000 DT, et son intervention s'effectue sous forme de dotations remboursables (70% du capital social pour un plafond de 100.000 TND). Toutefois, ce plafond du coût de l'investissement peut être porté à 3 millions DT pour la pêche en haute mer et mer du nord (de Bizerte à Tabarka), et dans ce cas le FOSDAP intervient sous forme de participations dans le capital.

La dotation FOSDAP est remboursable sur 12 ans, avec un taux d'intérêt de 3% et un privilège de 5 ans comme délais de grâce. La participation, est rétrocédée au bénéficiaire sur 12 ans au nominal majoré de 3 %. ⁽³²⁾

31 - En vertu de la Loi n°73-82 du 31 décembre 1973 portant loi de finances pour la gestion 1974

32 - Source : site web de l'APIA, avantages financiers ; <http://www.apia.com.tn/subvention-financiere.html>

6.1.4 Le Régime d'Incitation à la Créativité et à l'Innovation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (RICITIC)

Le régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication RICITIC ⁽³³⁾ est un instrument financier spécifique au secteur des TIC. Il a été créé en 1998, et est destiné aux projets nouveaux, ainsi qu'aux projets d'extension ayant un caractère innovant dans le domaine des technologies d'information et de la communication. Ce fonds est venu encourager les activités de production ou de développement de logiciels, de systèmes et d'applications à haute valeur ajoutée et de services innovants basés sur les technologies de l'information et de la communication.

Le projet doit comporter dans son schéma de financement au minimum un taux de fonds propres de 50% et un coût d'investissement ne dépassant pas :

- 200.000 DT au titre des projets nouveaux réalisés par des personnes physiques. Le promoteur bénéficie d'une dotation remboursable ne dépassant pas 49% du capital minimum du projet.
- 500.000 DT au titre des projets nouveaux réalisés par des sociétés formées de personnes physiques. Le promoteur doit justifier d'un apport en numéraire de 2% au moins du capital minimum du projet et peut choisir entre la participation au capital ou la dotation remboursable, qui est accordée au taux de 49% du capital minimum du projet avec un plafond de 120.000 DT.
- 500.000 DT dinars au titre de la réalisation des opérations d'extension des projets créatifs et innovants par les sociétés œuvrant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, formées de personnes physiques. Le promoteur bénéficie d'une dotation remboursable n'excédant pas 49% avec un plafond de 120.000 DT.

La durée du remboursement de la dotation du RICITIC est de 12 ans, avec un délai de grâce de 5 ans et un taux d'intérêt de 3% l'an. La participation du fonds, ne peut être octroyée qu'au profit des projets comportant une participation d'une société d'investissement à capital risque SICAR, ou des fonds communs de placement à risque FCPR, ou des sociétés de gestion des fonds

d'amorçage. Cette participation ne peut dans tous les cas être inférieure à la participation imputée sur le RICITIC. La rétrocession de cette participation s'effectue au nominal majoré de 3% l'an, et ce, dans un délai maximum de 12 ans. Les bénéfices provenant de la participation au capital sont attribués au promoteur, et sont affectés exclusivement pour l'acquisition de cette participation.

Par ailleurs, certaines primes sont attribuées aux projets et opérations éligibles au concours du RICITIC, notamment, une prime au titre de l'étude et de l'assistance technique fixée à 70% du coût total de l'étude et de l'assistance technique sans dépasser 10.000 DT, une prime au titre de l'acquisition des équipements fixée à 10% du coût total des équipements sans dépasser 20.000 DT, et enfin une prime au titre des investissements immatériels, dont le taux est de 50% du coût des investissements avec un plafond de 60.000 DT.

6.1.5 Les Sociétés d'Investissement à Capital Risque (SICARs)

Ces sociétés d'investissement ⁽³⁴⁾ créées en 1995 avaient pour but d'aider les entreprises à fournir les fonds propres de leurs projets, et ce à travers une participation à leur capital, en vue de sa rétrocession. Les SICARs financent les entreprises lancées par les nouveaux promoteurs, et qui sont implantées dans les zones de développement régional, faisant objet d'opérations de mise à niveau, rencontrant des difficultés économiques et bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises, et qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise, ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

En outre, les SICARs financent également les projets bénéficiaires de l'intervention du FOPRODI, du FOSDAP et du RICITIC, et ce à travers la souscription d'actions, sans toutefois atteindre la majorité au capital. Les participations doivent faire l'objet de conventions avec les promoteurs fixant les modalités et les délais de la réalisation des rétrocessions. Les SICARs, peuvent également accorder des avances au profit des entreprises dans lesquelles elles détiennent une part du capital sous forme de compte courant associés.

33 - Créé en 1998 en vertu de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 sous la dénomination « Fonds d'Incitation à l'Innovation dans les Technologies de l'Information (FIITI) », devenu en 2002 « Régime d'Incitation à l'Innovation dans les Technologies de l'Information (RIITI) » en vertu de la loi n° 2002-101 du 17 décembre 2002, portant loi de finances pour l'année 2003, et récemment en 2010 remplacé par « Régime d'Incitation à la Créativité et à l'Innovation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (RICITIC) en vertu de la loi n° 2010-18 du 20 avril 2010.

34 - Loi n° 95-87 du 30 octobre 1995, modifiant et complétant la Loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés D'investissement

6.1.6 Les fonds d'amorçage

Créés en 2005 ⁽³⁵⁾, les fonds d'amorçage interviennent par l'apport de fonds propres à des entreprises innovantes en cours de création, et qui sont au stade de prototype du produit (avant la phase de démarrage effectif), ou dans des sociétés qui n'ont pas encore achevé leur développement, et qui présentent un fort potentiel de croissance.

Ils interviennent pour aider les promoteurs à exploiter les brevets d'invention, et à développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation. Ainsi que d'achever le schéma de financement du projet, et ce en s'engageant sous forme de prise de participation dans le capital, ainsi que sous forme d'avance en compte courant associés (puisque l'entreprise est en cours de création).

IKDAM 1 est le premier fonds d'amorçage public, destiné au renforcement des fonds propres innovants, agréé en juillet 2006, par le Conseil du Marché Financier (CMF) ⁽³⁶⁾.

6.2 Les mécanismes de crédit

6.2.1 La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

Devant la pénurie de financement, due à la faiblesse des garanties bancaires des promoteurs, et l'accroissement du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur, les pouvoirs publics ont œuvré à la création de la BTS en 1997 ⁽³⁷⁾, afin de faciliter d'avantage l'accès aux crédits bancaires pour les micro-entrepreneurs. La mission confiée à cette banque consiste à concourir au développement de la micro-entreprise par le financement des microprojets initiés par les promoteurs appartenant aux couches les moins favorisées de la population. Ces petits porteurs de projets sont pour l'essentiel des jeunes disposant d'une qualification professionnelle, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur, mais qui sont dépourvus de moyens

financiers et de garanties exigées généralement par le secteur bancaire classique, chose qui normalement ne les rendra pas admissibles à un prêt auprès des banques commerciales (ETF, 2014).

La BTS a été chargée, à partir de janvier 2003 de gérer les programmes de prêts et de micro-crédits conçus par le Fonds National de l'Emploi 21-21113 et les autorités régionales. En octroyant de micro crédits, cette banque apporte un encouragement à l'auto emploi et au développement des activités industrielles et de services générateurs de revenus économiquement viables au profit de population en quête de financements adaptés à leurs besoins.

La BTS a connu une élévation de son plafond de financement des projets créés par les diplômés de l'enseignement supérieur et pour les activités éligibles aux interventions du fonds ¹¹⁴. Le coût d'investissement maximum des projets est passé de 50.000 DT à 100.000 DT, en 2008, puis à 150.000 DT, en 2013.

Les crédits de la BTS sont consacrés essentiellement à l'acquisition des équipements et matériaux nécessaires à l'exercice de l'activité ou les besoins en fonds de roulement. Le déblocage du crédit s'effectue généralement auprès du fournisseur, à l'exception des montants de fonds de roulement qui sont servis directement au promoteur. Son remboursement s'effectue à un taux d'intérêt de 5% dans un délai de 2 à 7 ans avec une période de grâce allant jusqu'à 12 mois. La part d'autofinancement du porteur de projet doit être comprise entre 3 % et 10 % du montant total investi.

6.2.2 La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME)

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises, créée le 1er mars 2005, vient compléter et renforcer le dispositif de financement en place, pour la promotion et le soutien de l'initiative privée et stimuler par la suite le rythme de croissance de l'investissement.

L'intervention de la BFPME porte soit sur le financement de la création des PME dont le coût d'investissement total est compris entre 100.000 DT et 10 millions DT, soit sur le financement de l'extension des PME existantes, à condition qu'elles soient financièrement saines, et que leurs immobilisations nettes, augmentées des investissements projetés, se situent entre 100.000 DT et 10 millions DT.

35 - En vertu de la Loi n°2005-58 du 18 juillet 2005

36 - Source ; portail de l'industrie tunisienne, incitations à la création d'entreprises innovantes : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?m-cat=22&mrub=180&mssub=249>

37 - En vertu du décret présidentiel du 21 mai 1997

6.2.3 MICRO-FINANCE

L'activité des institutions de microfinance est régie par le décret-loi n° 2011-117. Il permet à des sociétés anonymes d'octroyer du microcrédit. Ces sociétés doivent avoir un capital minimum de 3 millions de dinars. L'article 58 de ce décret-loi, permet aux associations de microcrédits (AMC) de continuer à opérer à condition de se conformer aux dispositions de ce décret-loi dont notamment de constituer d'une dotation minimale de 50 mille dinars ⁽³⁸⁾.

Le décret-loi donne la possibilité pour une institution de microfinance (IMF) de diversifier ses produits en offrant de la micro assurance. Une autorité de contrôle (ACM) dont la principale mission est la supervision des institutions de microfinance (IMF) a également été créée.

Concernant les plafonds du microcrédit et des conditions de son octroi : Cinq mille dinars pour les associations et vingt mille dinars pour les institutions de microfinance (IMF) ayant le statut de société anonyme. Pour les prêts accordés pour l'amélioration des conditions de vie, le plafond est de mille dinars pour les associations et de trois mille dinars pour les sociétés anonymes.

Les IMF ne peuvent bénéficier de la garantie de la SOTUGAR contrairement aux AMCs (Associations de Micro-crédit) rattachés à la BTS.

6.2.3.1 Advans Tunisie



Les services d'Advans Tunisie sont destinés aux entrepreneurs qui n'arrivent pas à emprunter sur le marché financier traditionnel et dont les besoins en financements ne sont pas élevés.

La société de microfinance propose ainsi des prêts d'un montant maximum de 20 000 dinars. Aucune épargne préalable n'est obligatoire ⁽³⁹⁾.

En plus de la Tunisie, le groupe Advans est présent dans plusieurs pays en Afrique : Cameroun, Ghana, Congo, Tanzanie et Nigéria. Il est également présent au Pakistan.

Advans Tunisie a été créée en septembre 2013 par Advans SA, son sponsor et actionnaire majoritaire, aux

côtés de SANAD (Fonds d'investissement soutenu notamment par l'UE, l'Allemagne et la Suisse spécialisé dans le soutien aux micro petites et moyennes entreprises dans la zone MENA), Amen Bank (Banque tunisienne) et INAAM (holding réunissant les intérêts d'investisseurs sociaux tunisiens). Le projet a également reçu un co-financement de la Swiss Capacity Building Facility – Association pour la création d'emplois et de revenus (SCBF) ⁽⁴⁰⁾.

6.2.3.2 ENDA Tamweel



Enda tamweel est une société de micro-finance tunisienne agréée par le ministère des Finances le 01/01/2016. Créée par l'organisation non gouvernementale Enda inter-arabe, pionnière dans le secteur de la microfinance en Tunisie, Enda tamweel a pour objectif de favoriser l'inclusion économique et sociale des populations vulnérables (notamment les femmes, les jeunes et les populations rurales) et de contribuer au développement économique du pays.

Elle œuvre en particulier pour la promotion de l'entrepreneuriat et contribue ainsi à l'effort national pour la promotion de l'auto-emploi des jeunes et des femmes dans les quartiers et les zones rurales défavorisés ⁽⁴¹⁾.

Leader du secteur ⁽⁴²⁾, Enda tamweel offre à ses clients des services et lignes de crédit diversifiés et adaptés aux besoins de chaque type de micro-entrepreneur à travers un réseau de 79 agences réparties sur l'ensemble du territoire. A travers son étroite collaboration avec l'association Enda inter-arabe, elle leur offre également des activités de formation, d'encadrement et d'appui à la commercialisation qui les aident à améliorer leurs compétences (savoir faire et savoir être). Ainsi, elle les aide à pérenniser leurs micro-entreprises et leur permet d'améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de leur famille. L'objectif d'Enda tamweel est de contribuer à l'inclusion financière d'environ un million de micro-entrepreneurs tunisiens d'ici 2020 ⁽⁴³⁾.

Le plafond de ses prêts va jusqu'à 20.000 dinars. En plus des micro-prêts destinés aux activités génératrices de revenus, Enda Tamweel va pouvoir servir également les petites entreprises urbaines et rurales ainsi que les startups lancées par des jeunes, contribuant ainsi à la création d'emplois par et pour les jeunes. ⁽⁴⁴⁾

38 - Source : Autorité de contrôle de microfinance, http://www.acm.gov.tn/Fr/presentation_11_16

39 - Source document d'annonce de la création d'Advans : https://www.advansgroup.com/fileadmin/user_upload/1306_FR_CP_AdvansTunisie_Creation.pdf

40 - Source : document d'annonce de démarrage des opérations : https://www.advansgroup.com/fileadmin/user_upload/20150313_CP_Advans_Tunisie_demarre.pdf

41 - Site web ; <https://www.linkedin.com/company/enda-tamweel/>

42 - Source ; site web : <https://www.kedma.tn/2019/02/enda-recrute.html>

43 - Source : site web financini <https://www.financini.org.tn/organisme-de-financement-enda-tamweel-1>

44 - Source : http://www.endatamweel.tn/wp-content/uploads/2016/05/Communiqu%C3%A9_enda_tamweel2016.pdf

C'est en 1995 que l'ONG internationale Enda inter-arabe a introduit en Tunisie la microfinance selon les bonnes pratiques internationales, préparant ainsi le terrain pour l'ouverture actuelle du marché estimé à 1,5 million de micro-entrepreneurs.⁽⁴⁵⁾ En 21 ans, et partant d'un don de 20.000 dollars, Enda a octroyé 2 millions de micro-crédits d'une valeur cumulative de 1,9 milliard de dinars, à environ 600.000 tunisiens exclus du système financier, dont 70% de femmes et 35% de jeunes (moins de 35 ans). Enda aurait ainsi un impact direct et indirect sur l'amélioration des conditions de vie d'environ un million de tunisiens parmi les plus défavorisés. Aujourd'hui, Enda sert 270.000 porteurs de projets, avec un encours (la valeur des prêts entre les mains de ces micro-entrepreneurs) d'environ 300 millions de dinars. Elle opère à partir de 78 agences sur tout le territoire tunisien, 42% en zones rurales et emploie 1.300 Tunisiens, surtout des jeunes diplômés.

Le crédit Bidaya, lancé à la fin de 2011, permettant d'encourager les jeunes sans emploi à penser auto-emploi, a permis 6.000 jeunes de 18 à 35 ans de créer leur propre emploi à travers une micro-entreprise ; ces jeunes, à leur tour, ont recruté 3.500 autres jeunes créant ainsi de nouveaux emplois. La plupart de ces startups attendent avec impatience l'accès à des prêts plus importants pour pouvoir développer leurs entreprises et sortir de la précarité.

Aux côtés de Enda Tamweel, l'ONG Enda inter-arabe continue à offrir des services non financiers : des formations pour améliorer les capacités entrepreneuriales et managériales des micro-entrepreneurs, l'appui à la commercialisation notamment pour les artisans et les producteurs agricoles, des conseils et de l'accompagnement à la création d'entreprise ainsi que de l'éducation financière et citoyenne. Deux institutions seront ainsi dédiées à l'inclusion financière, et l'émancipation économique et sociale de centaines de milliers de tunisiens exclus jusque-là du système financier classique.

Enda Tamweel a également lancé des guichets mobiles pour servir les zones enclavées et le lancement, à Hay Ettahrir (Tunis), de El Kahina, un espace dédié à l'entrepreneuriat dans l'objectif d'encourager les jeunes des quartiers défavorisés du Grand Tunis à lancer leurs micro-entreprises et créer des emplois.

6.2.3.3 CFE (Centre Financier aux Entrepreneurs)



Le Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie S.A ⁽⁴⁶⁾, est une institution de microfinance qui vise à accroître l'accessibilité des services financiers professionnels aux micros et petits entrepreneurs afin de contribuer à la prospérité durable, à l'émergence du secteur privé et à l'amélioration des conditions de vie des Tunisiens. Détenue par des investisseurs locaux et internationaux, le CFE se distingue par son accompagnement spécialisé pour les entrepreneurs et par son emphase sur le développement local ⁽⁴⁷⁾.

Le Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie siège actuellement à Tunis, et compte s'implanter localement par l'établissement de succursales et de points de service dans les régions de Sfax et de Sousse.

CFE Tunisie est mis en place par Développement international Desjardins (DID), une composante du Mouvement Des jardins. Depuis 1970, DID partage l'expérience du Mouvement Desjardins, une institution financière canadienne ayant plus de 100 ans d'expérience dans le secteur.

6.2.3.4 Microcred Tunisie



Microcred Tunisie est une entité du groupe Microcred, groupe financier français présents dans 10 pays. Il est spécialisé dans la microfinance.

Microcred Tunisie a été lancé en décembre 2014. La première agence a été ouverte à Ezzahrouni. L'institution prévoit de couvrir 13 gouvernorats avec l'ouverture prochaine d'autres agences ⁽⁴⁸⁾.

Les micro-crédits accordés par Microcred Tunisie varient entre 200 dinars et 20 000 dinars. Le délai de remboursement est plafonné à un an.

Microcred Tunisie est détenue majoritairement par le groupe international « Micro-cred Holding », en association avec Amen Bank, Groupe Bayahi, Sigma Conseil et Mac SA.

45 - Source : communiqué Enda Tamweel pour le lancement de son société anonyme

46 - Source : site web FINANCINI : <https://www.financini.org.tn/organisme-de-financement-cfe-centre-financier-aux-entrepreneurs-6>

47 - Source : site web financini : <https://www.financini.org.tn/organisme-de-financement-cfe-centre-financier-aux-entrepreneurs-6>

48 - Source : Site web Wajjahni : <http://wajjahni.com/fr/microcred-tunisie>

En 2017 ⁽⁴⁹⁾, Microcred Tunisie a lancé son produit, le crédit IRADA, ciblant les jeunes porteurs de projets de 18 à 35 ans, et ce, avec le soutien de l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds international de l'ONU pour le développement agricole (FIDA) et Making Cents International et PlaNet Finance.

Il s'agit d'un programme mis en place en partenariat avec Silatech, visant à accompagner les jeunes dans leurs projets de création d'entreprise, à travers une formation en entrepreneuriat, un programme de coaching individuel et la possibilité d'obtenir un crédit auprès de Microcred Tunisie ⁽⁵⁰⁾.

Depuis son lancement, ce programme a permis de former plus que 25 entrepreneurs de divers secteurs (commerce, services, agricole...) et leur a donné l'opportunité de mieux maîtriser les spécificités de leurs projets et de se familiariser avec les différents aspects du plan d'affaires. Il ambitionne de former 1500 jeunes dans les cinq ans à venir. Ce programme IRADA joue un rôle clé dans la transformation des demandeurs d'emploi en des entrepreneurs, ce qui engendrera la création d'emplois pour d'autres jeunes et contribuera au développement économique du pays.

6.2.3.5 Taysir Microfinance



Lancé en 2014 Taysir Microfinance est un organisme dont l'objectif est de favoriser l'inclusion financière économique et sociale ⁽⁵¹⁾ des petits acteurs économiques à travers le micro-crédit et le prêt d'honneur mais aussi à des services non financiers tels que la formation et le coaching individuel.

Les prêts octroyés par Taysir Microfinance sont destinés aux jeunes entrepreneurs, artisans, commerçants et agriculteurs. Le montant du prêt et les modalités de financement diffèrent selon le statut du bénéficiaire et l'objet de son crédit.

Taysir Microfinance offre également des services nonfinanciers tels que le coaching et la formation à travers sa structure Taysir Conseil.

Taysir est une nouvelle institution de microfinance qui apporte une solution complète à la création ou au développement d'activité et de micro entreprise aux personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire dans les gouvernorats du Grand Tunis, du Kef, de Siliana et du Cap Bon.

À ce jour, 3561 prêts d'honneur ont été accordés et 4726 personnes ont été accompagnées à travers le programme de coaching. 53% des emprunteurs étaient des femmes, 40% avaient moins de 35 ans et 53% étaient issus des zones de développement régional.

6.2.3.6 Zitouna Tamkeen



Zitouna Tamkeen, est la première Institution de microfinance Islamique en Tunisie. Elle offre des services financiers et non financiers pour promouvoir des projets de développement ayant un impact socioéconomique majeur, surtout dans les régions marginalisées de la Tunisie.

Les services offerts sont :

Montage de projets de capacitation économique

Microcrédit (Les montants accordés peuvent atteindre 20 000 dinars pour les activités génératrices de revenus et 3 000 dinars pour l'amélioration des conditions de vie avec une durée maximum de 5 ans et un délai de grâce selon la nature de l'activité.) ⁽⁵²⁾

Zitouna Tamkeen intervient selon les deux modes de finance islamique la moulabaha et le quard hassen. Les montants accordés peuvent atteindre 20 milles dinars pour les activités génératrices de revenus et 3 milles dinars pour l'amélioration des conditions de vie avec une durée maximum de 5 ans et un délai de grâce selon la nature de l'activité. Les activités finançables doivent être conformes aux normes charaïques ⁽⁵³⁾.

49 - Source : Site web microcred : <https://microcred.com/tn>

50 - Source : site web : africanmanager, <https://africanmanager.com/tunis-qui-veut-un-credit-pour-lancer-son-propre-projet/>

51 - Source : site web wajahni.com ; <http://wajjahni.com/fr/taysir-microfinance>

52 - Source : Site web Webmanagercenter ; <https://www.webmanagercenter.com/>

53 - <https://www.theswitchersfund.eu/en/zitouna-tamkeen/>

6.3 Les mécanismes de garantie

6.3.1 Le Fonds National de Garantie (FNG)

Créé en 1981⁽⁵⁴⁾, le Fonds National de Garantie (FNG) est un fonds spécial du trésor il est destiné initialement à garantir les crédits consentis par les banques en faveur des petites et moyennes unités économiques, ainsi que l'ensemble des petits agriculteurs contre les risques de sécheresse et des petits pêcheurs.

Afin d'inciter les institutions financières à intervenir davantage dans le financement des projets, la garantie du Fonds a été étendue par la suite en 2000, aux crédits et micro-crédits accordés respectivement par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et les associations. En 2003, la garantie a englobé d'autres catégories de crédit, notamment ceux finançant les projets bénéficiant du concours du FONAPRAM, du FOPRODI, et du RICITIC, ainsi que les participations des SICARs, des fonds communs de placements à risque FCPR et les fonds d'amorçage réalisées dans les petites et moyennes entreprises travaillant dans les secteurs des industries manufacturières et des services et bénéficiant des concours du FOPRODI et dans les projets bénéficiant des concours du RICITIC. Le Fonds intervient par ⁽⁵⁵⁾ :

- La prise en charge des intérêts découlant des montants impayés en principal des crédits déclarés au Fonds ;
- La prise en charge d'une proportion allant de 50% à 90% des crédits irrécouvrables ;
- La prise en charge des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits à hauteur de 50% jusqu'à 75% ;
- La prise en charge d'une proportion allant de 50% à 90% des participations irrécouvrables des SICAR ;
- La prise en charge de la totalité des intérêts découlant du rééchelonnement des crédits, sur une période ne dépassant pas 5 ans en cas de sécheresse.

La gestion du Fonds national de garantie est confiée à la Société Tunisienne de Réassurance (Tunis – RE) en 1994. Cependant, depuis 2010¹²³, la gestion du FNG est confiée à la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) ⁽⁵⁶⁾.

6.3.2 Le Régime de garantie des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital

Un nouveau système de garantie appelé « Régime de garantie des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital » a été créé en 2003, dont la gestion a été confiée à la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) ⁽⁵⁷⁾. C'est un régime de partage de risques entre les établissements financiers au niveau des crédits octroyés et les Sociétés d'Investissement à Capital Risque, les Fonds Commun de Placement à Risque et les Fonds d'Amorçage, au niveau de certaines catégories de participations dans le capital des dites entreprises. (Kallel, Page 138)

Sont éligibles aux interventions de ce régime, les entreprises exerçant dans les activités manufacturières ou de services, telles qu'elles sont définies par le code d'incitations aux investissements ou dans les activités bénéficiant des concours du RICITIC, et dont le montant de l'investissement ne doit pas dépasser 10 millions DT, fonds de roulement inclus.

Trois catégories d'interventions dérivent de ce système de garantie : une première relative à la prise en charge des intérêts découlant des montants impayés des crédits en principal. Une deuxième intervention consiste en la prise en charge d'une proportion allant de 50% à 90% des montants des crédits et participations irrécouvrables acceptées la garantie. Et enfin une troisième intervention qui prend en charge une partie des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits à hauteur de 75% pour les crédits accordés aux projets implantés dans les zones de développement régional et 50% de ces frais pour les crédits accordés aux projets implantés dans les autres zones ⁽⁵⁸⁾.

54 - En vertu de la Loi n°81-100 du 31 décembre 1981, tel que modifié par la Loi n°83-113 du 30 décembre 1983

55 - Source : https://cmf.tn/sites/default/files/pdfs/reglementation/textes-reference/fonds_garantie.pdf

56 - SOTUGAR : <https://www.sotugar.com.tn/fond-pme/>

57 - Société anonyme spécialisée dans la gestion des systèmes de garantie et dont le capital est détenu par l'État et les Banques.

58 - Source ; site web SOTUGAR ; <https://www.sotugar.com.tn/garantie-des-credits-accordes-aux-pme/>

7 PARTIE 4 :

Cartographie des acteurs internationaux impliqués dans la mise en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et leurs rôles actuels

7 PARTIE 4 : Cartographie des acteurs internationaux impliqués dans la mise en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et leurs rôles actuels



Union européenne (UE)

La Délégation a également la tâche de gérer la coopération bilatérale entre l'UE et la Tunisie, en collaboration avec le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et les autres Ministères sectoriels.

Cette fonction porte, chaque année, sur un volume d'engagements de l'ordre de 80 millions €⁽⁵⁹⁾, autant en versements, et quelques 400 opérations de paiements.

Cette coopération porte tant sur l'assistance technique à la privatisation que sur l'appui au développement rural, en passant par l'enseignement et le développement durable.

Financement des projets pour le développement des produits du terroir au service de l'emploi

PROJETS EN BREF
DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN TUNISIE

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

Fiche numéro 02/01
Contrat n° ENI/2014/346189

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL
AGRICULTURE

P.A.Z. Agence de Coopération Pour la Paix

Les produits du terroir au service de l'emploi et du développement local

Améliorer les conditions de vie des populations locales en créant une filière de production de produits du terroir biologique, synonyme de création d'emploi et de valorisation du savoir-faire

→ CONTEXTE

En Tunisie comme en Europe, la question de la préservation et de la mise en valeur des produits du terroir se pose. À travers ces derniers, il s'agit à la fois de préserver le patrimoine immatériel d'un pays, hérité de savoir-faire ancestraux, mais aussi de biens économiques qui génèrent de l'activité et des revenus pour les régions qui les produisent.

Dans l'économie tunisienne où le secteur agricole représente environ un quart de la population active, cette question prend une acuité particulière, qui a conduit l'UE à mener en Tunisie une politique active d'appui à l'économie locale. En effet, les expériences menées un peu partout dans le monde pour valoriser les produits du terroir et les circuits courts ont montré leur efficacité pour améliorer les conditions de vie des populations locales, et fournir aux consommateurs des biens de qualité. Une action dans ce domaine est d'autant plus nécessaire que, dans le Sud et l'Est de la Tunisie, le développement agricole est longtemps resté le parent pauvre des politiques nationales, marginalisation qui se traduit encore aujourd'hui par un chômage élevé et un manque d'opportunités pour les habitants de ces régions. C'est donc logiquement que l'UE a décidé de soutenir une action proposée par l'association espagnole « Assemblée de Coopération Pour la Paix » active dans la région de Gabès.

→ MISE EN ŒUVRE

En pratique, 150 agriculteurs vont ainsi bénéficier d'une formation et d'un accompagnement pour passer à l'agriculture biologique. Ce premier maillon de la filière sera complété par la mise en service d'une plateforme de conditionnement et de stockage réfrigérée. À l'issue du projet, trois ateliers de production d'emballages recyclables seront mis sur pied, ateliers qui mobiliseront une soixantaine de femmes spécialisées dans les métiers de l'artisanat. Ce dispositif sera complété par la mise à disposition de véhicules permettant de transporter les productions locales des parcelles vers la station de conditionnement, avant d'être acheminées vers les marchés.

→ OBJECTIFS

En contact direct avec la population locale, le projet ambitionne, dans les villages de Chenini, Zarath et Melhouia, la mise en place d'un circuit complet « de la fourchette à la fourchette », qui ira de la production à la commercialisation de produits issus de l'agriculture biologique. Le changement de démarche et l'introduction de nouvelles techniques, qui amélioreront les conditions

RÉGIONS

» Gabès

PÉRIODE D'EXÉCUTION

» 30 mois
août 2014
janvier 2017

BUDGET

» 600 000 €

» Instrument
ENI

» Programme
Programme d'Appui
à la Relance (PAR) 2

» Modalité
Subvention

» Part UE
78,48 % (soit 468 000 €)

BÉNÉFICIAIRES

» Agriculteurs et artisans
des localités ciblées

MISE EN ŒUVRE

» Assemblée de Coopération
Pour la Paix (ESPAGNE)

» Association de sauvegarde
de l'Oasis de Chenini

» Association Développement
et Communication Sociale

site internet
www.acpp.com/cooperation-ai-desarrollo
contact
tunisia@acpp.com

59 - Source ; site web de la délégation de l'union européenne en Tunisie ; https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/area/projects_fr

7.1 L'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS)



L'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) a renforcé l'engagement du Gouvernement italien à travers le nouveau Mémoire de coopération pour la période 2017-2020, signé en 9 Février lors de la visite officielle le Président de la République tunisienne en Italie, qui prévoit un engagement financier de 165,5 millions d'euros. Contribution qui a été divisée entre 100 millions d'euros comme crédit d'aide et 65,5 millions d'euros comme don ⁽⁶⁰⁾.

Les secteurs dans lesquels l'Italie est traditionnellement présente sont : le développement économique et la création d'emplois, le développement local et la décentralisation, le développement social, l'éducation et la migration. Dans le domaine social,

Il y a aussi trois projets promus par des ONG italiennes dans les secteurs socio-économiques et la prise en compte du développement agricole et de la pêche (COSPE, ARCS et soins intensifs).

Parmi les initiatives phares de cette intervention, on peut citer: la ligne de crédit pour les petites et moyennes entreprises tunisiennes ⁽⁶¹⁾ qui, avec un budget de 73 millions d'euros, vise à injecter de la liquidité dans le système bancaire tunisien en favorisant le partenariat commercial entre les opérateurs économiques italiennes et tunisiens;

le programme de coopération technique pour soutenir le secteur privé, et dont l'objectif est de renforcer les capacités de l'administration publique par la promotion du partenariat entre les deux pays (3 millions d'euros) et l'aide au Programme de balance des paiements qui, à travers un financement des investissements publics en faveur des administrations locales, contribuent au rééquilibrage de la balance des paiements tunisiens (145 millions d'euro). D'autres initiatives en appui au secteur privé tunisien sont financées à partir des canaux multi-bilatéraux et multilatéraux à travers les Agences des Nations Unies. Parmi ceux-ci, il faut mentionner l'initiative de "Création de micro entreprises dans les Gouvernorats de Médenine et Tataouine", financée par l'AICS avec un montant à don de 1,7 millions d'euros et qui vise à la création d'environ 80 micro-entreprises gérés par jeunes et femmes de la région ⁽⁶²⁾.

Un programme de ligne de crédit (programme "PRASOC") dédié au secteur agricole et à l'économie sociale et solidaire est en cours d'élaboration et s'élève à 57 millions d'euros (dont 50 millions d'euros comme crédit d'aide et 7 millions à don).



Fiche thématique¹ Entrepreneuriat

Dernière mise à jour : Mars 2020



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



1. Contexte²

Les programmes d'appui et de promotion de l'initiative privée en Tunisie ont pris de plus en plus d'importance au fil des années, et sont devenus une voie alternative essentielle pour remédier au problème du chômage, notamment celui des jeunes. Leur importance réside également dans le rôle que ces programmes peuvent jouer dans la croissance économique et la création d'emplois, ce qui a conduit l'État à considérer cette voie comme une priorité.

Plusieurs structures d'appui

Le gouvernement a mis en place tout un écosystème entrepreneurial composé de maintes structures appartenant aux secteurs public, privé et associatif, afin d'appuyer les jeunes promoteurs et de les aider à monter leurs projets. Une panoplie de services est offerte par ces structures tout au long du processus de création d'entreprises depuis l'idée de projet, en passant par la concrétisation, jusqu'à la phase post-crétion. Parmi ces structures, on peut citer, à titre d'exemple, le réseau national de **pépinières d'entreprises** installées au sein des établissements universitaires, lancé il y a une vingtaine d'années (depuis 1999), et dont la gestion est assurée par l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII). De même, le réseau national des **pépinières d'entreprises agricoles** géré par l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), les **centres d'affaires** relevant du ministère de l'Industrie qui ont été créés à partir de 2005 à raison d'un centre par gouvernorat, et les **pôles technologiques** (textile, mécanique, électronique) qui

Nouveau cadre juridique de l'investissement

Le nouveau cadre juridique est régi par les textes réglementaires suivants :
- Loi n°2016-71 du 30 Septembre 2016, portant loi de l'investissement;
- Loi n°2017-8 du 14 Février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux;
- Décret 2017-389 du 9 Mars 2017, relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement.

Apports du nouveau cadre juridique

- Définit des règles claires et transparentes pour l'accès au marché.
- Établit un cadre juridique unique pour l'investissement.
- Améliore la gouvernance de l'investissement.
- Clarifie les obligations et les garanties de l'investisseur et assure le principe de traitement équitable entre investisseurs tunisiens et étrangers.
- Garantit le principe de transfert des capitaux à l'étranger en devises conformément à la réglementation des changes en vigueur.

Startup Act

- Le **Startup Act** est un cadre juridique dédié aux Startups en Tunisie. Ce cadre est conçu pour faciliter le lancement et le développement de Startups.
- Ce cadre juridique intègre 20 mesures structurées autour d'un Label de mérite et d'avantages aux entrepreneurs, aux investisseurs et aux Startups.
- Il est matérialisé principalement par : la Loi N°2018-20 du 17 Avril 2018 et le Décret N°2018-840 du 11 octobre 2018.

Projet de loi sur le crowdfunding

- Une solution de financement en capital adaptée aux startups tunisiennes et aux projets innovants.

Stratégies

- **Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE)**
- **Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat (SNEI)**
- **Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF)**
- **Vision ANETI 2030**

¹ Cette fiche fait l'état des lieux de toutes les initiatives en cours et futures de la Coopération italienne en Tunisie en matière d'appui à l'entrepreneuriat.

² Cette analyse du contexte a été effectuée en tenant compte de la Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE)

60 - Source ; Site web de l'agence italienne pour la coopération au développement (AICS) ; <https://tunisi.aics.gov.it/fr/home-fra/pays/initiatives-de-cooperation/contexte/>

61 - Depuis 1988, la Coopération italienne a financé 8 lignes de crédit pour le développement des PME avec un financement total de plus de 300 millions d'euros. Ces outils ont permis de financer plus de 500 opérations et de contribuer à la création d'environ 10 000 emplois.

62 - Source site web de l'AICS : <https://tunisi.aics.gov.it/fr/home-fra/pays/initiatives-de-cooperation/initiatives-dans-le-pays/#inizio2>

Parmi les initiatives en phase de démarrage il faut mentionner le projet "Restart - Requalification écologique et sociale des territoires à travers la relance de l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie", réalisé par l'ONG COSPE, qui vise à promouvoir l'emploi des jeunes à travers le développement d'entreprises sociales éco-durables dédiées à la valorisation et à la requalification des territoires de Jendouba, Sidi Bouzid, Gabès, Mahdia et Sousse.

Enfin, il y a à mentionner l'initiative "Pro Agro: Appui au développement de micro-entreprises agro-alimentaires durables et à la création d'emplois dans les zones défavorisées de la Tunisie", réalisée par l'ONG italienne ICU et qui vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural tunisien en renforçant les micro-entreprises du secteur agroalimentaire. Avec le projet, les micro-entreprises du lait, des légumes, des dattes, des herbes aromatiques et médicinales, des filières oléicoles, dans les gouvernorats de Beja, Kasserine, Kébili, Le Kef, Mahdia et Sidi Bouzid auront une meilleure capacité de production, transformation et marketing.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ DANS LES DÉLÉGATIONS DE HAZOUA ET TAMERZA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est réalisé grâce à un don de l'AICS d'environ 5 millions d'euros, il aura une durée prévue de trois ans et son objectif principal sera celui d'intensifier et diversifier la production agricole dans 18 périmètres irrigués (oasis), pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population des zones frontalières méridionales du Pays, notamment des Délégations de Hazoua et Tamerza dans le Gouvernorat de Tozeur.

SECTEUR :

DÉVELOPPEMENT RURAL

- Valorisation du territoire
- Ressources naturelles
- Inclusion socio-économique

LIEU D'INTERVENTION

Gouvernorat de Tozeur



Activer Wir

2. Axes d'intervention

La Coopération italienne soutient plusieurs initiatives pour promouvoir l'entrepreneuriat en Tunisie avec une attention particulière à l'entrepreneuriat juvénile.

La somme allouée pour le soutien à ces initiatives s'élève à 188,2 M € répartis sur les deux axes suivants :

123 M€

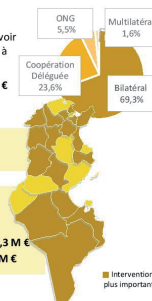
Crédits

- Canal bilatéral 123 M €

65,2 M€

Dons

- Canal bilatéral 7,5 M €
- Canal multilatéral 3 M €
- Projets promus par des ONG 10,3 M €
- Coopération Déléguée UE 44,4 M €



3. Initiatives en cours de réalisation

Type de financement	Initiative	Crédits			
		Montant	Organisme d'exécution	Lieu	Durée
Ligne de crédit sur le canal bilatéral	Ligne de crédit	73 M € à crédit	Banque Centrale de Tunisie (BCT)	Tunisie	2013-2021
Objectif : Appuyer les PME tunisiennes en mettant en place une ligne de crédit à des conditions favorables					

Type de financement	Initiative	Dons			
		Montant	Organisme d'exécution	Lieu	Durée
Don sur le canal multilatéral	Création de micro-entreprises dans les gouvernorats de Médénine et Tataouine	1,7 M €	UNOPS	Médénine et Tataouine	2016-2020
Objectif : Appuyer l'insertion économique et sociale des jeunes défavorisés dans les gouvernorats de Médénine et Tataouine à travers la création d'entreprises					
	PWE II - Promoting women's empowerment	1,3 M €	UNIDO	Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie	2019-2023
Objectif : Promotion de l'entrepreneuriat féminin pour un développement industriel inclusif et durable dans la région MENA					

7.2 BM : La banque Mondiale



THE WORLD BANK

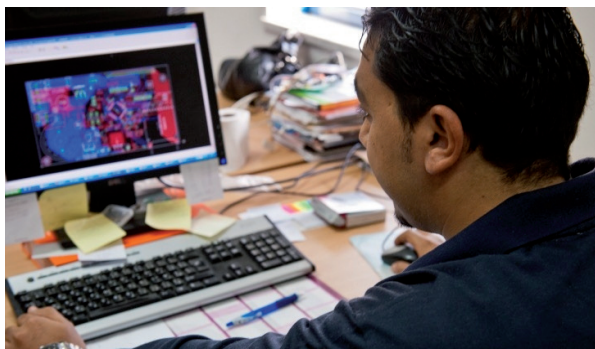
Washington, 17 mai 2016 – Le Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque (63) mondiale a approuvé une nouvelle stratégie pour la Tunisie qui prévoit un montant de prêts pouvant aller jusqu'à 5 milliards de dollars au cours de la période 2016-2020, afin de restaurer la croissance économique et stimuler la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes ainsi que pour les régions défavorisées. Ce nouveau « cadre de partenariat-pays » est conçu pour soutenir le plan quinquennal du gouvernement tunisien visant à poursuivre des réformes économiques vigoureuses dans le but d'encourager les investissements, en particulier dans les territoires en retard de développement.

Le nouveau cadre de partenariat-pays de la Tunisie s'articule autour de trois principaux objectifs :

- Mener à leur terme les réformes économiques engagées à la suite de la révolution de 2011 afin de consolider la stabilité macroéconomique de la Tunisie et de soutenir la création d'emplois et l'innovation par le secteur privé en améliorant l'environnement de l'entreprise ;
- Réduire les disparités de débouchés économiques et de niveaux de vie entre les agglomérations côtières et les régions sous-développées ;
- Soutenir les segments les plus vulnérables de la société et contribuer à renforcer la confiance entre les citoyens et les gouvernants grâce à des institutions publiques plus transparentes et responsables.

63 - Source : site web BM; <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2016/05/17/new-program-of-support-for-tunisia-focused-on-supporting-youth-employment-equal-opportunities-for-regions>

Le cadre de partenariat a été élaboré en collaboration avec la Société financière internationale (IFC), la branche du Groupe de la Banque mondiale chargée du secteur privé, et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), qui assure les investissements contre les risques politiques. Il sera mis en œuvre en étroite coordination avec les partenaires de développement, et conjuguera l'actuel portefeuille de projets de la Banque mondiale en Tunisie ⁽⁶⁴⁾ avec une série de nouvelles opérations.



7.3 Agence française de développement (AFD)



Présente depuis 1992, l'AFD est un partenaire majeur de la Tunisie. En adéquation avec les priorités nationales, elle accompagne sa transition politique, économique et sociale. Un engagement réaffirmé en 2016 avec l'annonce d'un soutien exceptionnel d'un milliard d'euros sur 5 ans. L'AFD ⁽⁶⁵⁾ déploie l'ensemble de ses outils (prêts, subventions, garanties, participations) en faveur de l'État et des secteurs public, privé et associatif.

La signature d'une convention entre l'Agence Française de Développement et le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale acte la mobilisation de 10 millions d'euros (environ 31 millions de dinars) en faveur d'un vaste programme de rénovation des Instituts supérieurs d'études technologiques (ISET). (WEBMANAGERCENTER, juillet 2020)

Cet accord permettra de moderniser les ISET dans le but d'améliorer l'adéquation de leur offre de formation avec les besoins des acteurs économiques locaux et nationaux et ainsi favoriser l'insertion des jeunes diplômés ⁽⁶⁶⁾.

Le réseau des Instituts Universitaires de Technologies (IUT) français sera fortement mobilisé, au travers la mobilisation de ses enseignants en Tunisie et l'accueil d'enseignants tunisiens en France, pour accompagner cette modernisation dans une logique de partenariat entre établissements partageant les mêmes objectifs. (signature d'un protocole d'accord entre la Tunisie et L'AFD, 2020)

« Ce projet incarne pleinement la priorité donnée à la jeunesse et à l'emploi. Il favorisera l'insertion professionnelle en garantissant un meilleur ancrage des ISET avec leur environnement socio-économique et offrira une ouverture à l'international grâce à un partenariat renouvelé avec IUT Français. » Pour le Directeur de l'AFD « Cet accord de financement permet de lancer dès la rentrée 2020 un appel à projets par lequel les ISET proposeront des projets d'établissement qui correspondent aux besoins des régions et de leur bassin d'emploi.

L'AFD, Accompagne des projets d'économie sociale et solidaire visant les communautés largement fragilisées économiquement par la crise sanitaire

TUNISIE

Faciliter le dialogue entre les entreprises pour favoriser l'innovation

Ce financement de l'AFD doit permettre, par le soutien au rapprochement d'entreprises au sein d'un même cluster, de favoriser l'innovation et de renforcer la compétitivité du secteur des industries Mécaniques Électriques et Électroniques (IMEE) de Tunisie.

CONTEXTE

Créés sur le modèle européen, les Pôles de compétitivité tunisiens sont des espaces de regroupement d'acteurs travaillant dans un même domaine d'activité : entreprises, pépinière d'entreprises, laboratoires recherches, centres techniques, universités... avec l'objectif de construire des synergies. Pour atteindre cet objectif, les sociétés de gestion des pôles ont une mission d'animation des entreprises de leur domaine d'activité, à travers des processus de mise en réseau, des projets collaboratifs et d'innovation. D'un autre côté, l'approche cluster est un des moyens pour favoriser l'innovation, en permettant aux entreprises de rentrer en contact entre elles - favorisant ainsi le développement de dynamiques verticales, sur une chaîne de production, et horizontales, sur un produit ou sous-produit - et de rentrer en contact avec les autres composantes d'un pôle de compétitivité : les centres de recherche, les universités, les pépinières d'entreprises.

DESCRIPTION

Ce programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) consiste à appuyer la mise en place d'un des premiers clusters en Tunisie, dans le secteur de la mécatronique qui combine mécanique, électronique et informatique) et ce faisant, accompagner le pôle de compétitivité de Sousse et sa société de gestion, la SPCS, dans sa mission publique d'animation du secteur des Industries Mécaniques Électriques et Électroniques (IMEE) et favoriser la structuration du secteur via la création de l'Association du Cluster Mécatronique de Sousse. Le financement PRCC - Cluster mécatronique est réparti sur deux volets avec une prise en charge intégrale du volet gestion et animation du projet et un cofinancement à hauteur de 48% du volet projets collaboratifs.

IMPACTS

Ce programme permet : d'améliorer l'intégration des entreprises membres (réseaux) de réaliser des économies d'échelle et des démarches collectives par le cluster (projets collaboratifs) de jouer un rôle démonstratif de la méthodologie à adopter pour la diffusion des structures collaboratives (clusters) et contribuer à la création d'un savoir faire tunisien de développer l'emploi sur le périmètre du projet

Emploi (Secteur(s))
Subvention
Dotation de financement
750 000 EUR
Montant du financement
Le Pôle de compétitivité de Sousse
Bénéficiaires

64 - Source : site web de la banque mondiale : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/overview#2>

65 - Source site web de l'Agence française de développement: <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/tunisie>

66 - Source : Article « Signature d'un nouvel accord entre l'AFD et la Tunisie pour la rénovation des ISET » Site web : WEBMANAGERCENTER ; <https://www.webmanagercenter.com>

7.4 L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)



L'Agence des États Unis pour le développement international (USAID) soutient la transition démocratique et économique de la Tunisie alors que le peuple tunisien consolide les acquis de la révolution de liberté et de dignité de 2011. En promouvant un système politique inclusif et responsable et une croissance économique dynamique menée par le secteur privé⁽⁶⁷⁾

L'agence USAID Tunisie soutient ces efforts à travers des programmes d'aide économique et de gouvernance pour promouvoir la participation économique (par exemple en aidant les petites entreprises à créer des emplois pour les jeunes et les populations marginalisées) et la consolidation du processus démocratique.

La création d'emplois est l'une des premières priorités du gouvernement tunisien. Le manque d'emplois de qualité disponibles pour les milliers de jeunes Tunisiens qui entrent sur le marché du travail chaque année est particulièrement préoccupant. En soutenant au peuple et au gouvernement tunisiens, l'USAID assiste le secteur privé à créer plus d'emplois et à progresser en s'appuyant sur un cadre fiscal et économique plus solide.

Tunisia Jobs, Opportunities, and Business Success (Tunisia JOBS)⁽⁶⁸⁾ est une nouvelle activité quinquennale qui a débuté ses opérations en juin 2018. Le projet fournira une assistance ciblée au niveau de l'entreprise dont vont bénéficier des centaines de petites et moyennes entreprises (PME) dans le but de l'expansion de leurs activités et la création de milliers de nouveaux emplois. En outre, le projet s'attaquera aux contraintes du marché et des procédures administratives afin d'améliorer l'environnement des affaires et l'adéquation entre les programmes de développement de la main d'œuvre et les besoins du secteur privé afin de permettre aux PME de s'élargir et d'augmenter le nombre de salariés. Tunisia JOBS s'appuie sur les résultats de projets d'emploi antérieurs de l'USAID, y compris le Projet de réforme et de compétitivité des entreprises (BRCP), qui a aidé les entreprises privées à se développer et à créer des milliers de nouveaux postes permanents

Le projet du Centre pour l'entrepreneuriat et le développement exécutif (The Center for Entrepreneurship and Executive Development CEED) en Tunisie offre un parrainage commercial, une formation en marketing et en gestion aux entrepreneurs tunisiens et relie de nouvelles entreprises avec des mentors établis pour promouvoir le développement des affaires et générer des emplois dans le secteur privé. Avec le financement de l'USAID, CEED Tunisie a formé plus de 450 entrepreneurs à Tunis et est en train de s'étendre dans le sud du pays

Mashrou3i (Mon projet) est un programme en partenariat avec Hewlett Packard, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Agence de coopération italienne. Il vise à encourager l'entrepreneuriat et la formation professionnelle chez les jeunes à risque dans les régions intérieures du pays où le chômage est le plus élevé. Avec le soutien de l'USAID, Mashrou3i a étendu ses opérations de quatre gouvernorats à quatorze en utilisant le programme de formation en ligne HP. Mashrou3i a été conçu pour aider les étudiants, les enseignants et les entrepreneurs à acquérir les compétences professionnelles et informatiques nécessaires pour créer des emplois et stimuler la croissance économique. Mashrou3i a pour objectif de créer au moins 6 000 emplois pour les jeunes hommes et femmes dans 14 gouvernorats mal desservis de la Tunisie⁽⁶⁹⁾

Le fond tuniso-américain des entreprises (Tunisian American Enterprise Fund TAEF) est une organisation indépendante et autonome dirigée par un conseil d'administration composé de six membres américains et de trois membres tunisiens et financée en totalité par une subvention de l'USAID. Les objectifs du TAEF sont de promouvoir le développement du secteur privé, d'accroître les investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME) en essor en Tunisie et d'améliorer l'accès au financement pour les PME afin de promouvoir et diffuser les meilleures pratiques commerciales internationales⁽⁷⁰⁾

67 - Source : site web USAID Tunisie ; <https://www.usaid.gov/tunisia>

68 - Source : site web ambassade des états unies en tunisie ; <https://tn.usembassy.gov/fr/embassy-fr/ambassade-des-etats-unis-tunis/usaïd-en-tunisie/economic-growth/>

69 - Source : Site web de l'Ambassade des états unies ; <https://tn.usembassy.gov/fr/embassy-fr/ambassade-des-etats-unis-tunis/usaïd-en-tunisie/economic-growth/>

70 - Source : Site web de l'Ambassade des états unies ; <https://tn.usembassy.gov/fr/embassy-fr/ambassade-des-etats-unis-tunis/usaïd-en-tunisie/economic-growth/>

7.5 BIT : Bureau international de travail



Bureau
international
du Travail

1. SCORE Tunisie Des Entreprises Durables, Compétitives et Responsables

14 octobre 2020

SCORE (Des Entreprises Durables, Compétitives et Responsables) est un programme de l'Organisation internationale du Travail qui cherche à améliorer la productivité et les conditions de travail au sein des petites et moyennes entreprises (PME). Le programme global intervient principalement à travers la mise en œuvre de la formation SCORE, qui réunit formation pratique en classe et consultation sur le lieu de travail. La formation SCORE excelle dans les secteurs de la manufacture ainsi que des services, et permet aux PME de participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales. La formation SCORE insiste sur le développement ⁽⁷¹⁾ de relations de travail coopératives, lesquelles entraînent des bénéfices partagés. Les cinq modules de la formation SCORE se rapportent à la coopération sur le lieu de travail, la gestion de la qualité, la production propre, la gestion des ressources humaines et enfin la santé et sécurité au travail.

2. PAJESS : Projet d'Appui à la jeunesse tunisienne à travers l'entrepreneuriat social et solidaire

3. Projet JEUN'ESS Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire et Création d'Emploi Décemment pour la Jeunesse Tunisienne

10 mai 2020

Le projet JEUN'ESS vise la création d'emploi décent pour les jeunes dans les zones défavorisées et la transition vers l'économie formelle à travers la promotion de l'ESS. Le projet propose une approche fondée sur la promotion et le renforcement de l'entrepreneuriat collectif à travers les organisations et les mécanismes de l'ESS ⁽⁷²⁾.

4. Projet AFERE : Appui aux Femmes Rurales en Entrepreneuriat

22 avril 2020

Le projet vise à renforcer l'entrepreneuriat féminin dans deux régions rurales de Tunisie sur la base d'un ensemble d'approches intégrées, complémentaires et ciblées et à travers deux objectifs interdépendants et se renforçant mutuellement.

5. Des emplois décents pour les jeunes et les femmes, une approche du développement local

21 novembre 2018

Le Projet EDJEF ⁽⁷³⁾ « des emplois décents pour les jeunes et les femmes », financé par le Royaume de Norvège et mis en œuvre par le Bureau international du Travail (BIT) apporte sa contribution au Gouvernement Tunisien ainsi qu'aux partenaires sociaux (UGTT et UTICA) pour favoriser, dans le cadre d'un dialogue social tripartite, l'employabilité des jeunes et des femmes dans les Gouvernorats de Kairouan, Zaghouan, Tunis et Manouba.

71 - Source site web ILO : <https://www.ilo.org/empent/Projects/>

72 - Source site web ILO : <https://www.ilo.org/empent/Projects/>

73 - Ces fiches de projets de coopération sont illustrées du site web de l'organisation internationale du travail en Tunisie, ces traitent d'une façon directe ou indirecte le sujet de l'entrepreneuriat : source : <https://www.ilo.org/africa/countries-covered/tunisia/lang--fr/index.htm>

8 PARTIE 5 : Cartographie des ONGs nationales et internationales impliquées dans mise en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et leurs rôles actuels.

8 PARTIE 5 : Cartographie des ONGs nationales et internationales impliquées dans mise en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et leurs rôles actuels.

8.1 CEED

CEED est une organisation non gouvernementale, qui accompagne les entrepreneurs pour le développement de leurs entreprises dans les marchés émergents ⁽⁷⁴⁾.

CEED aspire à un monde où les entrepreneurs ont les outils et le soutien dont ils ont besoin pour stimuler l'innovation, créer des emplois, et bâtir des économies en plein essor.

CEED fournit non seulement des entrepreneurs entreprise savoir faire à travers ses programmes d'accélération mais aussi relie les participants à des mentors et une communauté d'entrepreneurs qui peuvent aider à prendre leurs petites entreprises au niveau suivant. La combinaison holistique des liens avec le marché, l'engagement communautaire, le renforcement des capacités et l'accès au set de capital CEED part.

CEED stimule la croissance économique par le développement, raccordement et le mentorat des entrepreneurs pour renforcer leurs entreprises afin qu'elles puissent créer des emplois et à son tour accélérer la prospérité économique. Construire une communauté d'entrepreneurs est primordiale dans notre approche.

8.2 CONECT

CONECT est une organisation syndicale patronale qui rassemble les petites, moyennes et grandes entreprises privées et publiques, tunisiennes et étrangères de toutes les régions du pays exerçant dans les différents secteurs de l'économie tunisienne ⁽⁷⁵⁾.

Sa mission principale est de défendre les intérêts de ses adhérents, de les représenter auprès des pouvoirs publics et des différents partenaires et d'agir pour la promotion de l'entreprise et de l'initiative afin d'enrichir le tissu économique du pays et de le développer. C'est une Centrale Patronale qui se caractérise par sa vision citoyenne du rôle de l'entreprise et de ses rapports avec son environnement et ses partenaires notamment ses employés. ⁽⁷⁶⁾

74 - Source ; site web l'association CEED : <https://www.ceed-tunisia.tn/>

75 - Source : site web CONECT : <https://www.conect.org.tn/fr/qui-sommes-nous>

76 - Source : linkedin : <https://www.linkedin.com/in>

La CONECT se positionne désormais comme une force de proposition dynamique, influente et proactive grâce notamment aux relations qu'elle maintient avec les autorités officielles à tous les niveaux, ses rapports de coopération avec ses partenaires nationaux et étrangers, ses actions et ses initiatives visant l'amélioration de l'environnement des affaires dans le pays et la consolidation du degré de compétitivité des entreprises tunisiennes.

La CONECT a engagé de nombreux programmes sur l'entrepreneuriat et notamment la plateforme de l'innovation et de l'entrepreneuriat qui a été lancée en 2015 afin de regrouper les projets et programmes menés et gérés par la CONECT et soutenus par des partenaires internationaux. A travers ces projets et dans le cadre de sa responsabilité citoyenne et sociétale, la CONECT souhaite contribuer à la création d'entreprises et participer activement au développement économique en Tunisie.

8.3 EFE TUNISIE



EFE-Tunisie est une ONG lancée en 2012 après la Révolution tunisienne qui a mis le défi du chômage chez les jeunes dans les journaux internationaux.

EFE-Tunisie est devenue une organisation de la société civile du pays qui s'occupe du chômage des jeunes en fournissant aux jeunes femmes et hommes des compétences et des outils pour trouver leur premier emploi ou créer une entreprise, tout en réunissant des partenaires tunisiens et internationaux dans des partenariats public privé.

EFE-Tunisie fait partie d'un réseau international qui comprend l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Palestine, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et le Yémen.

Le programme de formation et d'accompagnement des entrepreneurs offert par EFE Tunisie, prépare les jeunes à créer leurs propres projets et leur confère les compétences nécessaires pour lancer de nouvelles entreprises. Ce programme est conçu pour aider les jeunes de 20 à 35 ans, désirant créer leurs entreprises, et qui adhèrent aux critères de sélection, cités ci-dessous, à réaliser leur plein potentiel. Ce programme intègre

- Une formation à l'entrepreneuriat « Build your Business » permettant aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires afin d'améliorer leurs idées, de lancer leurs projets, de bien les gérer et de les développer. Cette formation couvre les différentes étapes et les fondamentaux pour lancer un projet tels que l'étude de marché, l'évaluation des risques financiers, la stratégie commerciale, la gestion de l'entreprise et les ressources humaines, le financement du projet, ... ⁽⁷⁷⁾ (efe, Entrepreneuriat)
- Un programme d'accompagnement et de coaching individuel pendant 6 mois dont l'objectif principal est d'aider les jeunes à obtenir un financement et à lancer concrètement leurs projets. Ce programme est délivré aux candidats ayant suivi la formation et ayant été sélectionnés pour la phase d'accompagnement

Par ailleurs, EFE-Tunisie ont lancés début 2017 en partenariat avec Microsoft et avec l'appui de L'Initiative Américaine de Partenariat avec le Moyen Orient (MEPI), un programme de formation et d'accompagnement des jeunes porteurs de projets dans le domaine des TIC intitulé "I have a project" (voir ci-avant)

L'impact des programmes d'EFE-Tunisie sont les suivants :

- Plus de 5 600 jeunes tunisiens liés à l'emploi et à l'ensemble du monde du travail.
- 64% des diplômés EFE-Tunisie sont des jeunes femmes.

8.4 FONDATION BIAT



Créée en mars 2014, la Fondation Biat accompagne la jeunesse tunisienne afin de réduire les inégalités sociales, de soutenir la création et la diversité culturelle, à travers trois axes principaux : l'éducation, la culture et la promotion de l'entrepreneuriat. La Fondation est une organisation à but non lucratif. Elle est une traduction concrète et pérenne de l'engagement citoyen et de la démarche de responsabilité sociale de la BIAT ⁽⁷⁸⁾.

L'impact Escompté de la fondation est de voir une Tunisie où les jeunes sont économiquement indépendants et épanouis dans leur formation et leur parcours professionnel. Engagés et entrepreneurs, ils créent de la valeur et contribuent au développement de leurs communautés et de leur pays.

Sa mission est d'armer ces jeunes de compétences, d'ouverture culturelle, et d'un esprit entrepreneurial et les accompagner dans l'excellence et la citoyenneté.

Ses valeurs sont la citoyenneté, l'excellence et la collaboration qui sont les trois valeurs fondamentales qui guident la mission et les actions de la fondation.

L'axe « Entrepreneuriat » est un axe d'intervention prioritaire de la Fondation BIAT. Il vise à développer la culture d'entreprendre auprès des jeunes et à apporter du soutien à ceux qui embarquent dans l'aventure entrepreneuriale et à ceux qui créent déjà de la valeur et contribuent au développement de leurs communautés et de la Tunisie ⁽⁷⁹⁾. (Fondation BIAT, Entrepreneuriat)

La Fondation se propose également de jouer un rôle de facilitateur ou de « enabler » au sein de l'écosystème entrepreneurial tunisien afin de fédérer les initiatives d'appui existantes et de les conduire, ainsi que les entrepreneurs qu'ils accompagnent, vers l'excellence et vers les possibilités d'ouvertures sur les marchés et écosystèmes régionaux et à l'international.

8.5 L'institut Arabe des chefs d'entreprises : IACE



L'IACE est une association créée le 30 octobre 1984, sur l'initiative d'un groupe de chefs d'entreprises. Il dispose aujourd'hui de plus de 450 membres. Tous les secteurs (publics et privés) et les branches d'activité y sont représentés.

L'IACE veille à établir des relations solides et fructueuses avec des institutions similaires en Europe et dans les pays arabes tels que l'Institut de l'Entreprise en France, le CBOC (The Conference Board of Canada) au Canada, l'EBDA (Egyptian Business Development Association) en Egypte, le Circulo de Empresarios en Espagne et la Chambre des Hommes d'affaires Jordaniens en Jordanie.

L'Institut entretient, par ailleurs, des relations de coopération avec plusieurs instances internationales telles l'Union Européenne et la Banque mondiale.

L'IACE est un Think Tank qui a pour vocation de répondre aux besoins des chefs d'entreprises. Ses principales missions sont ⁽⁸⁰⁾ :

- Renforcer la communication entre chefs d'entreprises
- Favoriser l'échange d'idées, d'expériences et de réflexions à travers les manifestations (conférences, symposiums, journées d'études et rencontres) qu'il organise.
- Fournir des informations diverses sur l'entreprise en particulier et l'économie en général à travers les études et les publications qu'il diffuse
- Inciter les chefs d'entreprises à se recycler et à actualiser leurs connaissances en leur proposant des formations adaptées à leurs besoins
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation pour les futurs entrepreneurs tout en étant à leur écoute et en leur apportant l'accompagnement nécessaire pour concrétiser leurs projets ⁽⁸¹⁾.

78 - Source : Site web Fondation BIAT pour la jeunesse : <https://www.fondationbiat.org.tn/la-fondation/decouvrir-la-fondation/>

79 - Source : site web Fondation BIAT : <https://www.fondationbiat.org.tn/entrepreneuriat/developpement-de-la-culture-entrepreneuriale-dans-luniversite/>

80 - Source ; site web ; <http://www.chercheinfo.com/>

81 - Source : site web IACE ; <https://www.iace.tn/>

8.6 MERCY CORPS



Mercy Corps est une organisation non gouvernementale humanitaire américaine, présente dans les crises liées à des catastrophes naturelles, à des crises économiques ou à des conflits. Elle a été fondée en 1979.

Elle est présente dans 44 pays et accompagne les acteurs locaux à bâtir des communautés plus sûres, plus équitables et plus productives à travers le monde, y compris dans des contextes de catastrophe humanitaire.

Catalyseur de changement positif, Mercy Corps intervient en tant que facilitateur pour transformer les crises en opportunités, dans des programmes portés par les communautés, meilleurs agents de leur propre changement.

En Tunisie, Mercy Corps a mis en place des programmes au sein des régions intérieures du sud tunisien pour soutenir les associations locales, les groupes de jeunes et les entrepreneurs cherchant à être de véritables acteurs du changement et à offrir à leurs communautés des opportunités sociales et économiques.

Depuis son installation en juillet 2011, Mercy Corps Tunisie déploie la stratégie suivante :

- Appui à la société civile : Renforcement de la capacité des associations locales à travailler ensemble pour le développement local
- Valorisation du rôle des jeunes dans l'économie : Développer des opportunités en employabilité, entrepreneuriat et inclusion financière
- Renforcement de la résilience des communautés : améliorer l'engagement civique, le dialogue pour prévenir les risques
- Promotion de la gouvernance locale : encourager le dialogue constructif entre autorités locales, secteur privé et société civile ⁽⁸²⁾.

Elle a de ce fait, initié plusieurs programmes de grandes envergures dont notamment Tounes Tekhdem, le projet ADEL, Micromentor et Tounes taamel

8.7 TAMKEEN FOR DEVELOPMENT



Tamkeen for Development « T4D » est une organisation non gouvernementale œuvrant dans la capacitation Économique des populations vulnérables ⁽⁸³⁾.

Elle a pour objet d'être une organisation non gouvernementale de solidarité nationale vouée à l'amélioration du cadre de vie des populations vulnérables. À cette fin, elle est appelée à :

- Lutter contre la pauvreté, veiller à la défense des droits fondamentaux, protéger l'environnement, et prêter assistance et aide sous quelque forme que ce soit.
- Mener des programmes d'action ou des campagnes de témoignage, d'information ou de sensibilisation, ou des actions de formation, ou d'apports de savoir faire, ou d'éducation au développement durable et à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

L'association intervient donc dans les domaines suivants : (1) Accès et partage des connaissances, (2) Urbanisme et infrastructures, (3) Sanitaire, social et culturel dans une logique humanitaire (d'urgence) ou de développement sur le long terme.

La mission de T4D est de préparer les populations vulnérables pour l'entrepreneuriat et pour l'auto-emploi en s'assurant de leur accès à l'éducation et aux formations professionnelles nécessaires, en les accompagnants dans le montage et le démarrage de leurs projets. Pour atteindre son objectif qui est « l'Economic Empowerment des populations vulnérables », Tamkeen For Development aura comme mission de :

- Promouvoir les idées et projets de capacitation économique
- Préparer la population cible pour l'entrepreneuriat et l'auto-emploi.

82 - Source : portail jamaity : <https://jamaity.org/bailleur/mercy Corps/>

83 - Source : Site web Tamken For Development : <http://tamkeenfordevelopment.com/pages/about.html>

- Leur assurer l'accès à l'éducation et formations professionnelles nécessaires
- Les accompagner dans le montage et le démarrage de leurs projets
- Orienter les responsables publics vers l'amélioration de l'environnement de l'initiative et de l'investissement
- Permettre l'accès aux ressources financière par le biais de partenariat de coopération
- Constituer un forum indépendant pour le rapprochement et la convergence des intérêts et la promotion de la coopération entre les différents groupes de la société
- Faire partie des interlocuteurs privilégiés de l'État, des hommes d'affaires et des institutions internationales

En Avril 2017, T4D a lancé le projet « Entrepreneurship for Participation and Inclusion of Vulnerable Youth in Tunisia »

8.8 TAMSS



TAMSS est une organisation de développement, à but non lucratif, lancée en 2006. De 2006 à 2011 l'activité de TAMSS s'est centralisée sur les axes suivants

- Abandon scolaire.
- Alphabétisation des Adultes.
- Soutien à l'Enfance.
- Formation professionnelle pour femmes et hommes.
- Entrepreneuriat : Micro entreprise, micro crédit et formation en gestion.

Après la révolution TAMSS a opté pour de nouveaux choix stratégiques et s'est engagée dans une restructuration institutionnelle et dans le renforcement de ses capacités afin de devenir une Association de Développement ⁽⁸⁴⁾. En effet, depuis 2011, TAMSS s'est investie dans la conception, la mise en œuvre, la gestion et développement des projets / programmes communautaires financés par différents bailleurs de fonds (l'UE 1,2 M \$), Agences des Nations Unies, Département d'État américain (1 M \$), Fondations privées, Gouvernements Britanniques, Canadien, Danois, Finlandais, Français, Hollandais, Suisse, et autres.

La vision de TAMSS est de devenir une force de développement socioéconomique en Tunisie et en Afrique du Nord ⁽⁸⁵⁾.

Sa mission est de contribuer au développement régional de la Tunisie à travers l'intégration économique, politique et sociale des femmes et des jeunes.

La population cible sont les femmes et jeunes, instruits ou non, issus de zones rurales ou urbaines, travailleurs ou sans emploi. Trois grands axes d'intervention ont été définis :

- Renforcement des capacités institutionnelles d'ONGs et d'organismes dirigées ou orientées par et vers les femmes et les jeunes
- Développement de l'esprit d'entreprise, le leadership et la création ou le renforcement d'entreprises de femmes et de jeunes
- Sensibilisation aux droits fondamentaux, à la participation civique et politique des femmes et des jeunes

En février 2016, TAMSS a ouvert une antenne à Sfax : "TAMSS SFAX and SUD". TAMSS opère actuellement sur 15 gouvernorats de la Tunisie.

À travers plus d'une décennie, TAMSS a prouvé être capable d'atteindre les résultats ainsi que les objectifs de ses organismes de financement.

- 10000 femmes et jeunes ont bénéficié des activités du programme dans les différentes régions.
- 3700 Entrepreneurs formés et encadrés.
- Plus de 2000 emplois durables créés.
- Plus de 1500 entreprises lancées et / ou élargies.
- Plus de 10 partenariats et protocoles d'entente signés / mis en place avec divers ministères et organismes gouvernementaux aux niveaux national et local.
- Plus de 100 ONG réparties dans plus de 15 gouvernorats de la Tunisie ont bénéficié des services de TAMSS ⁽⁸⁶⁾.

84 - Source ; site web de l'association TAMSS : <https://www.tamsstn.org/historique/>

85 - Source ; site web de l'association TAMSS ; <https://www.tamsstn.org/vision-missions-resultats/>

86 - Source , ces résultats sont publiés sur le site web de l'association TAMSS : <https://www.tamsstn.org/vision-missions-resultats/>

8.9 Tunisian American Enterprise Fund : TAEF



Le Tunisian American Enterprise Fund est un fonds d'investissement Américain qui a pour objectif d'élargir les possibilités économiques de l'emploi dans tout le pays, catalyser les investissements et promouvoir une croissance économique soutenue.

Cette initiative vise à renforcer les petites et moyennes entreprises, améliorer leurs perspectives de croissance durable et à créer d'avantage d'opportunités de développement en favorisant les femmes, les jeunes ainsi que les régions en Tunisie.

TAEF est un fonds d'investissement dont le montant alloués aux activités est de **100 millions de US\$**. Le fond a une période d'investissement de 10 ans qui commence à courir à partir de la date d'allocation de la dernière tranche de 20 millions de US\$. (Prévue pour fin 2017) et qui portera le montant total alloué au TAEF à 100 millions de US\$.⁽⁸⁷⁾ (TAEF, Entrepreneuriat par l'acquisition)

Il est donc attendu que le TAEF investira sur toute la période allant à 2027 et procédera ensuite aux sorties et aux désinvestissements qui liquideront le fond.

USAID est actuellement l'unique source de financement du TAEF et l'organe de supervision de ses activités. Le TAEF est une initiative qui se donne pour objectif de :

- Soutenir le peuple tunisien dans sa transition économique post-révolution.
- Développer les opportunités économiques et d'emplois à travers tout le pays.
- Catalyser les investissements et contribuer à une croissance économique inclusive et globale.
- Soutenir les PME dans leur objectif de croissance pérenne, tout en renforçant leurs perspectives et potentiels de développement.

L'approche d'investissement de TAEF est innovante, inclusive et multidimensionnelle. La stratégie d'investissement cible :

- Les institutions de microfinance finançant les microentreprises : TAEF finance des institutions de microfinance régulées par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance et dont l'activité consiste à accorder des prêts aux microentreprises et micro entrepreneurs. Ce financement est hybride et peut consister en une combinaison de dettes, capital et d'assistance technique tout en contribuant de par l'expertise de ses administrateurs à la gouvernance de ces institutions.⁽⁸⁸⁾ (TAEF, microfinance)
 - Les PME familiales en phase de développement : Soit directement dans la PME familiale à taille moyenne en phase de développement soit sous une forme de financement mezzanine adaptée aux besoins spécifiques de cette niche d'entreprises.
 - Les startups en phase de démarrage et à fort potentiel de croissance : Le TAEF a mis en place, en partenariat avec Flat6Labs, la BIAT et Meninx Holding, une plateforme d'investissement dédiée aux startups à fort potentiel de croissance et qui opèrent essentiellement dans le domaine de l'innovation, le savoir et la technologie. Cette plateforme met en œuvre des outils d'investissement spécifiques aux startups (amorçage et capital-risque) combinés à des mécanismes d'accélération permettant aux startups d'amorcer rapidement la phase de mise sur le marché et de croissance.
 - Les PME de grande taille opérant dans des secteurs socialement impactant : Le TAEF investit dans la PME tunisienne à taille plus importante se positionnant vers le haut du segment de la PME et opérant dans des secteurs impactant socialement (santé, éducation, énergie et environnement, agri business) via des mécanismes plus traditionnels de capital risque (capital, convertibles) et des tickets d'investissement allant jusqu'à 5 millions de US\$. Les objectifs de TAEF :
- Retour positif sur investissements.
 - Création d'emplois stables.
 - Inclusion des régions intérieures dans la politique d'investissement.
 - Promouvoir et encourager les investissements conduits par les femmes et les jeunes.

TAEF finance les entreprises à différents stades de leur cycle de vie démarrage, early stage, croissance et maturité.

87 - Source : Site web TAEF : <https://www.taefund.org/fr/mission/>

88 - Source : site web TAEF : <https://www.taefund.org/fr/microfinance/>

Le fonds poursuit un objectif de retour sur investissements tout en focalisant sur l'impact social de ses financements sur les régions intérieures, les femmes et les jeunes.

TAEF adapte à chaque investissement l'outil de financement approprié et combine dette, capital et mezzanine. TAEF investit pour assurer un retour sur son investissement à terme et impacter le développement et la croissance des entreprises tant sur le plan opérationnel et financier que sur les aspects sociaux, environnementaux, régionaux et de gouvernance sur toutes les lignes d'investissement définies: les micro entrepreneurs, les PME familiales en phase de croissance, les startups axées sur le potentiel de l'innovation, la technologie et le savoir, les PME de grande taille opérant dans des secteurs socialement impactant.

Le TAEF et le Réseau Entreprendre Tunisie ont mis en place, en 2016, un partenariat qui vise à accompagner et financer les nouveaux entrepreneurs. Dans le cadre de ce partenariat, les deux entités s'assurent que les lauréats reçoivent un accompagnement approprié ainsi qu'un financement répondant à leurs besoins, et ce conformément aux stratégies d'accès au financement des deux institutions. Ils travailleront ensemble dans les différentes régions de la Tunisie en allant à la rencontre d'entrepreneurs ayant une dimension stratégique de développement.

8.10 Qatar Friendship Fund : QFF



Qatar Friendship Fund (QFFD) est une institution publique de développement mandatée par l'État du Qatar dont le but est d'aider les pays arabes et les pays en développement à soutenir leurs économies et à implémenter des programmes de développement.

QFFD soutient ces pays en accordant des prêts, des subventions et une assistance technique. Ce soutien a été officialisé en Tunisie par la mise en place du Fonds d'amitié du Qatar (QFF).

Le Qatar Friendship Fund (QFF) a été lancé en 2013 en Tunisie. Il comporte un programme dédié au développement. Il est doté de 97 millions US\$⁽⁸⁹⁾. L'objectif principal du fonds d'amitié Qatari est d'apporter une assistance au peuple Tunisien. Le fonds d'amitié Qatari soutient des projets qui adressent les besoins urgents, cruciaux et durables d'un grand nombre de bénéficiaires. Il permet aussi de renforcer la relation d'amitié entre le peuple Qatari et le peuple Tunisien.

QFF à travers les programmes implantées au sein des institutions partenaires a aidé dans la création de 3.404 entreprises pour 11.117 emplois créés.

8.11 AUF : L'Agence universitaire de la Francophonie



L'Agence universitaire de la Francophonie a été créée à Montréal le 13 septembre 1961 sous l'impulsion de deux hommes, l'un journaliste, Jean-Marc Léger, l'autre directeur des relations internationales de l'université de Montréal, André Bachand. Tous deux portent alors une idée simple, celle d'une solidarité universitaire francophone « active ». Solidarité, entre universités, active grâce à l'impulsion de l'association, une idée forte toujours d'actualité aujourd'hui dans un contexte très différent

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) regroupe 1007 universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique utilisant la langue française dans 119 pays

La stratégie 2017-2021 de l'AUF vise à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche face aux défis qu'ils rencontrent et à contribuer à ce qu'ils trouvent les réponses correspondantes. Ainsi se crée un nouvel espace universitaire francophone, bâti autour de l'acceptation de ces défis et des actions pour les relever, ensemble, en mettant en œuvre tous les leviers disponibles, dont le partage de la langue française, qui unit cet espace⁽⁹⁰⁾.

Le projet SALEEM a pour objectif, à l'horizon 2020, de favoriser le développement de l'entrepreneuriat étudiant au Maroc et en Tunisie par la création de conditions d'accompagnement efficaces et adéquates⁽⁹¹⁾

89 - Source ; page facebook QFF : <https://www.facebook.com/QatarFriendshipFundTunisia/>

90 - Source : site web de l'AUF : <https://www.auf.org>

91 - Source : site web projet SALEEM : <https://www.projet-saleem.org/>

8.12 COSPE : Coopération pour le développement des pays émergents



COSPE est née en 1983 et est une association privée, laïque et à but non lucratif. COSPE signifie Coopération pour le développement des pays émergents⁽⁹²⁾. C'est une association à but non lucratif qui travaille dans le secteur de la coopération et de la solidarité internationale, reconnue comme Organisation non-gouvernementale par le Ministère italien des Affaires étrangères (Italie) et par l'Union⁽⁹³⁾ européenne⁽⁹⁴⁾. COSPE élabore et met en œuvre des programmes de:

- Défense des droits humains et des libertés fondamentales
- Promotion des droits de la femme et de la parité hommes-femmes
- Appui aux populations réfugiées et victimes de la guerre
- Formation antiraciste et appui aux politiques de parité
- Droit à l'instruction et diffusion d'une vision interculturelle
- Développement de petites entreprises et d'activités génératrices de revenu
- Développement rural et appui à l'agriculture
- Protection de l'environnement et appui au développement durable
- Activités d'éducation au développement et campagnes de sensibilisation de l'opinion publique sur des thèmes d'intérêt global

COSPE est une association qui œuvre pour le dialogue entre les cultures, le développement équitable et durable et les droits humains.

- Il place, à la base de son activité, la coopération internationale au développement comme moyen pour atteindre la paix et la justice entre les peuples ;
- Il adhère à une vision du développement équitable et durable qui met à la première place la liberté des populations et des personnes, la qualité de leur vie présente et celle des générations futures ;
- Il croit que toutes les personnes, indépendamment de leur sexe, religion et culture, doivent avoir les mêmes droits fondamentaux, les mêmes opportunités et un accès équitable aux ressources pour améliorer leurs conditions de vie;
- Il soutient des interventions qui favorisent une transformation sociale concrète et une réelle participation des populations.

8.13 L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat :UTICA



Créée en 1947, l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) est l'Organisation patronale qui représente les employeurs Tunisiens des secteurs industriel, commercial, de services et artisanal. Elle est organisée régionalement grâce à des Unions régionales dans tous les gouvernorats de la Tunisie (Départements) et sectoriellement grâce à ses fédérations professionnelles⁽⁹⁵⁾.

L'UTICA est le porte-parole attitré de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, elle assure la défense de leurs intérêts professionnels, économique et sociaux, coordonne leurs activités, explore pour eux en permanence les nouvelles opportunités de progrès et de promotion, les informe et répond à leurs demandes les plus diversifiées et recueille leurs préoccupations.

Les services aux entreprises sont assurés par l'administration de l'UTICA aussi bien à son siège, qu'auprès des fédérations ou des unions régionales⁽⁹⁶⁾.

92 - Source : site web COSPE : <https://www.cospe.org/chi-siamo/>

93 - Source : site web jamaity : <https://jamaity.org/bailleur/cooperation-pour-le-developpement-des-pays-emergents/>

94 - Source ; page Facebook COSPE : <https://www.facebook.com/cospetunisie/>

95 - <http://www.tunisie-web.org/utica-s751/>

96 - Source : Site web Tunisie index : <https://www.tunisieindex.com/entreprises/Union-Commerce-Artisanat-2062.html>

- Services économiques : Information sur les différents programmes de promotion et de développement des entreprises, fiscalité, lois, formation, environnement.
- Services liés aux relations sociales : Négociations avec les syndicats, législation du travail, défense et représentation des entreprises auprès du Prud'hom.
- Services liés aux relations internationales : Organisations de missions d'hommes d'affaires Tunisiens à l'étranger, mise en relation et partenariat, information sur les pays.
- Services liés aux structures de l'UTICA : Adhésion à l'UTICA, information sur les régions (Unions Régionales), information sur les secteurs (Fédérations professionnelles).
- Les activités de l'UTICA, couvrent aussi tous les domaines ayant un rapport direct ou indirectement avec la vie des entreprises et ce à travers des Fédérations Professionnelles Sectorielles (Fédération du textile, mécanique, cuir et chaussures, bâtiment, chimie...)

Avec ses 17 Fédérations Nationales sectorielles, ses 200 chambres syndicales nationales, ses 24 Unions Régionales, ses 1200 chambres syndicales régionales, ses 212 Unions locales, une chambre ⁽⁹⁷⁾

8.14 : Fondation européenne pour la formation : ETF



La Fondation européenne pour la formation est l'agence de l'UE qui aide les pays voisins de l'Union européenne à réformer leurs systèmes d'éducation, de formation et de marché du travail ⁽⁹⁸⁾. (ETF, Site web)

Elle contribue à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques et programmes pour:

- promouvoir l'inclusion sociale et la mobilité sociale;
- réformer les systèmes d'enseignement et de formation;
- mieux équilibrer les capacités de ces systèmes avec les besoins du marché du travail.

La Fondation Européenne pour la Formation a initié en 2012 l'accompagnement de la Tunisie dans son effort de régionalisation et de décentralisation, d'abord à Médenine entre 2012 et 2014, à Gabès en 2015 - 2016 et puis à Mahdia & Kairouan en 2016 - 2017. Ce travail pionnier, est actuellement repris et poursuivi par d'autres organisations internationales et bailleurs de fonds et notamment l'Union Européenne à travers le programme IRADA ⁽⁹⁹⁾ (2016 - 2020).

Depuis 1998, nous soutenons la Tunisie pour développer la formation professionnelle pour stimuler l'employabilité, accroître l'accès aux opportunités et promouvoir la cohésion sociale en complément des travaux de la Commission européenne et de l'UE. Service d'action extérieure, y compris le soutien à la délégation de l'Union européenne en Tunisie.

L'ETF fournit une assistance essentielle dans ce programme, en particulier pour promouvoir l'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans l'ensemble du système d'EPF et le développement de compétences clés en entrepreneuriat. En 2020, l'ETF poursuivra son soutien au ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi en matière de régionalisation de la gouvernance de l'EPF dans le cadre de la stratégie de réforme de l'EPF qui sera encore soutenue au cours du cinquième cycle du rapport d'évaluation de Turin qui sera également mis en œuvre au niveau régional.

L'ETF soutient la délégation en apportant une contribution technique sur la régionalisation, les qualifications et la spécialisation intelligente au sein du programme IRADA, en apportant sa contribution aux mécanismes de suivi des politiques par le biais de mises à jour annuelles par pays et en assurant le suivi du partenariat pour la mobilité. La Tunisie est un membre actif du Forum de l'ETF pour l'assurance qualité. Les résultats d'une étude pilote sur l'utilisation des mégadonnées pour l'appariement du marché du travail apporteront des informations aux conseils de l'ETF.

97 - Source : document Site web UTICA : https://www.utica.org.tn/Fr/organisation_11_31

98 - Source : site web european training Foundation : <https://www.etf.europa.eu/fr/about>

99 - Le programme «Initiative régionale d'appui au développement économique durable» (Irada), financé par l'Union européenne, il qui vise à contribuer au développement économique durable et inclusif et à l'amélioration de l'employabilité dans 8 gouvernorats,

8.15 Swiss contact



Swisscontact est une fondation indépendante, proche du secteur privé pour la coopération internationale au développement. Elle stimule depuis 1959 le développement économique, social et écologique.

La représentation de Swisscontact en Tunisie a été ouverte en mai 2013. Elle se donne pour ambition d'apporter une expertise forte dans les domaines de la formation professionnelle, du tourisme et de la promotion des PME ⁽¹⁰⁰⁾.

Son rôle en Tunisie est d'encourager la mise en place de structures d'économie de marché efficaces, la création de conditions-cadres appropriées pour une croissance durable et à grande échelle, et de manière générale, l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales. C'est la seule façon d'intégrer productivement les populations défavorisées aux circuits économiques ⁽¹⁰¹⁾.

8.16 APERE : Association de Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Entrepreneuriat



APERE est une association à but non lucratif, créée en janvier 2013. Sa mission est la participation à la diffusion de la culture entrepreneuriale dans les établissements universitaires à travers :

- Le développement et la rénovation des contenus et des approches pédagogiques utilisés dans l'enseignement de la culture entrepreneuriale ;
- L'organisation de manifestations et rencontres pédagogiques et technologiques ;
- La diffusion et la valorisation de la recherche et de l'innovation technologique dans ce domaine ;
- Le développement de la coopération et du partenariat avec les organismes d'appui à l'entrepreneuriat ⁽¹⁰²⁾.

L'APERE a réalisé de nombreux programmes comme :

- La journée de l'entrepreneuriat : Expériences nationales et internationales
- Programme "Université Entrepreneuriale et de Leadership
- Colloque Université-Entrepreneuriat – Innovation
- Projet Dynamic Nord-ouest
- Projet E-Omed
- Incubateurs sociaux en milieu universitaire
- Deux ateliers de formation HP LIFE

En avril 2017, en partenariat avec le PNUD ⁽¹⁰³⁾ et l'Université Virtuelle de Tunis, l'Association de Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Entrepreneuriat a lancé la 4^{ème} édition des journées de l'entrepreneuriat sous l'intitulé « Enseignement et recherche en entrepreneuriat : État des lieux et perspectives », une manifestation organisée par l'Association de Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Entrepreneuriat – APERE- et l'Université Virtuelle de Tunis – UVT, mobilisant les universitaires chercheurs et enseignants ⁽¹⁰⁴⁾. (Université virtuelle de tunis, page web)

Le projet prévoit, à travers ses trois composantes, de réaliser trois niveaux de résultats auprès du sous-écosystème universitaire aux côtés d'une organisation de la société civile, l'APERE, mobilisant des universitaires formateurs en entrepreneuriat, et l'UVT, l'institution publique chargée de développer les modules pédagogiques à destination des enseignants et des universités.

Comme premier résultat, le plan d'action à mettre en œuvre par l'APERE vise à renforcer les capacités des enseignants universitaires dans les Instituts supérieurs des études technologiques – ISET- des gouvernorats de Médenine, Tataouine, Kébili et Tozeur en vue d'aboutir à une approche pédagogique proactive et innovante au profit des étudiants en matière de formation en culture entrepreneuriale, comme à renforcer la coordination entre les enseignants et l'administration avec l'écosystème des services d'appui et de financement, et le secteur privé.

100 - Source : site web jamaity : <https://jamaity.org/bailleur/fondation-suisse-de-cooperation-au-developpement-technique/>

101 - Source : site web Swisscontact : <https://www.swisscontact.org/fr/pays/tunisie>

102 - Source : page Facebook : <https://www.facebook.com/APERE-1794677254145543/>

103 - Le programme des nations unies pour le développement

104 - Source : site web université virtuelle de tunis UVT : <https://www.uvt.rnu.tn/apere/41-categorie-fr-fr/formation-fr/entreprendre/actu-entreprendre>

Comme deuxième niveau de résultat, l'APERE mettra en œuvre, en partenariat avec les enseignants mobilisés des ISET des quatre gouvernorats et les clubs d'étudiants qui seront appuyés, un programme d'appui au profit d'au moins cent étudiants en vue de l'accompagner à développer des idées de projet.

Comme troisième et dernier niveau de résultat, une convention de collaboration sera mise en place entre les quatre ISET, à travers les administrations – enseignants et étudiants, et les différents services d'appui et de financement, et notamment les trois partenaires du projet REES – ODS, ANETI, à travers les Espace Entreprendre, et la BTS, pour une approche globale d'appui aux étudiants et étudiantes porteurs de projet d'entreprises.

8.17 ATUPEE : Association Tunisienne Pour l'Entrepreneuriat et l'Essaimage



L'Association Tunisienne pour l'Entrepreneuriat et l'Essaimage a été fondée en novembre 2006 dans le but de développer la culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes tunisiens et de contribuer à la diffusion des mécanismes de retombées favorables à la création d'entreprises et à l'embauche ⁽¹⁰⁵⁾.

A travers ses programmes et ses projets, l'ATUPEE a développé un noyau de partenaires et d'experts dans le domaine de la technologie et de l'entrepreneuriat féminin et social pour le bénéfice des parties prenantes dans les domaines de la production, des services, de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

La première responsabilité de l'association est de promouvoir la culture entrepreneuriale et de créer des solutions technologiques qui amélioreraient la vie de nombreuses personnes à travers le monde. Sa mission est de développer et diffuser la culture entrepreneuriale, ainsi que le concept et les mécanismes de spin-off en créant un espace d'échange d'informations, d'expertise et d'expérience pour les jeunes tunisiens.

Trois grandes initiatives ont été lancées par l'ATUPEE ces trois dernières années :

- International Technopreneurs qui est un club professionnel dédié aux Technopreneurs, aux chefs de projet et aux acteurs de l'innovation. L'ITC rassemble des experts en TIC, en entrepreneuriat et en relations internationales. Ils pour l'amélioration des initiatives technologiques et à la consolidation des liens entre les Technopreneurs mondiaux. Le club prévoit entre autres des programmes de formation de 15 jours et des journées B2B entre Technopreneurs tunisiens et leurs homologues internationaux.
- RÉSEAU MENTORAT NATIONALE qui est un réseau national d'entrepreneurs crée depuis 2012. C'est un réseau d'entrepreneurs, hommes et femmes d'affaires, gestionnaires et gestionnaires de sociétés hautement qualifiés et expérimentés. Tous les bénévoles assurent l'accompagnement et le mentorat des jeunes promoteurs après la création de l'entreprise.
- ALYSSA INCUBATOR qui est un incubateur qui offre aux femmes l'opportunité d'entreprendre en fournissant le soutien, des conseils, des informations et des contacts utiles. Il vise également à créer un espace d'échanges et de rencontres entre les femmes entrepreneurs, les organisations de soutien, les philanthropes et autres ... Sa mission est tout simplement de valoriser les femmes qui entreprennent. Il offre du conseil, de support, des informations, des contacts.

105 - Source ; site web plateforme Jamaity (<https://jamaity.org/ssociation-tunisienne-pour-lentrepreneuriat-et-lessaimage/>)

8.18 B@LABS



L a b s

B@LABS est une société spécialisée dans les services d'accompagnement de création d'entreprises, de la gestion des programmes d'incubation et des espaces d'innovation. B@LABS est une initiative de la BIAT. C'est une initiative responsable et pérenne dont l'objectif est de contribuer au développement de l'économie tunisienne et de servir l'intérêt général et sociétal à travers la conception et l'exécution de programmes d'incubation à destination des jeunes promoteurs détenant des idées innovantes de projets ⁽¹⁰⁶⁾.

B@Labs propose un programme d'incubation de 4 à 16 mois pour les startups innovantes lancé par la BIAT. Ce programme offre aux entrepreneurs un espace de travail, un cursus complet et des ateliers thématiques, du mentorat et un accompagnement individuel, du service business et administratif, l'accès au réseau de la BIAT et un financement potentiel leur permettant d'explorer et de réaliser le plein potentiel de leurs startups.

Initiative unique dans le secteur bancaire tunisien, elle est destinée aux jeunes entrepreneurs détenant des idées innovantes de projets dans des secteurs prometteurs de l'économie tunisienne. La plateforme B@LABS est une initiative responsable et pérenne dont l'objectif est de contribuer au développement de l'économie tunisienne et de servir l'intérêt général et sociétal. Il s'agit d'une plateforme d'incubation dont la mission principale est de prendre en charge les entrepreneurs les plus talentueux et les assister à mettre en place leurs projets à travers un programme structuré en quatre mois pour assurer :

- L'accès à un espace de travail partagé de qualité,
- Un Cursus complet et des ateliers thématiques,
- Le mentorat et l'accompagnement individuel des promoteurs,
- Les services administratifs et juridiques,
- L'accès à des clients potentiels et au réseau du groupe BIAT.

Suite à la phase d'incubation, les meilleurs entrepreneurs seront sélectionnés pour un accompagnement de 12 mois.

La BIAT mobilise des partenaires, des experts, des mentors, des équipes internes issues de différents métiers pour mettre à disposition des jeunes promoteurs un environnement de travail propice au développement et à la création de valeur.

8.19 BOOST



BOOST est un accélérateur de startups dans la région du Maghreb Arabe avec un modèle économique qui consiste en la participation au capital.

Son objectif est de développer la culture entrepreneuriale en Tunisie. Ses partenaires sont Yunus Social Business Tunisie.

Il offre des services comme l'accès aux marchés, l'accès aux financements, l'assistance technique à travers des mentors, des coaches et des conseillers. Il offre également des connexions internationales et tient des événements où participent les entreprises retenues. En tout plus de 50 heures de coaching en groupe, 100 heures en individuel à travers 8 coaches.

106 - Source : site web BIAT : <https://www.biat.com.tn/BIAT-la-une/press-media/blabs-plate-forme-dincubation-fondee-par-la-biat-organise-un-investor-day-au>

8.20 CBA : Carthage Business Angels



Carthage Business Angels est une association en Tunisie qui réunit des business angels ou investisseurs individuels.

Carthage Business Angels est un réseau de d'investisseurs qui aider des entreprises qui innovent et qui ont besoin de capitaux pour faire aboutir leurs projets ou les résultats de leurs recherches.

Carthage Business Angels, en tant qu'association d'investisseurs, financent les besoins de la future entreprise, et ce dès les phases préliminaires de son lancement, en l'accompagnant (comme un associé) durant la phase de murissement, voire durant celle de son développement ⁽¹⁰⁷⁾.

Première association de Business Angels en Tunisie. Une association qui réunit les passionnés de l'aventure entrepreneuriale et les projets innovants aux tout premiers stades de la création de l'entreprise. Elle a pour objectifs :

- Faciliter l'identification de projets innovants à potentiel à la recherche de fonds en étant aisément abordable par les porteurs de projets.
- Mettre les membres et associés Business Angels en relation avec les porteurs de projets.
- Les accompagner dans le processus d'investigation, les décisions d'investissement dans les projets présentés et l'accompagnement au cours des premières années de la vie des entreprises financées
- Faire connaître les Business Angels et leur contribution sociale et économique dans la dynamique entrepreneuriale en Tunisie.
- Légitimer leur action pour créer un environnement juridique et fiscal dédié aux business Angels et appuyant leur action en faveur des entrepreneurs innovants.
- Professionnaliser les pratiques et instituer une éthique et des bonnes pratiques en matière de financement.
- Promouvoir l'investissement par les Business Angels
- Représenter les Business Angels à travers :
 - Actions de lobbying auprès des pouvoirs publics et des collectivités.
 - Coopération étroite et apport de ses éclairages particuliers aux principaux acteurs nationaux
 - Participation aux grands événements nationaux et régionaux relatifs à la création d'entreprises.
 - Réalisation d'études sur l'activité et le profil des Business Angels en Tunisie.
 - Accompagner le développement des réseaux de Business Angels
 - Soutien à la création de réseaux de Business Angels : la création d'un réseau de Business Angels étant très spécifique (par activité par étant très spécifique (par activité, par région etc.)
- Mise à disposition des animateurs de réseaux à disposition des animateurs de réseaux de Business Angels

8.21 CJD : Le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Tunisie



Le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Tunisie a été créé en Janvier 1998 en collaboration avec le CJD France et ce, dans le but de préparer la jeune entreprise tunisienne à relever le défi de la mondialisation. Il s'agit de : ⁽¹⁰⁸⁾ (CJD, page web, <https://cjd-tunisie.org/>)

- Une organisation relevant de l'UTICA qui soutient dans un cadre global et non sectoriel, les intérêts spécifiques des jeunes dirigeants.
- Un mouvement appartenant à un réseau international de JD, fédéré autour d'une mission et de valeurs communes visant l'amélioration de la performance du JD et celle de son entreprise.
- CJD veut être un mouvement représentatif des jeunes dirigeants tunisiens, une véritable force de proposition, crédible et influente qui enrichit le débat et inspire les changements socio-économiques.

107 - Source ; Site web Wajjahni : <http://www.wajjahni.com/fr/carthage-business-angels>

108 - Source ; Site web CJD : <https://www.cjd-tunisie.org/>

Le CJD Tunisie, à l'instar du mouvement fondateur, poursuit une mission fédératrice et universelle, porteuse de valeurs humaines et d'efficacité économique, mission qui défend un « libéralisme responsable » plaçant l'humain au cœur de toutes les préoccupations et mettant « l'économie au service de l'Homme ». La mise en œuvre de cette mission se fonde sur le concept de « performance globale » qui associe à la performance économique de l'entreprise, une dimension sociale, sociétale et environnementale. Ses missions sont :

- Expérimenter des idées innovantes dans son entreprise.
- Influencer pour partager nos idées et nos retours d'expériences et construire une économie au service de la vie.
- Se former pour devenir plus performant et rendre son entreprise plus performante.
- Réfléchir et échanger sur des problématiques liées à l'évolution de notre environnement, social, sociétal ou environnemental.
- Développer pour pérenniser, car sans croissance, comment expérimenter les idées du CJD ?

Ses objectifs sont :

- Réfléchir aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain.
- Accompagner les dirigeants et les entrepreneurs dans leur volonté d'inscrire au cœur de leur stratégie d'entreprise une dynamique responsable, viable et durable.
- Promouvoir une économie responsable plus respectueuse des parties prenantes de l'entreprise et de son environnement sociétal tout autant qu'environnemental.

8.22 CJE : Centre des jeunes entrepreneurs



Dans le but de promouvoir la culture entrepreneuriale et l'esprit d'entreprise l'IACE a créé le centre des jeunes entrepreneurs CJE considéré comme un espace d'échange et de veille entrepreneuriale ⁽¹⁰⁹⁾.

Le CJE propose des actions de sensibilisation pour promouvoir la création de projets à travers les TPE et les PME. Le CJE est également un espace d'étude permettant de fournir aux instances gouvernementales les informations utiles pour aiguiller les politiques d'encouragement à la création d'entreprise.

8.23 ENDEAVOR



ENDEAVOR est une ONG dont le siège social est situé à New York qui s'impose comme pionnier du concept d'entrepreneuriat à fort impact sur les marchés en croissance à travers le monde. Sa mission est de sélectionner, guider et accélérer les meilleurs entrepreneurs à fort impact dans le monde ⁽¹¹⁰⁾.

ENDEAVOR vise à identifier et à soutenir les entrepreneurs ayant le plus grand potentiel d'impact économique et social dans leurs régions. ENDEAVOR fournit aux entrepreneurs dans son réseau des services qui les aideront à développer leurs projets, à créer des emplois, à transformer les économies et à soutenir les générations futures d'entrepreneurs.

Le lancement du bureau de Tunis d' ENDEAVOR a été rendu possible grâce au soutien de la BIAT, véritable appui de l'entrepreneuriat en Tunisie et dans la région.

ENDEAVOR Tunisie envisage de soutenir les entrepreneurs et les entreprises qui ont mené avec succès la phase de démarrage et qui s'engagent dans une phase d'agrandissement avec un potentiel d'expansion rapide.

Et la BIAT, qui s'est engagée, de son côté, à travers sa Fondation, dans une stratégie de développement de l'entrepreneuriat en Tunisie, a noué des liens depuis plus d'un an et demi avec ENDEAVOR pour permettre l'implantation de ce modèle éprouvé en Tunisie. ENDEAVOR Tunisie est soutenue par plusieurs chefs d'entreprises et entrepreneurs de la région ⁽¹¹¹⁾.

Il s'agit du 3^{ème} bureau de ENDEAVOR en Afrique du Nord dont l'objectif est de soutenir les entrepreneurs à fort impact, inspirer l'innovation et aider à stimuler la création d'emplois et la création de richesse.

109 - Source : activités sur l'entrepreneuriat, site web IACE ; <https://www.iace.tn/formatio/>

110 - Source ; site web ONG, ENDEAVOR, <https://endeavor.org/location/tunisia/>

111 - Source : site web BIAT ; <https://www.biat.com.tn/biat-la-une/press-media/premieres-realizations-concretes-et-prometteuses-dendeavor-tunisia>

8.24 ENPACT



Enpact est une organisation allemande à but non lucratif fondée en Août 2013 dans le but de renforcer les relations économiques entre les jeunes entrepreneurs de la région MENA et de l'Europe à travers un programme novateur de mentorat international ⁽¹¹²⁾.

Enpact Tunisie est une association tunisienne créée la même année qui se donne pour mission de promouvoir l'entrepreneuriat en Tunisie et de soutenir les entrepreneurs à travers différents projets dans le but de créer de l'emploi durable.

L'association, gère, actuellement, le projet Startup Haus Tunis, un espace de coworking implémenté en partenariat avec la Fondation Westerwelle, ainsi qu'un programme de mentoring national, en partenariat avec la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté et qui vise à soutenir les entrepreneurs, dans les différentes régions de la Tunisie, à développer leur projet.

Enpact organise régulièrement à Tunis son Boot camp où se réunissent des entrepreneurs et mentors venant de pays différents à savoir la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, l'Autriche, la Suisse, la Jordanie, et l'Allemagne. Ils auront une opportunité unique pour apprendre de leurs expériences consécutives, échanger avec leurs mentors et coéquipiers, assister à des workshops animés par des experts et découvrir l'écosystème entrepreneurial tunisien. Les startups viennent de secteurs différents comme le e-commerce, l'internet des objets, la green tech, l'éducation et bien d'autres secteurs.

8.25 FLAT6LABS



Lancé en partenariat avec Meninx Holding en 2016, Flat6Labs Tunis propose un programme et un fonds d'investissement qui soutient la création et la croissance d'entreprises tunisiennes en phase d'amorçage et de démarrage, participant à l'approvisionnement régulier de startups pour le secteur capital-risque tunisien. Il est appuyé par le Tunisian American Enterprise Fund (TAEF) ainsi que la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) ⁽¹¹³⁾

Flat6Labs Tunis soutiendra et investira dans plus de 90 startups tunisiennes au cours des 5 prochaines années via un programme d'accélération et un fonds d'amorçage et de démarrage de 20 millions de dinars.

En quatre mois, et à travers son ample réseau et ses nombreux partenariats, Flat6Labs Tunis offre aux entrepreneurs tunisiens financement, un programme de mentorat, un espace de travail commun, et de nombreux autres avantages et privilèges. En bref, un programme d'initiation à l'entrepreneuriat complet et de nombreux ateliers de préparation, avec pour but à la fin du programme le financement des startups par des investisseurs externes au programme.

Via cette offre et ce programme unique, Flat6Labs Tunis créera ainsi une nouvelle vague d'entrepreneurs tunisiens œuvrant à des solutions et applications innovantes ; favorisant l'innovation en la mettant au service de la croissance de l'écosystème Tunisien. Le programme accueillera des idées et des startups dans les secteurs de l'innovation et de l'économie de la connaissance tels que (mais non exclusivement) : les technologies de l'éducation, de l'énergie, des transports, des services financiers, de l'information et de la communication ; l'électronique, les hardwares & solutions industrielles, les énergies renouvelables et autres technologies écologiques.

À travers son réseau et ses partenaires, Flat6Labs Tunis offre aux entrepreneurs tunisiens :

- Une expertise régionale, des financements, un programme de mentorat, un espace de travail commun, et de nombreux autres avantages et privilèges.
- Un programme d'accélération phare : Flat6Labs Tunis soutiendra plus de 75 startups Tunisiennes en 5 ans à travers son programme d'accélération intensif : 2 cycles par ans comptant 6 à 8 startups par cycle.

112 - Source enpact tunisie ; <https://www.enpact.org/entrepreneurial-support/startup-haus/tunis/#/>

113 - Source : Site web Flat6labs : <https://www.flat6labstunis.com/historique/>

- Un fonds d'amorçage finançant les startups : En plus du programme, un investissement moyen d'environ 80.000 à 100.000 DT par startup en cash et en services pour une action de à 15% dans l'entreprise.
- Investissements complémentaires et un capital de démarrage : Avec une somme moyenne variant de 200.000 à 600.000 DT pour les startups sortant du programme d'accélération les plus prometteuses, ainsi que d'autres startups du marché tunisien à leurs débuts.
- Mentorat : 14 semaines de mentorat de qualité, assortissant stratégiquement chaque équipe du programme avec des mentors et professionnels qualifiés et correspondants aux besoins de chaque startup.
- Coaching : Un est invité par Flat6Labs Tunis chaque semaine pour rencontrer les équipes et les conseiller individuellement.
- Une formation et un entraînement de qualité : Un programme d'enseignement compétitif avec plus de 50 sessions d'entraînement et de formation à l'entrepreneuriat sur des sujets tels que le développement de produits, les activités commerciales, le marketing du projet etc...
- Le 'Bootcamp' signature de Flat6Labs : Chaque année avant le démarrage de la période d'accélération, un programme offrant à plus de 50 startups la formation phare de Flat6Labs sur une période de 5 jours.
- De nombreux Avantages & Privilèges : Chaque startup recevra plus de 300.000 dollars sous forme d'avantages et de privilèges de la part de partenaires locaux, régionaux et internationaux.
- Un Système de support juridique complet : La constitution de la société, des avocats sur demande pour des consultations juridiques, du soutien ou d'autres services...
- Un espace de travail au cœur de Tunis : Accès pour 4 mois à un espace de travail commun dans l'immeuble 'Le15,' offrant internet à haut débit et soutien administratif général.
- De nombreuses opportunités commerciales : De nombreuses possibilités de networking et de croissances pour aider les startups à se développer dans la région et dans le monde.
- La démonstration finale et la rencontre d'investisseurs : Un événement de grande envergure clôturant le programme et préparant les startups sortantes à recevoir des financements complémentaires de la part d'investisseurs externes.

8.26 HP LIFE



HP LIFE ⁽¹¹⁴⁾ est un programme mondial en ligne offrant gratuitement des compétences en informatique aux personnes du monde entier. HP LIFE est pris en charge par la Fondation HP.

HP LIFE 2.0 est une plateforme sociale de formation à distance qui permet aux jeunes d'apprendre et de collaborer avec d'autres jeunes en s'appuyant sur vos connaissances en affaires et en technologies de l'information.

La Fondation HP s'engage à sensibiliser les gens et à aider ceux qui en ont le plus besoin. Avec HP Inc., la Fondation HP s'efforce d'améliorer la vie de tous, tout en permettant aux gens d'accéder aux compétences, aux technologies et au capital dont ils ont besoin pour réussir.

Les cours individuels et la communauté en ligne sont conçus pour aider les utilisateurs à développer leurs compétences commerciales et informatiques à leur propre rythme et à leur propre rythme. Les cours sont modulaires, interactifs et pleins d'informations et d'exercices pratiques qui permettent aux utilisateurs de développer leurs compétences professionnelles.

HP LIFE est accessible directement par des apprenants indépendants, mais est également utilisé par les éducateurs, les formateurs et les mentors pour enrichir leur programme d'études et personnaliser leurs interactions avec les apprenants. Il existe actuellement 25 cours disponibles sur HP LIFE dans les domaines des finances, du marketing, des opérations, de la communication, ainsi que des sujets spéciaux tels que l'entrepreneuriat social, l'efficacité énergétique, un leadership efficace et une planification stratégique.

La plateforme est disponible en plusieurs langues : anglais, espagnol, français, portugais, arabe, hindi et chinois.

114 - La valeur ajoutée de HP LIFE est l'effet d'expérience. Les 30 cours du programme e-learning couvrent différents domaines. Tels que: la finance, le marketing, la communication, ainsi que certains sujets plus spécifiques tels que l'entrepreneuriat social

En Tunisie, la plateforme est utilisée notamment dans le cadre du projet Mashrou3i, projet de facilitation de l'emploi des jeunes à travers la création et le développement des entreprises en Tunisie, de l'ONUDI ⁽¹¹⁵⁾ qui organise des ateliers de formation et d'accompagnement au profit des porteurs de projets et des créateurs d'entreprise dans divers gouvernorats .

8.27 INJAZ



Injaz Tunisie a pour objectifs de détecter un potentiel chez les jeunes tunisiens et de les accompagner en stimulant leur esprit d'initiative. L'Association favorise le partenariat entre le secteur éducatif et le secteur privé et ce en fournissant des programmes de formations complémentaires, dans les établissements scolaires et universitaires se rapportant aux domaines de l'entrepreneuriat, de la finance et du monde du travail ⁽¹¹⁶⁾.

Les valeurs d'Injaz:

- Croire dans le potentiel illimité des jeunes.
- Engagement envers les principes de l'économie et de l'entrepreneuriat.
- Respect pour les talents, la créativité, les perspectives et chaque individu.
- Croire en la puissance du partenariat et de la collaboration.
- Croire dans l'impact éducatif et la pertinence des méthodes participatives d'apprentissage.

Il organise chaque année en partenariat avec l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), la compétition nationale de son programme de formation phare, le «Company Program». En effet, lors de la 7ème édition en octobre 2016, 1625 étudiants, de diverses régions et universités, ont eu l'opportunité de suivre ce cursus unique et ont bénéficié du programme de formation «Company Program», durant l'année académique.

Ces participants avec l'aide de coaches volontaires expérimentés ont donné naissance à 56 « Jeunes Entreprises » dont 12 se sont qualifiées et seront représentées lors de cet événement.

Durant cette compétition, les « Jeunes Entreprises » participantes seront départagées grâce à quatre critères différents qui se résument en un rapport d'activité envoyé au préalable, une présentation publique de l'entreprise et de son produit, un entretien privé avec le jury, et une visite de la part de ces derniers au stand de la « Jeune Entreprise » lors de l'événement. Le jury a primé la « Jeune Entreprise » la plus innovante, celle au meilleur impact social et la meilleure « Jeune Entreprise » de l'année.

L'équipe gagnante représentera la Tunisie lors de la compétition régionale (MENA) ⁽¹¹⁷⁾ regroupant les meilleures Jeunes Entreprises des pays membres du réseau INJAZ al Arab.

8.28 IMPACT



Lancé à l'automne 2013, IMPACT est un incubateur d'entreprises sociales en Tunisie. Il détecte, héberge et accompagne des entrepreneurs dont le projet s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire.

« L'incubateur est né du partenariat entre Développement Sans Frontières Tunisie et le Comptoir de l'Innovation, une entreprise sociale d'investissement et de conseil du GROUPE SOS qui a pour mission de financer, évaluer, accompagner et promouvoir les entreprises sociales à travers le monde (LAB'ESS laboratoire de l'économie sociale et solidaire, <https://aeiste.hypotheses.org/29>)

115 - Le mandat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est de promouvoir et d'accélérer le développement industriel durable des pays en voie de développement et des économies en transition

116 - Source : Site web INJAZ : <https://mina7.net/provider/242,injaz-tunisie>

117 - La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)

IMPACT, en Tunisie, propose, pour 5 entreprises par an, un programme d'incubation de 12 mois, accompagne ponctuellement une quinzaine de projets, et travaille à la sensibilisation du public à l'entrepreneuriat social et à la mise en place d'un écosystème. Les 5 entreprises sociales tunisiennes lauréates pourront bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement durant 12 mois. L'entrepreneur (porteur de projet d'entreprise sociale) pourra ainsi se consacrer entièrement à la réussite de son projet pendant cette période à travers deux accompagnements dont l'un est individuel et stratégique et l'autre collectif et se fait à travers des formations ⁽¹¹⁸⁾.

Par ailleurs, le dirigeant bénéficiera d'une mise en relation avec un réseau de partenaires locaux et internationaux.

Cette opération devrait permettre la constitution d'un réseau fort entre les projets incubés. Un soutien logistique approprié (grâce à un hébergement total et des moyens de travail suffisants comme l'ordinateur, la connexion Internet et la salle de réunion) est, de même, offert aux entreprises abritées dans l'incubateur, et ce, pour réaliser les meilleurs résultats en fin de session et donner pleine satisfaction aux chefs d'entreprise dont le souci consiste toujours à améliorer le portefeuille clients aussi bien sur le marché local que sur le marché international.

Les projets sélectionnés doivent être basés sur un modèle économique viable, créateurs d'activité économique et d'emplois en Tunisie et capables d'apporter une réponse à un problème social ou environnemental. Les entreprises sociales cherchent à être performantes économiquement pour résoudre efficacement des problèmes d'ordre social et environnemental auxquels l'Etat et le marché ne sont pas capables de faire face avec leurs seuls moyens. Motivés par l'intérêt général, les dirigeants de ces entreprises considèrent le profit comme un moyen et non pas une fin, et ce, pour concilier l'initiative privée et la solidarité,

En définitive, l'offre d'IMPACT pour les porteurs de projets est composée de :

- Offre d'incubation
- Accompagnement ponctuel
- Sensibilisation à l'entrepreneuriat social

8.29 INTILAQ



IntilaQ est un Hub d'Innovation et d'affaire qui vise à fournir le meilleur environnement de création d'entreprise en Tunisie, en étant le leader de l'innovation dans le domaine des TIC, et la destination de choix pour les chercheurs d'emplois et les jeunes entrepreneurs

Lancé en avril 2014, IntilaQ est une initiative de Microsoft, Qatar Friendship Fund (QFF) et Ooredoo.

Depuis sa création IntilaQ a contribué à dynamiser l'écosystème entrepreneurial en Tunisie en accompagnant plus d'une quarantaine de startups et porteurs de projets innovants. Avec un fonds total de 28 millions de dinars, dont près de 90% est destiné au financement des startups et des financements allant jusqu'à 500 000DT, IntilaQ vise à offrir le meilleur support pour les innovateurs et les entrepreneurs tunisiens. Il offre un soutien technique et financier aux étudiants, chercheurs et entrepreneurs. Nos investissements sont axés sur les startups et les PME innovantes.

IntilaQ joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'écosystème des TIC et le renforcement de l'économie tunisienne par l'innovation et la création d'emplois ⁽¹¹⁹⁾.

118 - Source ; site web Business Intelligence Center, <https://tunisientreprendre.co/business-intelligence-center/>

119 - Source ; Site web Wajjahni, <http://wajjahni.com/fr/intilaq>

Le hub dispose de 4 centres:

Technology Center : Pour connecter les développeurs et les innovateurs aux plus récentes technologies et plateformes permettant de tester des idées / concepts et de développer des prototypes et des applications mobiles

Programme de financement : Un guichet unique offrant des conseils, l'accès au financement de démarrage, du mentorat et de l'espace de travail. Un véritable catalyseur pour la création et la croissance des entreprises

Centre de carrière : Pour promouvoir et améliorer l'employabilité des jeunes en renforçant leurs capacités à travers des programmes de formation et de certification et les aider à trouver un emploi ou créer de nouvelles entreprises

Academic Center : Fournir des services pour transformer les résultats de recherche novateurs dans DPI, aider à un prototypage rapide, et transformer la recherche en occasions d'affaires ⁽¹²⁰⁾.

8.30 IYF : International Youth Foundation



IYF (International Youth Foundation) est une ONG américaine fondée en 1990. Elle est présente dans 98 pays et travaillent avec 472 organisations partenaires.

Au cours des 27 dernières années, le but principal a été d'aider les jeunes à réussir. En collaboration avec des partenaires internationaux, ils se sont investis afin de garantir aux jeunes l'acquisition de compétences en leadership, techniques et pratiques leur permettant de gagner leur vie. Qu'il s'agisse de décrocher un premier travail ou de monter une petite entreprise, chaque jeune a le droit d'avoir l'opportunité de réaliser pleinement son potentiel. Les initiatives, qui voient les jeunes comme des solutions aux problèmes, des initiateurs de changement et des leaders, sont des catalyseurs pour le changement. Avec leurs efforts, ils obtiennent de l'efficacité, de l'envergure et de la durabilité en créant des programmes sur mesure reposant sur ces points forts ⁽¹²¹⁾ :

- Une expertise technique et opérationnelle : l'IYF s'appuie sur des décennies d'expérience en matière de collaboration avec des petites et grandes entreprises pour concevoir ensemble des programmes de développement de la main d'œuvre efficaces.
- Une perspective globale : Adaptation des programmes aux besoins locaux en mêlant la perspective globale aux connaissances du terrain du réseau de partenaires mondiaux d'IYF.
- Renforcement des capacités locales : Introduction des systèmes et des processus, allant du contrôle et l'évaluation à la gestion financière, afin de garantir que les exécutants respectent les standards mondiaux d'excellence.
- Leadership réfléchi : Partage de connaissances clés sur la capacité d'insertion professionnelle des jeunes à travers la publication de recherches, de conférences et d'études de cas.
- Alliances multipartites : Négociation avec des partenariats avec des entreprises, des gouvernements et la société civile afin de s'assurer que les efforts de développement des jeunes sont mesurables et durables.

Sur le volet entrepreneurial, IYF aide les jeunes à réussir dans leur travail indépendant, car le marché mondial ne peut pas suivre le rythme des nombreux jeunes sortants chaque année. Au fur et à mesure que ces entrepreneurs lancent de nouvelles entreprises, IYF les assiste pour qu'ils créent de nouveaux emplois et les aide à façonner les économies locales. Leurs initiatives sur l'entrepreneuriat donnent aux jeunes hommes et femmes les connaissances, la formation et les ressources fondamentales pour démarrer, mener et développer de petites entreprises et des microentreprises.

A travers le Moyen-Orient et l'Afrique subsaharienne, Build Your Business propose des contenus électroniques attrayants et une formation en personne qui rend l'appropriation fructueuse des petites entreprises dans une réalité pour les jeunes.

120 - Site web ooredoo, Entrepreneuriat : www.tunet.tn/institutionnel/Ooredoo-s-engage/entrepreneuriat

121 - Source site web IYF ; <https://www.iyfnet.org/about-us/fr>

IYF fut l'initiateur de plusieurs programmes sur l'entrepreneuriat soit directement, comme le programme Tunisia Works, Build Your Business, soit indirectement, en versant des subventions à des ONG locales. En effet, la Fondation internationale pour la jeunesse (IYF) et l'Initiative de partenariat pour le Moyen-Orient (MEPI) ont octroyé des subventions à quatre organisations non gouvernementales locales pour soutenir « Tunisia Works », un programme récemment lancé pour développer la formation professionnelle et les opportunités de service communautaire pour les jeunes du pays.

- L'Association Tunisienne pour l'Entrepreneuriat et l'Essaimage (ATUPEE) qui favorise la culture de l'esprit d'entreprise parmi les jeunes tunisiens : sensibilisation de 300 jeunes à l'entrepreneuriat, soutien à 50 jeunes entrepreneurs potentiels dans le lancement de leurs entreprises grâce à un mentorat individualisé et des liens vers des structures de soutien.
- L'Association de Développement Technologique (ADT) qui a abordé le problème du chômage élevé chez les jeunes tunisiens en offrant une formation à l'employabilité et à l'esprit d'entreprise et un soutien pour 340 jeunes au gouvernorat de Ben Arous. Les participants ont reçu une formation sur les compétences de vie avant de choisir de suivre une piste d'emploi ou d'entrepreneuriat.
- L'Association des Habitants d'El Mourouj 2 qui lutte contre le chômage et l'exclusion sociale des jeunes tout en favorisant le rôle positif des jeunes dans leurs communautés en fournissant à 120 jeunes du quartier El Mourouj une formation aux compétences de la vie quotidienne et des projets de soutien communautaire.
- Création et Créativité pour le Développement et l'Embauche (CCDE) a fourni à 150 diplômés du chômage de Ras Jebel une formation et un soutien à l'employabilité et à l'entrepreneuriat. Les participants ont reçu un coaching personnalisé, une formation sur les compétences de la vie et un soutien pour l'employabilité ou l'entrepreneuriat.

8.31 JCI : jeune chambre internationale



La jeune chambre internationale est une association non gouvernementale, à but non lucratif et qui encourage au bénévolat. La raison d'être de la jeune chambre et de « contribuer au progrès de la communauté mondiale en offrant à des jeunes gens la possibilité de développer les techniques de direction, la responsabilité civique, l'esprit d'entreprise, et la solidarité nécessaire pour réaliser des changements positifs ».

« En Tunisie la JCI opère depuis 55 ans en rassemblant des citoyens actifs de tous les secteurs de la société. Elle a contribué au développement de leurs compétences, de leurs connaissances et leurs compréhensions pour prendre des décisions et agir » (Tekiano, communiqué 1ère édition de digital-tunisia-2017/09/18/la-jci-carthage-organise-la-1ere-edition-de-digital-du-24-septembre-au-12-octobre-a-la-medtech-university/).

La Mission de la JCI est de contribuer au progrès et aux changements positifs de la planète en donnant aux jeunes l'opportunité de développer leurs talents de leaders, leur responsabilité sociale, leur esprit d'entreprise et leur sens de la solidarité.

La jeune chambre peut être désignée comme un organisme de possibilités et d'actions. Il y a essentiellement quatre domaines de possibilités : Individuel, Affaires, Communauté, International.

Les actions menées dans chacun de ces domaines apportent aux membres l'opportunité de se développer pleinement en :

- Se formant grâce aux séminaires organisés et conduits par des formateurs professionnels qui les aident à bien s'exprimer, leur enseignent les techniques du leadership et améliorent leur capacité d'orateur.
- Prenant compte des problèmes de sa communauté et de contribuer concrètement à les résoudre en organisant des projets qui répondent aux besoins de la communauté.
- Réalisant des projets pour développer la créativité et l'efficacité des entreprises.
- Lui apportant des opportunités de rencontre avec d'autres membres du monde entier, de se familiariser avec leurs coutumes et habitudes ce qui l'aide à mieux comprendre ses concitoyens du monde entier.

Concernant le domaine de l'entrepreneuriat, JCI organise chaque année la compétition « Business Game », le forum entrepreneurial, ainsi que des formations entrepreneuriat et leadership en partenariat avec des établissements universitaires (UERP). Ces formations ont pour objectif d'apporter aux étudiants les compétences entrepreneuriales, les valeurs et les attitudes qui leur seront nécessaires pour qu'ils deviennent des leaders. Aussi, ils auront les aptitudes primordiales pour travailler dans un environnement mondial de plus en plus exigeant.

Le programme de formation UERP (Programme de l'Université de l'Entrepreneuriat et du leadership) permettra aux jeunes étudiants dans les universités, aux jeunes porteurs de projet et aux jeunes diplômés de participer à un cursus intensif de huit mois pour développer leurs capacités à entreprendre et à diriger leur affaire ⁽¹²²⁾.

8.32 RESEAU ENTREPRENDRE



Le Réseau Entreprendre ⁽¹²³⁾ est né il y a plus de 28 ans en France sous le principe suivant : « Pour créer des emplois, créons des employeurs ». Le cœur de cible du Réseau Entreprendre est les projets potentiellement destinés à devenir des PME.

Le Réseau Entreprendre Tunisie est né en décembre 2010, en fin 2013 et début 2014, six sections de Réseau Entreprendre Tunisie sont nées à Sidi Bouzid, Sousse, Mahdia, Sfax, Bizerte et Gabes. Actuellement l'association compte plus de 150 chefs d'entreprise membres et 86 lauréats accompagnés.

La mission du réseau est de contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses. Le cœur de métier de Réseau Entreprendre, c'est :

- L'accompagnement par des chefs d'entreprise. L'engagement de ces chefs d'entreprise au sein de Réseau Entreprendre est alimenté par leur passion de l'entrepreneuriat et leur envie de la transmettre à de nouveaux entrepreneurs dans un esprit de citoyenneté économique. Ainsi, les membres donnent bénévolement de leur temps pour étudier les projets, participer aux comités d'engagement, accompagner des lauréats et animer leur association... Ce qui représente plus de 70.000 heures de bénévolat par an.
- Un financement sous forme de prêts d'honneur, particulièrement intéressants pour leur effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.
- Du conseil : Accompagnement gratuit, personnalisé et dans la durée, par un chef d'entreprise bénévole et échange au sein du club local de nouveaux entrepreneurs.
- Du réseau : Accès à un réseau de contacts utiles sur votre territoire et au sein d'un réseau unique d'entrepreneurs.
- Du financement : Prêt d'honneur de 10.000 DT à 30.000 DT, sans intérêt ni garantie

8.33 TAD : Tunisian Ambassadors for Development



« Tunisian Ambassadors for Development (TAD) est une association de développement à but non lucratif, lancée en juillet 2014 et dirigée par des jeunes et des experts dans les domaines du développement social, économique, personnel et culturel. Le but de l'association est la promotion active de l'entrepreneuriat et de l'autonomie » (Site web, BFPME, <https://bfpme2012.wixsite.com/bfpme/tad>).

L'association « TAD » a été créée pour apporter des solutions concrètes à la problématique du développement en Tunisie. Cette vision s'articule à travers différentes actions visant à participer au développement économique, social, personnel et culturel.

L9itha.tn est une des réalisations de TAD dont l'objectif est de sensibiliser et d'encourager l'entrepreneuriat comme moyen de développement économique. « L9itha.tn » est la première plateforme en Tunisie qui regroupe les informations sur la démarche et l'emplacement géographique des organismes d'appui à la création d'une entreprise

122 - Source : page face book CJD

123 - Source : reseau Entreprendre : <https://www.reseau-entreprendre.org/var/entreprendre/>, Site web Jamaity : <https://jamaity.org/association/reseau-entreprendre-section-mahdia/>

Outre « L9itha », la TAD a lancé le projet « Junior Entrepreneur » pour les enfants. C'est un projet pilote qui se situe dans le même cadre de la mission de la TAD, avec des activités centrées sur les enfants étant donné que l'entrepreneuriat est toute une variété de culture et compétences qui doit être acquise et renforcer dès les premiers âges pour avoir un impact plus persistant sur toute une génération future.

Les principaux objectifs du programme sont :

- Faciliter l'accès à l'information
- Identifier et former des ambassadeurs de réussite
- Contribuer à la création d'un réseau de coopération entre les différents acteurs du développement économique et social en Tunisie

9 PARTIE 6 :

Cartographie des projets, programmes et initiatives dans le cadre de la coopération internationale pour la promotion de l'entrepreneuriat.

9 PARTIE 6 : Cartographie des projets, programmes et initiatives dans le cadre de la coopération internationale pour la promotion de l'entrepreneuriat.

9.1 Liste des projets De Coopération Internationale en relation avec le MFPE

Projets / Objectifs	Partenaires Techniques et Financiers	Régions Cibles
Initiative régionale d'appui au développement économique durable « IRADA » -L'objectif du Programme Irada, Initiative Régionale d'Appui au Développement économique durable, est de contribuer au développement économique durable et inclusif et à l'amélioration de l'employabilité des femmes et des hommes en Tunisie et ceci à travers : Le renforcement de la contribution du secteur privé au développement économique durable dans les régions ciblées L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'offre de formation professionnelle initiale, continue et des services d'accompagnement à l'emploi afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail national et international. La pérennisation de la participation structurée des acteurs régionaux au développement du secteur privé et à la gouvernance de la formation professionnelle ⁽¹²⁴⁾.	Union Européenne	Gabes, Médenine, Gafsa, Kasserine, Sfax, Sidi Bouzid, Bizerte, Jendouba

124 - Source ; site web IRADA : <http://irada.com.tn>

Inclusion économique des jeunes en Tunisie « MOUBADIROUN » Améliorer les opportunités économiques pour les jeunes défavorisés dans les gouvernorats sélectionnés. Les "opportunités économiques" sont définies, dans le cadre du projet Inclusion Économique des Jeunes "MOUBADIROUN", comme étant la possibilité d'améliorer les revenus des jeunes ciblés et renforcer leur chance d'accéder à un emploi salarié ou indépendant ainsi que l'augmentation des ventes pour les entreprises bénéficiaires du projet. La réduction des écarts entre les bénéficiaires hommes et femmes pour accéder à des opportunités économiques clés, fait partie intégrante des objectifs du projet ⁽¹²⁵⁾.	Banque Mondiale	Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kébili, Mannouba, Siliana, Sfax
Programme d'Emploi dans les Régions Rurales- PERR -Renforcer le travail collaboratif entre le secteur public-privé en faveur de l'amélioration du fonctionnement du marché de l'emploi. Des mesures collaboratives sont planifiées et mises en œuvre par les structures d'appui, les partenaires sociaux, le secteur privé et la société civile. -Former des jeunes demandeurs d'emploi dans les secteurs/métiers demandeurs de main-d'œuvre afin d'améliorer leur employabilité. Des formations avec des perspectives attrayantes pour les jeunes tunisiens/tunisiennes dans des professions de secteurs à forts potentiels d'emploi et de d'entrepreneuriat sont organisées -Dupliquer les bonnes expériences en matière de formation professionnelle et d'emploi. Des prestations de qualification et des services à l'emploi innovants sont développés et adaptés selon les besoins des régions rurales choisies ⁽¹²⁶⁾	Coopération Internationale Allemande pour le Développement- GIZ	Kairouan, Kébili, Mahdia, Tozeur
Programme de développement du système de formation professionnelle dans les régions du Nord-Ouest et du Sud pour promouvoir l'employabilité -Augmenter l'employabilité et diminuer le taux de pauvreté dans les régions du nord-ouest et du sud Tunisien - Développer le dispositif de la formation professionnelle pour répondre aux besoins des industriels en main d'œuvre qualifiée -Renforcer le partenariat avec le secteur privé ⁽¹²⁷⁾	Fond Saoudien de Développement Banque Islamique de Développement	Gafsa, Sidi Bouzid, Tataouine, Jendouba, Kébili, Kef

125 - Source, Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi

126 - Source, Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi

127 - Source, Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi

Plateforme des Emplois Verts (PEV) - Proposer un mécanisme d'accompagnement personnalisé des jeunes à la recherche d'un emploi décent, respectueux de l'environnement ou en quête de la création d'une éco-entreprise. 1. Accompagner 850 jeunes demandeurs d'emploi. 2. Créer 50 microentreprises vertes à partir de 150 jeunes porteurs d'idées. 3. Renforcement des capacités de 20 partenaires nationaux et régionaux dans l'économie verte et le marché d'emploi vert.	Banque Islamique de Développement	Bizete
Création de micros entreprises dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine - Améliorer les conditions socio-économiques et réduire le taux de chômage des communautés les plus affectées, et plus spécialement les jeunes et les femmes, dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine. - Favoriser la création de micros entreprises gérées par des jeunes à Médenine et Tataouine à travers un ensemble d'actions aux impacts rapides permettant de développer des outils et renforcer les capacités des divers acteurs.	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui Aux Projets (UNOPS) Avec un financement de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement	Médenine, Tataouine
Création d'emploi dans le gouvernorat de Kasserine -Promouvoir la création des entreprises et encourager les jeunes entrepreneurs dans le gouvernorat de Kasserine.	Agence Italienne pour la Coopération au Développement	Kasserine
Partenariat pour la formation professionnelle en Tunisie. -Augmentation des chances d'emploi pour les apprenants des centres de formation professionnelle par une vraie formation complémentaire partagée entre les centres de formation et les entreprises. Création d'une plateforme d'excellence en efficacité énergétique -Création et Animation d'une plateforme d'excellence Franco Tunisienne de formation au métier de l'énergie et d'électricité.	Coopération Allemande « BBW- la structure de formation du patronat bavarois » Schneider Electric Ministère d'Éducation Française	Sousse, Siliana Centre Sectorielle de Formation en Electricité El Omrane
Création d'une plateforme de formation accréditée Bosch -Le NEPAD a pour ambition de relever les défis majeurs du continent africain, à savoir la pauvreté, le développement et la marginalisation du continent à l'échelle internationale. Il compte quatre principaux objectifs qui se présentent comme suit : Éradiquer la pauvreté ; Promouvoir la croissance et le développement durable ; Intégrer pleinement l'Afrique dans l'économie mondiale ; Accélérer l'autonomisation des femmes	Nepad (Agence Pour le Développement de l'Union Africaine)	Centre de Formation et d'Apprentissage de Bach Hanba Sfax

Jobs Opportunities and Business Success « JOBS » -Amélioration de l'adéquation entre les compétences exigées par le marché du travail et la formation dispensée par les universités et les centres de formation professionnelles.	USAID	Tunis, Ariana, Beja, Gafsa, Sfax, Gabes et Tataouine
Emplois Décents pour les jeunes et les femmes- « EDJEF » - Apporter des changements visibles à court et à moyen terme dans les résultats sur le marché de travail des jeunes et des femmes dans les gouvernorats ciblés. La création d'emploi direct pour les groupes cibles Le renforcement des capacités institutionnelles au niveau national et au niveau des 4 gouvernorats cible.	Bureau International du Travail BIT avec un financement du Royaume du Norvège	Kairouan, Mannouba, Tunis, Zaghouan
Promotion des Organisations et des Mécanismes de l'Economie Sociale et Solidaire « PROMESS » - Créer des emplois dans le domaine de l'Economie sociale et solidaire au profit des jeunes tunisiens. - Objectif immédiat 1 : Amélioration de la compréhension et des capacités des jeunes (femmes et hommes) pour accéder à l'auto-emploi à travers la mise en place d'un écosystème favorable à l'ESS et au DEL Objectif immédiat 2 : Un environnement juridique et institutionnel propice pour l'ESS permettant aux jeunes (femmes et hommes) d'accéder à des opportunités d'emploi décent Objectif immédiat 3 : Augmentation et amélioration de l'orientation des services d'emploi à travers la mise en place d'un mécanisme de soutien de l'ESS,	Bureau International du Travail BIT avec un financement des Pays Bas	Béja, Jendouba, Kef, Siliana
Projet d'appui à l'autonomisation économique des femmes rurales en Tunisie « AFERE » - ce projet ambitionne de contribuer aux efforts nationaux de promotion de l'entrepreneuriat féminin comme l'un des moyens les plus efficaces pour accroître l'égalité et développer une croissance économique inclusive et durable. D'ailleurs, le projet vise, entre autres, à accroître le nombre des femmes entrepreneures en milieu rural. Il vise également à l'amélioration des revenus générés de ces entrepreneures. Et ce, à travers des initiatives de terrain dans les régions rurales des gouvernorats de Nabeul et de Sfax. Source : site web leconomistemaghrebin : https://www.leconomistemaghrebin.com	Bureau International du Travail BIT avec un financement du Canada	Nabeul et Sfax

Relever les défis du marché de l'emploi pour des opportunités équitables au profit des femmes en Tunisie « ETOFE » - Le projet vise à améliorer la participation de la femme dans le marché de l'emploi en poursuivant trois objectifs. Il s'agit de : • Réviser des politiques budgétaires, d'investissement et sectorielles dans une perspective d'amélioration de l'emploi des femmes, • Améliorer les services publics de l'emploi du point de vue genre . Appuyer les femmes entrepreneures dans les zones les plus défavorisées pour créer, maintenir et développer des entreprises formelles ⁽¹²⁸⁾.	Bureau International du Travail BIT avec un financement du Royaume du Norvège	Mannouba
Entreprenariat pour le développement Le projet Entreprenariat vise à accélérer la mise en œuvre des politiques nationales pour l'autonomisation économique et sociale des populations, en particulier des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, et promouvoir le développement durable et inclusif au niveau territorial,	Programme des nations Unies Pour le Développement – PNUD avec un financement du Royaume du Norvège	Tataouine, Médenine, Gabès, Kébili, Tozeur et Gafsa
PAJESS -Former des associations de la société civile capables de sensibiliser les jeunes à l'importance de l'entrepreneuriat social et solidaire, de former et d'accompagner les entrepreneurs potentiels dans les différentes phases de leurs projets.	Bureau International du Travail BIT avec un financement du Luxembourg	Ariana
Jeune et employabilité « JEMP AC » Apporter des changements visibles, à court et moyen termes, pour l'accès à l'emploi des jeunes, et des jeunes femmes en particulier, dans la région pilote du Nord-Ouest de la Tunisie à savoir Béja, Jendouba, Siliana et Le Kef.	Bureau International du Travail BIT avec un financement de l'AFD	Tunis, Ariana, Zaghuan, Nabeul
Formation inter-entreprises avec le secteur privé Développer la formation dans des centres de formations inter-entreprises dans 3secteurs (Textile, la plasturgie et l'hôtellerie) afin d'améliorer l'employabilité des jeunes tunisiens.	GIZ	National
Développement de la formation dans les petits métiers. Développer la formation professionnelle dans les métiers des bâtiments et annexes	BBW	Ben Arous, Nabeul, Sidi-bouzyd, Sfax, Gabes et Beja

128 - Source ; site web ILO : https://www.ilo.org/africa/countries-covered/tunisia/WCMS_744357/lang--fr/index.htm

Intitulé : Flag Femme Leadership, appui et gestion Partenaire : TAMSS Améliorer l'autonomisation économique des femmes et leur participation équitable à la croissance économique.	UE	Gafsa Kairouan Mahdia Grand Tunis
Intitulé : Mashrou3i Favoriser l'emploi des jeunes à travers la création d'emploi et le développement de l'entrepreneuriat.Source ; USAID	ONUDI USAID Agence Italienne pour la coopération au développement	Kairouan Kasserine Sidi Bouzid Le Kef
Intitulé : RESTART Promouvoir le développement économique durable et inclusif par le soutien à l'entrepreneuriat juvénile en Tunisie. Partenaire : COSPE ONLUS Budget : €2.000.000 Source AICS	Agence de Coopération Italienne (AICS)	Jendouba, Gabès, Mahdia, Sidi Bouzid, Sousse.
Intitulé : Jeune Action UE4YOUTH (Projet interministériel) Budget : 60.000 euro don de l'UE (dont 10.000euro ANETI)Soutien à la modernisation des services de l'ANETI ; • Renforcer l'inclusion des jeunes tunisiens (nes) par l'amélioration de l'employabilité, la création d'emplois décents et le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie et plus particulièrement les régions ciblées ; • Le soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire contribue à la création d'emploi, l'efficacité des services d'intermédiation sur le marché de l'emploi et améliorer en concertation entre les acteurs privés et publics.	UE	
Intitulé : Agripreneur Partenaire : Ministère de l'Agriculture Promouvoir l'auto-emploi et l'entrepreneuriat agricole dans les zones rurales du nord-ouest et du centre-ouest de la Tunisie.	GIZ	Béja, Jendouba, Le Kef, Seliana, Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine.
Intitulé : I3A Partenaire : Ministère de l'Agriculture APIA,	GIZ	National

9.2 Fiches Projets

9.2.1 MASHROU3I (PHASE 2)



Mashrou3i («Mon projet» en arabe) génère des opportunités d'emploi pour les jeunes hommes et femmes dans quatorze gouvernorats défavorisés de Tunisie en apportant un soutien direct aux entrepreneurs à travers l'assistance technique, la formation et le coaching d'entreprise, et en renforçant les capacités des institutions locales de soutien aux entreprises ⁽¹²⁹⁾.

- Partenaire d'exécution : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- Durée : 2016-2021
- Investissement USAID (durée du projet) : 12,5 millions de dollars; en partenariat avec l'Agence italienne de coopération et la Fondation HP

TUNISIA: ECONOMIC GROWTH
MASHROU3I (PHASE 2)

Mashrou3i ("My Project" in Arabic) generates employment opportunities for young men and women in fourteen disadvantaged governorates of Tunisia by providing direct support to entrepreneurs through technical assistance, training, and business coaching, and by enhancing the capacity of local business support institutions.

- Implementing Partner: United Nations Industrial Development Organization (UNIDO)
- Duration: 2016-2021
- USAID Investment (Life of Project): \$12.5 million; in partnership with the Italian Cooperation Agency, and the HP Foundation

PROJECT OBJECTIVES

Mashrou3i aims to reach 25,000 young entrepreneurs and to create 6,000 jobs in 14 governorates targeted by the project, through two objectives:

- Empower young people to create and develop a business or to find employment.
- Strengthen the capacity of business support and higher educational institutions to deliver more adequate services to young entrepreneurs and students.

Fiche d'information USAID / Tunisie Mashrou3i (Mon projet) (PDF - 128K)

Mashrou3i vise à toucher 25000 jeunes entrepreneurs et à créer 6000 emplois dans 14 gouvernorats ciblés par le projet, à travers deux objectifs :

- Donner aux jeunes les moyens de créer et de développer leur entreprise ou de trouver un emploi.
- Renforcer le soutien aux entreprises et les établissements d'enseignement supérieur pour offrir des services plus adéquats aux jeunes entrepreneurs et étudiants.
- Donner aux entrepreneurs des compétences pratiques en affaires et en informatique pour faciliter la création, la croissance et l'efficacité de leurs entreprises. Au cours d'ateliers en face à face, les propriétaires de petites entreprises apprennent à appliquer les concepts innovants de HP LIFE à leurs propres projets et à acquérir des compétences commerciales et technologiques réelles pour relever les défis commerciaux quotidiens auxquels ils sont confrontés.
- Sélectionner les entreprises à fort potentiel d'emploi et leur fournir l'assistance technique d'experts dans des domaines tels que le marketing, l'accès au marché, les mises à niveau technologiques, l'accès au financement et la promotion des investissements, pour soutenir leur phase de croissance.
- Améliorer les programmes des établissements d'enseignement supérieur en intégrant HP LIFE e-Learning dans les cours d'entrepreneuriat et renforcer la capacité des institutions de soutien aux entreprises à fournir des services plus commercialisables aux entrepreneurs.

129 - Source : Site web USAID tunisie, Mashrou3i ; <https://www.usaid.gov/tunisia/program-updates/-sep-2019-usaid-mashrou3i-celebrates-launch-8-start-ups-and-creation-140-new-jobs>

9.2.2 Projet RESTART: Économie sociale et micro-entrepreneuriat pour les jeunes de 5 régions tunisiennes

Le projet "RESTART - Requalification écologique et sociale des territoires à travers la relance de l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie" a une durée prévue de 36 mois et est financé par l'Agence italienne de coopération au développement (AICS) de Tunis.

RESTART promeut le développement économique durable en Tunisie et le soutien au micro-entrepreneuriat et favorise l'autonomisation socio-économique des jeunes à travers la création d'au moins 50 entreprises sociales de jeunesse éco-durables visant à la valorisation et à la requalification territoriale de 5 régions de la Tunisie.

Le projet soutient le développement des compétences des jeunes pour la création d'entreprises sociales et écologiques, le développement d'un écosystème de services adéquats pour l'accompagnement et le financement de l'entrepreneuriat des jeunes.



RESTART part de la volonté de COSPE, CEFA et NEXUS trois ONG italiennes en Tunisie, de systématiser leurs expériences consolidées sur le soutien à l'entreprise sociale et à l'économie sociale et solidaire. Les partenaires locaux sont : CitESS Sidi Bouzid et CitESS Mahdia, l'Association Rayhana de Jendouba, Gabes Action et ISBAS / Espace 4C. Un ensemble de partenaires techniques italo-tunisiens proposera une contribution ciblée sur l'idéation, la création et la gestion d'entreprises (ANETI), l'innovation technologique, l'impact environnemental, le suivi de l'impact des entreprises, finance solidaire, assistance technique aux opérateurs financiers et non financiers et développement de services et produits de redéveloppement territorial (DIDA) ⁽¹³⁰⁾.

9.2.3 Projet d'Appui à la jeunesse tunisienne à travers l'entrepreneuriat social et solidaire ⁽¹³¹⁾

Aperçu sur le projet	
Code/symbole du projet	TUN/18/03/LUX
Statut du projet	Actif
Budget total	393,237 USD
Date de début de l'accord	01 août 2019
Date de fin de l'accord	31 janvier 2021
Type de couverture	Nationale
Thèmes	Développement social et emploi des jeunes
Résultat du programme par pays	Emploi des jeunes à travers l'entrepreneuriat.
Partenaire au développement	Luxembourg, Ministère des Affaires Étrangères et européennes
Ressources complémentaires	Appui à la jeunesse tunisienne à travers l'entrepreneuriat social et solidaire PAJESS : Projet d'Appui à la jeunesse tunisienne à travers l'entrepreneuriat social et solidaire

130 - Source ; Site web AICS : <https://tunisi.aics.gov.it/fr>

131 - Ressources complémentaires Appui à la jeunesse tunisienne à travers l'entrepreneuriat social et solidaire, PAJESS : Projet d'Appui à la jeunesse tunisienne à travers l'entrepreneuriat social et solidaire

9.2.4 Projet Promotion de l'économie sociale et solidaire et création d'emploi décent pour la jeunesse tunisienne ⁽¹³²⁾

Aperçu sur le projet	
Code/symbole du projet	TUN/18/06/EUR
Statut du projet	Actif
Budget total	732,441USD
Date de début de l'accord	01 septembre 2019
Date de fin de l'accord	31 août 2024
Autres pays couverts par le projet	Tunisie
type de couverture	Nationale
Thèmes	Emploi des jeunes développements sociaux esprit d'entreprise coopératives
Résultat du programme par pays	Employment for youth and women through entrepre-neurship,
Partenaire au développement	European Commission, DG for Neighbourhood and Enlargement Negotiations, European Neighbourhood



9.2.5 ACJEMP - Accompagnement et Coaching des Jeunes et renforcement de leur Employabilité ⁽¹³³⁾

L'objectif de ce projet est d'améliorer l'accès des jeunes chercheurs d'emploi, femmes et hommes, des gouvernorats de Tunis, l'Ariana, Nabeul et Zaghuan, aux emplois salariés ou indépendants.

Aperçu sur le projet	
Code/symbole du projet	TUN/19/01/FRA
Statut du projet	Actif
Budget total	2,029,659USD
Date de début de l'accord	24 septembre 2019
Date de fin de l'accord	30 septembre 2023
Autres pays couverts par le projet	Tunisie
Type de couverture	Nationale
Thèmes	Emploi des jeunes autonomisations des femmes
Résultat du programme par pays	TUN102 - Les capacités institutionnelles sont renforcées pour la promotion de politique et de programme d'emploi et pour l'amélioration des systèmes d'information et d'analyse du marché du travail en faveur de l'Emploi décent
Partenaire au développement	Agence Française de Développement

132 - Ressources complémentaires JEUN'ESS: Promotion of Social and Solidarity Economy and Creation of Decent Jobs for Tunisian Youth, Projet JEUN'ESS Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et Création d'Emploi Décent pour la Jeunesse Tunisienne

133 - Ressources complémentaires ACJEMP - Accompagnement et Coaching des Jeunes et renforcement de leur Employabilité

9.2.6 Des emplois décents pour les jeunes et les femmes, une approche du développement local ⁽¹³⁴⁾

Le Projet EDJEF « des emplois décents pour les jeunes et les femmes », financé par le Royaume de Norvège et mis en œuvre par le Bureau international du Travail (BIT) apporte sa contribution au Gouvernement Tunisien ainsi qu'aux partenaires sociaux (UGTT et UTICA) pour favoriser, dans le cadre d'un dialogue social tripartite, l'employabilité des jeunes et des femmes dans les Gouvernorats de Kairouan, Zaghouan, Tunis et Manouba.

Aperçu sur le projet	
Code/symbole du projet	TUN/17/02/NOR
Statut du projet	Actif
Budget total	2,822,792USD
Date de début de l'accord	27 novembre 2017
Date de fin de l'accord	30 juin 2021
Autres pays couverts par le projet	Tunisie
type de couverture	Nationale
Thèmes	Emploi des jeunes, autonomisation des femmes, développement économique local
Résultat du programme par pays	TUN101 - Les capacités des partenaires nationaux en matière d'insertion professionnelle et d'adéquation de l'offre de compétence aux besoins du marché du travail sont renforcées
Partenaire au développement	Norway, Ministry of Foreign Affairs

9.2.7 BRCP ⁽¹³⁵⁾



Le Projet de réforme et de compétitivité des entreprises de l'USAID (BRCP) est un projet de trois ans lancés en avril 2014 mis en œuvre par la Pragma Corporation.

Il vise à remédier à certaines des principales causes de chômage élevé en Tunisie. Il est financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et mis en œuvre par la Pragma Corporation. Le BRCP est conçu pour générer l'emploi en Tunisie.

L'USAID a conçu et financé le BRCP pour aider la Tunisie à développer son économie de marché afin d'aider le pays à résoudre son problème de chômage. L'objectif principal du programme est d'augmenter le nombre d'employés tunisiens. Le programme prévoit la participation de partenaires et parties prenantes autour de la Tunisie pour fournir une assistance aux entreprises, améliorer la compétitivité, améliorer l'efficacité du marché du travail, renforcer l'environnement commercial tunisien et accroître l'employabilité des jeunes.

134 - Ressources complémentaires Des emplois décents pour les jeunes et les femmes, une approche du développement local

135 - Source : Site web USAID tunisie, https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1870/Tunisia_September_2021.pdf

Les objectifs du BRCP sont les suivants :

- Établir une vision partagée avec les entreprises partenaires pour identifier et surmonter les contraintes à la croissance des entreprises;
- Créer une expansion durable des emplois nets au niveau de l'entreprise;
- Construire les boucles de rétroaction entre l'aide de l'employeur et les activités de formation / d'appariement des emplois / réformes du curriculum afin de créer des impacts tangibles sur les résultats de la formation / placement et de la capacité du centre de développement professionnel.

Le BRCP intervient sur les volets suivants :

- Assistance technique aux entreprises :
- Facilitation d'accès aux capitaux ;
- Amélioration de l'employabilité des chercheurs d'emploi et des étudiants ;
- Amélioration de l'environnement des affaires dans les secteurs porteurs de croissance.

Le BRCP cherche à atteindre ses objectifs dans les missions suivantes :

- La fourniture d'une assistance technique aux entreprises
- L'amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre
- La réforme des curricula au sein des établissements d'enseignement supérieur

En matière d'entrepreneuriat, BRCP a :

- Assisté le MESRS dans le lancement des centres 4C. Le Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C) est une structure rattachée à la présidence de l'Université ou au doyen /directeur de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche dont la mission est de préparer et d'accompagner ses usagers, étudiants et diplômés, en vue de faciliter leur insertion sur le marché du travail. Il tend également à jouer le rôle du partenaire privilégié pour toute entreprise désirant recruter un profil professionnel particulier ayant obtenu un diplôme universitaire mais n'ayant pas encore cumulé une expérience confirmée. Le 4C œuvre également à faciliter la certification des compétences afin de renforcer les chances de recrutement de nouveaux diplômés. Il met ses services à la disposition des entreprises afin de renforcer et valoriser les qualifications professionnelles de leurs employés ⁽¹³⁶⁾.
- Assisté le MESRS dans le développement d'un réseau de Centres de développement de carrière (CDC) dans les établissements d'enseignement supérieur tunisiens. Le rôle de ces CDC est d'aider les élèves à planifier et à poursuivre leurs objectifs professionnels en les encadrant tout au long de leur recherche d'emploi, tout en les reliant à des opportunités de recrutement. Les CDC travaillent avec des établissements d'enseignement, des demandeurs d'emploi et des entreprises pour établir un réseau robuste en tant que plateforme pour améliorer systématiquement les taux de placement et la pertinence du marché des profils d'étudiants diplômés.
- Assisté le Pôle de Compétitivité de Sousse dans la fourniture de services d'assistance technique aux entreprises qui sont membres du cluster
- Organisé des journées de sensibilisation à l'entrepreneuriat, notamment dans la région de Jendouba

136 - Source : Centre 4 C ; université de tunis, <http://www.utunis.rnu.tn/Centre4C.php>,

FONDSEMPLOI

#Nekhdem

Il s'agit d'un projet initié en 2012, intitulé Fonds régional ouvert pour la Formation et la Promotion de l'Emploi des Jeunes en Tunisie (Maghreb) appelé communément « Fonds Emploi », pour cinq ans dont l'objectif est l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants ou d'employés salariés dans les secteurs et régions soutenus par le projet.

Le projet fait partie de l'initiative spéciale du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) pour la stabilisation et le développement en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Les divers projets de ladite initiative spéciale contribuent à créer des perspectives sociales et économiques pour les habitants de la région. Dans ce cadre, plus de 300 millions d'euros supplémentaires ont été rendus disponibles à ce jour aussi bien pour les projets de la GIZ que pour ceux d'autres agences d'exécution, et ce, pour une période allant de 2014 à 2021. Les thèmes visés sont la promotion des jeunes et de l'emploi, la stabilisation économique, la démocratisation ainsi que la stabilisation des pays voisins se trouvant dans une situation de crise.

Agissant au nom du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), la GIZ impulse, finance, promeut et met en œuvre, par le biais d'un Fonds régional ouvert (Fonds Emploi), des approches de coopération favorisant la création d'emplois. L'équipe de pilotage, dont les membres représentent les principaux acteurs du marché du travail (secteur privé, société civile et

État), oriente et guide le travail du Fonds. Au moyen de processus transparents, elle sélectionne des projets qui créent des perspectives d'emploi pour les jeunes Tunisiennes et Tunisiens. Ces projets sont mis en œuvre en étroite coopération avec le secteur privé et la société civile.

Au-delà de la création de nouvelles opportunités professionnelles pour les jeunes Tunisiens, les projets tendent tous à concevoir des concepts pour une amélioration structurelle du marché du travail. Un comité consultatif assure la diffusion verticale et horizontale des acquis : les projets pilotes sont transposés et reproduits aussi souvent que possible, afin que d'autres jeunes puissent également profiter des approches du Fonds, à moyen terme sans l'appui de la coopération allemande. Il est aussi fait en sorte que les enseignements et acquis des projets soient largement pris en compte pour la conception du cadre juridique, afin que les conditions d'emploi puissent aussi être améliorées sur le long terme. Les activités du Fonds Emploi reposent sur les quatre approches suivantes ⁽¹³⁷⁾ :

- L'amélioration de la formation initiale et continue en entreprise, et donc une attention résolument tournée vers les besoins réels de l'économie
- La professionnalisation du placement et de la gestion du personnel, et donc une meilleure adéquation entre les exigences des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi
- Le soutien à la création d'entreprises et le renforcement de l'entrepreneuriat
- L'attractivité croissante des métiers de l'artisanat à fort potentiel d'emploi

21 projets ont été réalisés, dont les suivants :

- Centre d'Orientation et de Reconversion Professionnelle (CORP) pour les jeunes demandeurs d'emploi
- Promotion du tissage traditionnel dans la région de Gafsa dans le sud de la Tunisie
- Renforcer l'entrepreneuriat grâce au système de franchise
- Le bois d'olivier, vecteur d'emploi
- Le recyclage ou comment créer rapidement des emplois
- Des meubles innovants en provenance de Monastir
- Pépinières d'entreprises : les jeunes entrepreneurs créent des emplois
- Smart & Green City, un moteur pour l'emploi
- Préservation et utilisation de la biodiversité au service de la croissance
- L'entreprise sociale, un revenu garanti pour de jeunes artisan(e)s
- Plateformes de formation mobiles dans le secteur du bâtiment
- Création d'un centre de formation au sein de l'entreprise Knauf à Meknessy et développement de profils professionnels dans l'artisanat

137 - Source ; site web Jamaity : <https://jamaity.org/project/formation-et-promotion-de-lemploi-des-jeunes-en-tunisie-maghreb/>

Neuf projets ont déjà été finalisés avec succès, dont par exemple les suivants :

- Promotion de l'emploi dans l'agriculture dans la région de Sidi Bouzid
- Formation et insertion professionnelle de jeunes non qualifiés dans la cité structurellement défavorisée d'Ettadhamen
- Société des Arts textiles Sartex
- L'excellence du service, clé de l'emploi dans le secteur du tourisme ⁽¹³⁸⁾

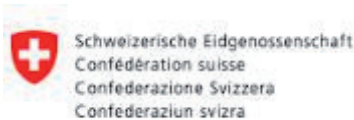
En termes de résultats, plus de 1600 jeunes Tunisiens et Tunisiennes ont pris part à des actions de formation en entreprise dans les projets du Fonds Emploi. 80 % d'entre eux ont ensuite trouvé un emploi.

Un nombre accru d'entreprises s'engagent activement dans la formation initiale et continue de jeunes Tunisiennes et Tunisiens. Les actions de formation sont donc mieux en adéquation avec les besoins, et les entreprises mieux à même de pourvoir les postes vacants ⁽¹³⁹⁾.

En complément des services de placement de l'État, deux centres innovants ont été ouverts (Centre 4C), qui mettent l'accent sur l'orientation professionnelle, l'appui aux services du personnel et la formation en compétences relationnelles (soft skills). Un centre propose en outre des cours de reconversion professionnelle, afin de former des chômeurs à des emplois pour lesquels ils ne peuvent acquérir les qualifications nécessaires ailleurs en Tunisie.

Plus de 40 entreprises ont été créées dans le cadre des projets du Fonds Emploi, et ces entreprises ont elles-mêmes créé plus de 60 emplois.

9.2.9 I-SIMER



Le projet I-SIMER (Initiative suisse pour l'emploi et la micro et petite entreprise rurale en Tunisie) est un projet national avec accent mis sur les Gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, le Kef, Médenine et Sousse

Le budget global est de 8'441'000 CHF financé entièrement par la Coopération Suisse

Les bénéficiaires sont des Jeunes sans emploi, avec un accent mis sur les diplômés et les femmes.

Les Partenaires institutionnels sont la BFPME, ENDA, Association Consensus pour le développement (CPD) et la Direction Régionale de développement Médenine (DRD) ⁽¹⁴⁰⁾

Le projet vise la création de plus de 10.000 emplois pour les jeunes hommes et femmes dans les régions défavorisées à travers ⁽¹⁴¹⁾ :

BFPME: Durant la première phase, cette composante a permis de créer près de 1100 emplois dans certains gouvernorats défavorisés de la Tunisie. Le Fonds suisse a été reproduit par l'État tunisien (Ministère des Finances) sur décision de l'ARP pour un montant de 60 millions DT. La deuxième phase vise la consolidation des acquis de la première phase à travers un accompagnement et un renforcement des capacités de la BFPME et une capitalisation des méthodologies et bonnes pratiques du Fonds suisse.

ENDA: Un produit Bidaya a été conçu pour l'octroi de micro-crédits à des jeunes entrepreneurs éligibles au système de la micro-finance de ENDA. Un incubateur-accelérateur d'entreprises dénommé "El Kahina" a été mis en place dans un quartier défavorisé de Tunis afin d'offrir aux jeunes de moins de 35 ans des services de formation, d'accompagnement et d'encadrement dans toutes les étapes de montage d'une micro-entreprise. Un service de post-accompagnement est également offert dans les régions.

Cette composante est conservée uniquement sur deux gouvernorats de Médenine et Kasserine afin que le dialogue entre institutions publiques, secteur privé et associations dans ces deux régions continue et puisse alimenter les politiques régionales de développement.

138 - Source : GIZ : <https://www.giz.de/en/worldwide/27157.html>

139 - Source site web Jamaity : <https://jamaity.org/project/formation-et-promotion-de-lemploi-des-jeunes-en-tunisie-magreb/>

140 - Site web, secheresse Tunisie, <http://www.secheresse.info/spip.php?article39576>

141 - Source : Site web Jamaity ; <https://jamaity.org/project/324-emplois-potentiels-tunisie-postrevolutionnaire-pendant-phase-pilote/>

9.2.10 IDEE

« IDEE »

**Innovation développement
économique régional
et Emploi**

Il s'agit d'un projet développement économique régional intitulé Innovation, développement économique régional et emploi et (IDEE) initié en 2015, l'objectif est l'amélioration des conditions d'une croissance fortement génératrice d'emplois dans des régions. Le projet fait partie de l'initiative spéciale du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) pour la stabilisation et le développement en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Les divers projets de ladite initiative spéciale contribuent à créer des perspectives sociales et économiques pour les habitants de la région. Dans ce cadre, plus de 300 millions d'euros supplémentaires ont été rendus disponibles à ce jour aussi bien pour les projets de la GIZ que pour ceux d'autres agences d'exécution, et ce, pour une période allant de 2014 à 2021. Les thèmes visés sont la promotion des jeunes et de l'emploi, la stabilisation économique, la démocratisation ainsi que la stabilisation des pays voisins se trouvant dans une situation de crise.

Le projet comprend quatre champs d'action :

- Conseil politique et stratégique en vue d'améliorer l'environnement économique général au niveau national et régional ;
- Promotion de certaines chaînes de valeur sur la base des potentiels économiques dans les régions de l'intérieur ;
- Mise en place de nouvelles méthodes de gestion et de produits et processus innovants dans certains secteurs d'activité ;
- Orientation professionnelle dans l'enseignement supérieur.

Les mesures améliorent les conditions d'une croissance fortement génératrice d'emplois dans les régions et secteurs d'activité choisis.⁽¹⁴²⁾

9.2.11 IESS

**« IESS ! Initiatives
d'emploi en Economie
Sociale et Solidaire
en Tunisie »**

Initiatives à l'économie sociale et solidaire » est un projet financé par l'UE depuis octobre 2014 et mis en place par lesMed : plateforme méditerranéenne d'accompagnement à l'ESS (Coopérative basée à Barcelone avec bureaux en Tunisie), en partenariat avec COSPE (ONG italienne. elle vise la création d'emploi à travers l'ESS dans quatre gouvernorats de Tunisie (Mahdia, Jendouba, Sidi Bouzid et Kasserine). Au-delà de l'accompagnement, la création et le développement d'entreprises de l'ESS, ce projet mise sur le renforcement et la création de services pour l'ESS dans les territoires ciblés et notamment la mise en place de deux pôles territoriaux d'appui à l'ESS. Ces derniers permettront de garantir la durabilité et la continuité de l'action et font du projet IESS.

Le Chef de file et co demandeurs sont : COSPE (Coopération pour le Développement des Pays Émergents – Italie), iesMed (innovation et économie sociale en Méditerranée – Espagne), TCSE (Centre Tunisien pour l'Entrepreneuriat Social), ODCO, CGDR, ODNO (Offices régionaux tunisiens du Ministère de Développement et de la Coopération Internationale), CRESS PACA (Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire de la région PACA).

Les partenaires associés sont : ANETI, ABCDE, REMESS (Réseau Marocain de l'ESS), Coeptis (Coopérative de formation – France), ICOSI (Institut de Coopération Sociale Internationale – France), CoopMed (Fonds pour le financement de l'ESS en Méditerranée), Microfinanza & Sviluppo et ICNS Italie ⁽¹⁴³⁾.

9.2.12 LEAD PROJECT

LEAD

Avec le soutien du Ministère des affaires étrangères néerlandaises et en coopération avec l'ONG SPARK, l'IACE a lancé fin 2016 le projet LEAD ayant pour objectif de créer des opportunités d'emplois viables pour les jeunes à travers l'entrepreneuriat dans les gouvernorats du Kef et de Kairouan.

142 - Source : Site web GIZ : <https://www.giz.de/en/worldwide/72781.html>

143 - Source Site web, Agence italienne de coopération au développement AICS, Fiche thématique soutien à l'économie sociale et solidaire ESS, <https://tunisi.aics.gov.it/wp-content/uploads/2020/07/Fiche-the%CC%81matique-ESS.pdf>

En effet Lead Project vise à mettre en place un programme pour développer l'employabilité dans les secteurs porteurs en proposant un accompagnement aux jeunes âgés entre 15 et 35 ans à travers le coaching, les formations et un accès aux sources de financement pour les aider à lancer leur projet ⁽¹⁴⁴⁾.

Dans le même sens le programme Lead Project a pour mission de promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des jeunes grâce à l'intégration de l'éducation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Pour la mise en place du programme Lead Project, l'IACE a prévu le lancement d'une plateforme web qui aura pour rôle de répondre aux besoins des jeunes à la recherche d'emploi, ceux qui se préparent à se lancer dans le monde d'entrepreneuriat ainsi que les jeunes entrepreneurs.

9.2.13 LAB'ESS



Le Laboratoire de l'économie sociale et solidaire, le LAB'ESS, est un projet créé en 2013 et porté par « Développement Sans Frontières », association du GROUPE SOS première entreprise sociale de France.

Le LAB'ESS œuvre pour le renforcement des capacités des associations tunisiennes et des porteurs de projets d'entrepreneuriat social à travers le conseil, la formation et la mise en réseau. Les activités du laboratoire sont ⁽¹⁴⁵⁾ :

- BAC (Bureau Associations Conseil) au service des acteurs associatifs
- IMPACT, l'incubateur au service de l'entrepreneuriat social

Le LAB'ESS participe également à la mise en réseau de la société civile tunisienne et ce à travers la réalisation d'une série d'événement œuvrant à la facilitation et à la mise en réseau entre acteurs...il est constitué autour de 4 objectifs principaux :

- Contribuer à la professionnalisation des organisations de la société civile
- Accompagner et favoriser l'autonomisation financière et la création d'entreprises sociales
- Favoriser la collaboration et les synergies pluriacteurs entre OSC, entreprises privées et pouvoirs publics
- Promouvoir l'économie et l'innovation sociale en tant que modèle de développement

9.2.14 ORANGE SUMMER CHALLENGE



L'OSC Orange Summer Challenge est le concours de développement mobile engagé par excellence. Le principe est simple : une thématique responsable, des équipes qui se challengent pendant 2 mois pour créer la meilleure application ⁽¹⁴⁶⁾.

Les stagiaires bénéficient du coaching et accompagnement de l'équipe de l'Orange Developer Center et présentent leur projet pendant la cérémonie de remise des prix.

Orange Summer Challenge est donc une formule à la fois ludique et formatrice pour les jeunes développeurs pour les préparer aux grands défis du futur.

Orange Summer Challenge » s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'Orange Tunisie en tant qu'entreprise responsable à travers son engagement dans l'effort national et la contribution au développement de l'économie numérique à travers l'encadrement et la prise en charge des porteurs de projets technologiques et le soutien de leurs idées innovatrices et l'amélioration de l'employabilité des diplômés du supérieur.

144- Source : Site web IACE : <https://www.iace.tn/projects/lead/>

145- Source : Laboratoire de l'économie sociale et solidaire : <https://tunisientreprendre.co/laboratoire-de-leconomie-sociale-et-solidaire/>

146- Source : Orange Summer Challenge : <https://innovation.orange.tn/projet/orange-summer-challenge>

9.2.15 MICROMENTOR TUNISIA



C'est un service gratuit, simple d'utilisation, qui met les entrepreneurs en relation avec des mentors bénévoles afin de résoudre leurs problèmes et de construire avec eux leur entreprise.

Elle compte plusieurs milliers de relations mentor/mentoré. La mission de MicroMentor est d'exploiter la puissance du mentorat pour faire prospérer les petites entreprises.

Chaque mentor apporte à la communauté MicroMentor son expérience unique et s'engage bénévolement sur MicroMentor. Sur MicroMentor, chaque entrepreneur peut trouver un mentor prêt à lui offrir l'aide dont il a besoin, que ce soit en matière de planification des activités, de stratégie, de finances, ou dans tout autre domaine ⁽¹⁴⁷⁾.

Les partenaires du projet sont Mercy corps, l'AFD, la CONECT, HP, UK Aid, Silatech, Ashoka, Field, IMPACT et Cogite.

9.2.16 MOUBADIROUN



Il s'agit d'un programme qui sera lancé par le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, en partenariat avec la Banque mondiale (BM) pour l'insertion économique des catégories vulnérables en Tunisie et sera réalisé sur la période 2018-2023 dans les gouvernorats de Kairouan, Kasserine, Jendouba, la Manouba et Sfax.

« Le programme "Moubadiroun" est supervisé par le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi en collaboration avec la Banque Mondiale et les ministères des Affaires sociales, l'Industrie, l'Energie, la Femme, ainsi que de la Jeunesse et des Sports » ([Discours Imed Hamami, https://www.webmanagercenter.com/2017/03/31/405007/med-hammami-discute-du-programme-moubadi-roun-avec-une-delegation-de-la-bm/](https://www.webmanagercenter.com/2017/03/31/405007/med-hammami-discute-du-programme-moubadi-roun-avec-une-delegation-de-la-bm/)).

Il a pour objectif de développer les opportunités économiques pour les catégories vulnérables à travers une approche sectorielle, et à renforcer l'autonomisation des jeunes dans les régions concernées en les aidant à lancer leurs propres projets ou à trouver un emploi décent.

9.2.17 RAID A



Le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a lancé, en Août 2016, le plan national de l'entrepreneuriat féminin «Raïda», qui s'étendra durant la période 2016-2020. Un plan qui implique plusieurs parties prenantes entre ministères, institutions publiques, société civile et institutions financières et vise à booster l'initiative économique auprès des femmes.

147- Source : Document AFRICAPLAN «Programme back home investment » <http://www.africanplan.org/sites/default/files.pdf>

L'entrepreneuriat féminin constitue une réelle opportunité pour la femme pour mieux se positionner dans la population active (Maha,Ouelhazi, La presse.tn,<https://fr.allafrica.com/stories>).

Selon le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, la femme représente 27,9% de la population active. Sa contribution est estimée à 49,4% pour les services, 26,4% pour l'industrie et 16,7% pour l'agriculture ⁽¹⁴⁸⁾. Le plan national de l'entrepreneuriat féminin entre, ainsi, dans le cadre du plan quinquennal de développement avec l'objectif d'améliorer la participation de la femme à la vie active de 28,5% en 2014 à 35% en 2020.

Ce plan comporte deux composantes. La première est l'accompagnement des femmes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets. La Banque tunisienne de solidarité (BTS) a déjà reçu 22 dossiers pour la création de petites et moyennes entreprises (PME) pour un montant global d'investissement de 1190 millions de dinars, avec la création de 100 postes dans plusieurs régions. Pour les très petites entreprises (TPE), 1460 dossiers ont été transférés à la BTS pour un montant de 7,9 millions de dinars. Dans le cadre de la coopération avec une association de la société civile, 27 femmes promotrices seront accompagnées durant l'année 2016 dans six gouvernorats, à savoir Jendouba, Siliana, Mahdia, Médenine, Tataouine et Kébili.

La deuxième composante du plan national est l'amélioration du cadre général de l'entrepreneuriat féminin dans toutes les régions. Il s'agit, selon le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, de mettre en place des réglementations et des mesures pour garantir l'égalité des chances, la mise à niveau des ressources humaines, améliorer l'accès de la femme aux services financiers, diffuser la culture entrepreneuriale, etc.

Le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a déjà entamé les étapes pour la réalisation du plan national. 22 chefs de projet ont été désignés au plan régional ainsi que des formations ont été organisées sur la question du genre. Une ligne de crédit a été mise en place au sein de la BTS. Des conventions de partenariat ont été également signées avec plusieurs associations pour des programmes d'accompagnement.

9.2.18 SOUK ETTANMIA



Le programme Souk At-tanmia représente à ce jour la plus importante mobilisation d'acteurs travaillant sur la promotion de l'emploi en Tunisie à travers l'appui à l'entrepreneuriat ⁽¹⁴⁹⁾.

Ce programme, qui a vu le jour en 2012, est structuré sous la forme d'un Partenariat impliquant près d'une vingtaine d'acteurs du monde du développement, des institutions publiques et privées, ainsi que de la société civile et académique. Grâce à la diversité des partenaires, Souk Attanmia est en mesure d'offrir un soutien intégré qui combine financement (sous forme de dons) et accompagnement (sous forme de formations, coaching, mentorat, services d'accès au marché et de réseautage). Le Partenariat est également très actif pour favoriser le développement d'un écosystème plus efficace et pour promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des jeunes dans le pays. Les synergies et les complémentarités entre les partenaires représentent la force et la particularité du programme Souk At-tanmia.

Une édition pilote du programme a vu le jour en Juillet 2012 et a été suivie par une deuxième édition en Avril 2014 et d'une troisième édition en Mars 2017.

La mission du programme est la promotion de la culture entrepreneuriale et l'esprit d'innovation chez les jeunes, tout particulièrement au sein des populations défavorisées, tout en leur donnant les moyens d'aller au bout de leurs rêves. Le programme cherche à soutenir une croissance inclusive, par la réduction des inégalités sociales et régionales et la création d'emplois durables.

Les partenaires financiers du programme sont :

- Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
- L'ambassade du Royaume-Uni en Tunisie
- Le programme de partenariat dano-arabe (DAPP)

Les partenaires institutionnels sont : APII, APIA, ATUGE, BFPME, BTS, CJD, CONECT, EFE, MSB, MICRO-SOFT TUNISIE, ONUDI, OIM, PNUD, TPM.

148- Source : site web Challenges.tn : <https://www.challenges.tn/economie/lentrepreneuriat-feminin-un-vivier-de-croissance-pour-leconomie/>

149- Source : Programme Souk-At-tanmia : <http://soukattanmia.org/>

9.2.19 TUNISIA JOBS : OPPORTUNITÉS ET RÉUSSITE COMMERCIALE

Tunisia JOBS
Jobs, Opportunities & Business Success

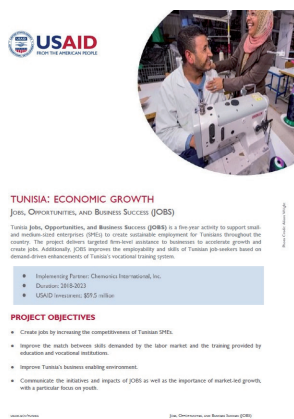
L'approche multidimensionnelle du projet est articulée autour de quatre objectifs indépendants qui se renforcent mutuellement



- Premier objectif - Renforcer la compétitivité des entreprises
- Deuxième objectif - Appuyer la main-d'œuvre locale
- Troisième objectif Améliorer l'environnement des affaires

Emplois, opportunités et succès commerciaux en Tunisie (JOBS) est une activité de cinq ans visant à aider les petites et moyennes entreprises (PME) à créer des emplois durables pour les Tunisiens dans tout le pays. Le projet fournit une aide ciblée au niveau de l'entreprise aux entreprises pour accélérer la croissance et créer des emplois. En outre, JOBS améliore l'employabilité et les compétences des demandeurs d'emploi tunisiens en s'appuyant sur des améliorations du système de formation professionnelle en Tunisie, axées sur la demande ⁽¹⁵⁰⁾.

- Partenaire de mise en œuvre: Chemonics International, Inc.
- Durée: 2018-2023
- Investissement de l'USAID: 59,5 millions de dollars



Fiche d'information USAID / Tunisie JOBS (PDF - 152K)

OBJECTIFS DU PROJET

- Créer des emplois en augmentant la compétitivité des PME tunisiennes.
- Améliorer l'adéquation entre les compétences exigées par le marché du travail et la formation dispensée par les établissements d'enseignement et de formation professionnelle.
- Améliorer l'environnement des affaires en Tunisie.
- Communiquer les initiatives et les impacts de JOBS ainsi que l'importance de la croissance tirée par le marché, avec un accent particulier sur les jeunes.

ACTIVITÉS CLÉS

- Identifier les PME qui bénéficieront d'une aide au projet et élaborer des plans de croissance spécifiques à l'entreprise décrivant les améliorations cibles des processus commerciaux menant à la création d'emplois durables axés sur la demande.
- Identifier les marchés cibles pour une augmentation des exportations dans des secteurs clés tels que l'agroindustrie, la fabrication légère et la technologie.
- Améliorer l'accès au financement des entreprises clientes en développant des partenariats avec le secteur bancaire.
- Accroître les investissements directs étrangers.

150- Source : Tunisiajobs : <https://tn.usembassy.gov/fr/embassy-fr/ambassade-des-etats-unis-tunis/usaaid-en-tunisie/economic-growth/emplois/>

- Identifier les principales lacunes en matière d'éducation / de compétences de la main-d'œuvre et aider les établissements d'enseignement professionnel, technique et supérieur à développer de nouveaux programmes pour aborder les réformes prioritaires.
- Aider à créer des centres d'orientation professionnelle supplémentaires et à moderniser les centres existants qui desserviront toutes les régions pour s'assurer qu'ils fournissent efficacement des conseils professionnels et d'autres services pertinents aux demandeurs d'emploi.
- Améliorer les capacités des centres de formation professionnelle à fournir des formations techniques basées sur les besoins du marché.
- Identifier les réformes prioritaires qui auront l'impact le plus direct sur la croissance des PME.
- Aider les entreprises clientes à participer au processus de réforme de l'environnement des affaires.
- Établir des repères sur les attitudes des jeunes concernant la marginalisation des jeunes, les attentes non satisfaites des jeunes concernant les attentes économiques, les opportunités et les défis d'emploi perçus et les domaines attendus pour la croissance de l'emploi.
- Mener une campagne de sensibilisation médiatique ciblant les jeunes et les entrepreneurs afin de diffuser largement les opportunités commerciales et les domaines de croissance.

9.2.20 Projet SALEEM



www.projet-saleem.org

Le projet SALEEM a pour objectif, à l'horizon 2020, de favoriser le développement de l'entrepreneuriat étudiant au Maroc et en Tunisie par la création de conditions d'accompagnement efficaces et adéquates.

Les étudiant-e-s entrepreneur-e-s seront conseillé-e-s sur leur projet et pourront bénéficier d'un dispositif spécifique leur permettant de conjuguer la création de leur activité avec la réussite de leurs études supérieures.

Le projet SALEEM est mis en œuvre d'octobre 2017 à octobre 2020 par un consortium de 14 partenaires du Maroc, de Tunisie, de Belgique, de France et de Roumanie. Il est Co-financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne sur une durée de 3 ans, il a pour but de favoriser l'entrepreneuriat étudiant au Maroc et en Tunisie via :

- La création d'un dispositif national d'étudiant-e-s entrepreneur-e-s au sein des systèmes d'enseignement supérieur des deux pays, permettant d'intégrer un projet de création d'entreprise au parcours universitaire.
- La création de pôles d'accompagnement des étudiant-e-s entrepreneur-e-s au sein d'établissements de l'enseignement supérieur, en s'inspirant des meilleures pratiques développées en Belgique, en Roumanie et en France, notamment Pépite France (le réseau des 29 Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneur) ⁽¹⁵¹⁾.

9.2.21 ANDI FEKRA



ANDI FEKRA est une compétition entrepreneuriale ouverte aux jeunes porteurs de projets pour donner vie à leurs idées.

Il y a eu ces dernières années plusieurs initiatives similaires pour promouvoir l'entrepreneuriat. La particularité de ANDI FEKRA, c'est qu'elle cible un public très large qui n'est pas nécessairement rôdé aux techniques de gestion et pratiques managériales, et va l'assister tout au long du processus de création d'entreprise. C'est aussi la première compétition du genre qui bénéficie d'une émission de radio-réalité dédiée suivant au quotidien l'aventure des candidats. Le premier lauréat de ANDI FEKRA remportera 20.000 DT pour soutenir son initiative.

151- Source : Site web Projet SALEEM : <https://www.projet-saleem.org/>

En partenariat avec la radio Express Fm, Tunisie Telecom a lancé «Andi Fekra» qui est un concept de Radio-réalité qui a pour but d'encourager les jeunes porteurs de projets à donner vie à leurs idées, accessible à tous, les participants désirant formaliser leurs idées de projet ⁽¹⁵²⁾,

9.2.22 ATB CHALLENGE



Entrepreneuriale. Le concours en est à sa 11ème édition ATB Challenge est un concours qui a été lancé en 2006, ayant pour objectif d'encourager, récompenser les jeunes tunisiens résidants en Tunisie ou à l'étranger ayant entre 18 ans révolus et 35 ans, porteurs d'un projet original et novateur dans les trois domaines suivants la Culture, les Arts Numériques et les Humanités, les Sciences et les Technologies et le Management Technologique et l'Initiative

Le concours « ATB Challenge » est un concours à caractère culturel, scientifique et managérial de l'ARAB TUNISIAN BANK. Cette compétition qui concerne les jeunes est organisée annuellement par la banque sous les auspices du Comité « ATB Challenge ».

Le « concours ATB Challenge » vise à encourager les jeunes et favoriser leur créativité en récompensant, chaque année, des jeunes porteurs d'un projet original et novateur. Trois domaines sont représentés : 1. les arts et la culture numérique ; 2. les sciences et les technologies ; 3. le management technologique et l'initiative entrepreneuriale ⁽¹⁵³⁾.

9.2.23 AVRR



AVRR s'inscrit dans la perspective d'un plan global pour la réinstallation des migrants tunisiens en Suisse porté par l'Office Fédéral des Migrations de la Suisse et l'Organisation Internationale pour les Migrations Tunisie (OIM). La CONECT assure l'accompagnement post création de micro-projets au profit de bénéficiaires du projet d'aide au retour volontaire et à la réintégration Suisse.

Les principaux objectifs de ce projet sont la limitation du risque d'abandon de projet ; l'accompagnement pour le développement des microentreprises et l'encadrement pour la levée de fonds supplémentaires. Le projet est financé par la coopération Suisse et mis en œuvre par l'OIM. Les objectifs du projet sont :

- Organiser l'accueil, le conseil, et le cas échéant l'organisation du retour volontaire des migrants dans les centres de réception en Suisse et à l'aéroport en Tunisie, avec une attention particulière portée aux personnes vulnérables, aux mineurs non accompagnés et aux migrants de retour nécessitant un accompagnement sanitaire ;
- Financer la mise en place de projets de réintégration à travers la création d'activités génératrices de revenus, à hauteur de 5.000 DT, avec possibilité de s'associer avec des personnes de la communauté pour monter des projets plus importants ;
- Accompagner les migrants de retour dans l'élaboration du montage de leur projet de réintégration afin de renforcer leurs capacités, garantir la durabilité de leur projet
- Mobiliser les institutions et partenaires tunisiens dans la mise en place et le suivi des projets.

Le programme a bénéficié à 97 entrepreneurs qui ont tous eu un accompagnement personnalisé pour la création effective de leur entreprise.

152- Source : Site web Tunisie numérique : <https://www.tunisienumerique.com/andi-fekra-l'action-entrepreneuriale-de-tunisie-telecom-et-express-fm/>

153- Source : Site web ATB Challenge : <https://www.atbchallenge.com/index.php#categorie>

9.2.24 BADER



Il s'agit d'un programme que l'Etat à initier avec l'article 6 de la loi de finances complémentaire 2015, pour accélérer le rythme de réalisation de projets et de création d'emplois, et ce, à travers les mécanismes suivants :

- Des ateliers « entreprendre »,
- Des prêts participatifs sans intérêt,
- L'accompagnement et le suivi après la création pour une période d'une année.

Une dotation de 60 millions de dinars sur les ressources budgétaires de l'État a été allouée au profit de ce programme pour une durée de 3 années. Il concerne tous les secteurs et tous les gouvernorats.

Le programme Bader est géré au niveau de chacun des 24 gouvernorats par un comité régional d'experts, co-présidé par la BTS et la BFPME, et auquel participent des représentants des structures régionales d'appui à la création d'entreprise et de quelques organisations et associations actives dans le domaine de l'entrepreneuriat.

A la suite des ateliers entreprendre qui est une activité destinée aux porteurs d'idées de projets en vue de développer la fibre entrepreneuriale et de cadrer l'idée d'entreprendre, les lauréats obtiennent des prix qui se matérialisent en des tickets d'accompagnement (5.000 DT par projet) visant à leurs permettre de finaliser leurs business plans avec l'appui de cabinets privés spécialisés (accompagnement précréation). En parallèle, les meilleurs lauréats obtiennent également une prime forfaitaire de 1.000 DT en vue de leur permettre de répondre aux autres besoins matériels relatifs à la phase de réalisation de l'étude.

Les prêts participatifs sont plafonnés à 300.000 DT par entreprise et jusqu'à 25% du coût global du projet. La période de remboursement est de 10 ans maximum sans intérêts (0%) avec une période de grâce de 4 ans. La priorité est donnée aux gouvernorats de l'intérieur et aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Enfin, pour l'accompagnement post-crédation, il y a l'affectation d'un bureau spécialisé pour accompagner le promoteur durant les premières années d'activité (gestion financière, marketing, RH, certification et qualité, assistance technique, développement à l'international, organisation, ...).

Ce programme soutiendra les TPE et les PME : La Très Petite Entreprise (TPE) est celle dont l'investissement varie entre 20 000 et 150 000 DT, et qui entre dans le champ d'intervention de la BTS. La Petite et Moyenne entreprise (PME) est celle dont l'investissement varie entre 100 000 et 10 000 000 DT (actifs nets immobilisés compris dans le cas des extensions) et qui entre dans le champ d'intervention de la BFPME.

Les objectifs du programme sont :

Objectifs BTS

- 5000 TPEs financées pour un investissement global de 150.000.000 DT pour créer 15. 000 emplois.
- Coût moyen : 30.000 DT par (TPE).
- Coût total annuel des investissements : 60.000.000 DT.
- Dont prêt participatif (33%) : 20 000 000 DT.
- Postes d'emploi directs à créer : 6 000 emplois par an et une moyenne de 3 emplois par TPE.

Objectifs BFPME

- 200 PMEes financées pour un investissement global de 100.000.000 DT pour créer 4.000 emplois
- 80 PMEes par an.
- Coût moyen : 500 000 DT par PME.
- Coût total annuel des investissements : 40 000 000 DT

9.2.25 BUILD YOUR BUSINESS

Build Your Business (BYB)

« Build Your Business est un programme de formation conçu pour aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel en démarrant et développant leur propre entreprise. Les petites entreprises sont très importantes, elles servent de moteur économique à la croissance et génèrent des emplois. Cette formation présente aux jeunes les idées, les actions, les compétences nécessaires afin de lancer avec succès leurs business, de bien le gérer, et de le voir grandir ». (Page Facebook, efe tunisie)

La particularité du programme est qu'il est composé de cycles alternés d'apprentissage et de mise en application réelles pour le projet qui serait réalisé.

La durée totale de la formation est de 6 semaines, IYF et EFE utilise ce programme en Tunisie ⁽¹⁵⁴⁾.

9.2.26 Challenge Projets d'Entreprendre



Le Challenge Projets d'Entreprendre est le plus grand concours de projets entrepreneurial du supérieur en France.

Il a été créé en 2000 par Télécom SudParis et Télécom Ecole de Management et a depuis été dupliqué chez nos partenaires de l'IMT Lille DOUAI et SupCom (Tunis).

L'objectif de cette compétition est d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat auprès des élèves ingénieurs et étudiants. Chaque année ce sont donc plus de 1000 étudiants ingénieurs et managers qui sont formés à l'entrepreneuriat au travers du Challenge Projets d'Entreprendre et qui transforment pour certains l'expérience dans les incubateurs des écoles concernées (École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise "ensiie" <https://www.ensiie.fr/presentation-3/entrepreneuriat/>).

L'École Supérieure des Communications de Tunis (Sup'Com) réitère le grand concours d'entrepreneuriat annuel en partenariat avec l'ISSET'Com ⁽¹⁵⁵⁾, et l'Institut des Hautes Etudes Commerciales de Carthage (IHEC) et organise le "Challenge Projets d'Entreprendre" dans sa dixième édition sous le parrainage exclusif de Ooredoo.

Après avoir suivi le modèle instauré depuis 1999 par Télécom SudParis et Télécom Ecole de Management (ex INT-Evry) en France, Sup'Com a intégré ce concours dans le processus global de

la formation dispensé à ses élèves-ingénieurs. Cette action, qui vise à insuffler et encourager l'esprit d'entrepreneuriat auprès des élèves-ingénieurs et étudiants a été transposée avec succès, par Sup'Com, à l'École Nationale Supérieure des Postes et des Télécommunications de Yaoundé au Cameroun (ENSPT).

Durant la semaine du challenge, les équipes bénéficieront d'un accompagnement riche et varié. Quatre types de soutien sont prévus: le coaching professionnel, les ateliers, les pôles conseil et un espace pédagogique en ligne. Ainsi, les participants bénéficieront de ressources numériques, un espace de travail collaboratif et des outils de communication divers ⁽¹⁵⁶⁾. Ce concours sera clôturé par une évaluation en 2 étapes. La première permettra de sélectionner les 12 meilleurs projets sur la base de l'évaluation de leurs plans d'affaires et d'une vidéo illustrative de leurs projets. La deuxième étape invitera les 12 équipes sélectionnées, à défendre leurs travaux oralement devant 3 jurys de professionnels (chef d'entreprises TIC, banquiers, SICARistes, investisseurs,...).

154- Source : page Facebook education for employment : <https://www.facebook.com/EFETUNISIE/posts/296797460440320>

155- Source : concours « iset's innovation awards, <https://www.isetcom.tn/web/?q=fr/node&page=10>

156- Source : Challenge Projets d'Entreprendre de SUP'COM : <https://www.isetcom.tn/web/?q=fr/content/challenge-projets-d%E2%80%99entreprendre-de-supcom>

Chaque jury aura pour mission de sélectionner l'équipe lauréate parmi les 4 auditionnées. Les trois équipes gagnantes porteuses de trois projets gagnants recevront alors chacune un prix fixé à 3000 DT lors de la cérémonie de clôture. Ce concours d'innovation bénéficie également du sponsoring de la BIAT, Sagemcom, La Poste Tunisienne, Ernst and Young, et La BIAT Foundation. Le challenge est supporté par les partenaires suivants : Technopole Elgazala, Wiki StartUp, AdSup, Sup'Com Junior Entreprise, et Our Network.

9.2.27 CREATION DES MICRO ENTREPRISES DANS LES GOUVERNORATS DE MEDENINE ET TATAOUINE



Il s'agit d'un projet lancé par le Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets « UNOPS » en juillet 2017 en partenariat avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi (MFPE) pour participer aux efforts de création de l'emploi dans la région à travers la promotion de l'investissement privé et l'entrepreneuriat.

Ce projet, financé par la coopération italienne, s'appuiera sur les réalisations et les bonnes pratiques en matière d'appui à l'entrepreneuriat généré par les multiples programmes et initiatives menés dans la région depuis 2011 ⁽¹⁵⁷⁾ .

Le principal objectif de ce projet est de contribuer à la résorption de la question urgente et pressante du chômage, en aidant les jeunes et les femmes issues des zones les plus vulnérables de ces régions à accéder au marché du travail et à créer leurs entreprises. Il renforcera leurs capacités techniques, d'entrepreneuriat, de gestion, leur confiance en vue de favoriser leur accès aux ressources productives.

La mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet privilégiera l'approche participative à travers l'implication des différentes parties prenantes et en faisant associer les jeunes à tout le processus d'aide d'installation et de montage de leurs projets. Cette responsabilisation vise la pérennisation des actions entreprises et sera matérialisée par des contrats d'objectifs qui permettront d'évaluer leurs degrés de motivation à monter et conduire leurs projets avec efficacité.

Le projet sera mis en œuvre suivant trois phases

- **Phase I** : Préparation de l'intervention auprès des jeunes au moyen de l'élaboration d'un modèle d'installation, la formulation du programme d'assistance technique et la sélection des jeunes,
- **Phase II** : Mise en œuvre de l'accompagnement des jeunes à la création de leurs projets
- **Phase III** : Évaluation finale de l'opération d'appui aux jeunes permettant d'affiner le modèle et précisant les conditions et les mesures requises pour sa mise à l'échelle.

Le projet mettra l'accent sur: i) Élaboration d'une Revue des projets et initiatives menées dans les deux régions (filères, chaînes de valeur, orientations stratégiques); ii) la mise en place d'une méthodologie pour la sélection des jeunes désirant bénéficier du projet; iii) l'organisation et le lancement d'une campagne d'information/sensibilisation auprès de jeunes dans les deux gouvernorat ; sélection et identification des jeunes promoteurs désirant se lancer dans la création de leurs entreprises; v) Mise en place du programme d'appui technique et financier aux profits des jeunes sélectionnés pour monter leurs entreprises et vi) la mise en place d'un système de suivi des entreprises créées

Le projet sera coordonné étroitement avec les agences des Nations Unies, les agences bilatérales et multilatérales. Le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi sera le partenaire institutionnel et l'Office de Développement du Sud (ODS) et les autres structures régionales d'appui à l'entrepreneuriat seront les partenaires opérationnels du projet.

157- Source site web UNOPS, <https://jobs.unops.org/Pages/ViewVacancy/VADetails.aspx?id=14780>

Les résultats attendus du projet sont :

- **Output 1** : Une base des besoins spécifiques des populations locales et des potentielles opportunités de projets est établie à l'intention des jeunes désirant se lancer dans l'entrepreneuriat
- **Output 2** : Les jeunes promoteurs sélectionnés bénéficient d'un accompagnement dès l'intention de création à la phase de création de leurs entreprises
- **Output 3** : Un appui financier est proposé pour soutenir les fonds propres des créateurs là où le financement par les structures existantes ne peut pas se faire (fond de roulement, projet commerciaux, tourisme alternatif).
- **Output 4** : Les porteurs de projets sont appuyés pour le développement de leurs affaires (accompagnement post création).

9.2.28 DIAMED



La CONECT et ses partenaires ont mis les moyens financiers, humains et pédagogiques nécessaires pour construire le projet DiaMed destiné à améliorer les performances du tissu entrepreneurial au Maghreb qui est un projet financé par l'union européenne

« Les six partenaires méditerranéens de DiaMed sont ADER Méditerranée, CONECT, ACIM, ME-DAFCO Consulting, ANIMA Investment Network et FCE » (Document de presse ANIMA Investement Network, - May 2016, <https://anima.coop/wp-content/uploads/2020/05/AIN-revue-de-presse-mai-2016.pdf>). DiaMed, initié en mars 2013, s'inscrit dans le programme européen EuropeAid et vise à soutenir le développement économique dans les trois du Maghreb centrale, en l'occurrence l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

En termes de résultat, DiaMed, par son approche très pertinente, a permis de :

- Renforcer la professionnalisation de 465 accompagnateurs de structures maghrébines d'appui à création d'entreprises par des formations sur-mesure.
- Accompagner 56 entrepreneurs de la diaspora maghrébine pour créer leur activité dans leur pays d'origine dans plusieurs secteurs (tourisme, agriculture, agroalimentaire, énergies renouvelables, TIC, bâtiment, cosmétiques et valorisation des déchets); 36% d'entreprises déjà créées.
- Appuyer l'insertion professionnelle de 270 jeunes diplômés maghrébins de l'enseignement supérieur demandeurs d'emploi par une formation professionnelle au management des entreprises innovantes et à l'entrepreneuriat local ainsi que par un accompagnement vers l'emploi.
- 88 jeunes entrepreneurs locaux du Maghreb de donner une dimension internationale à leur projet.
- Faire bénéficier à 20 entrepreneurs locaux et de la diaspora d'un accompagnement personnalisé dans le domaine des technologies vertes par des experts de leur activité.
- Organiser 3 forums régionaux réunissant les acteurs de l'entrepreneuriat en Méditerranée et publier l'enquête DiaMed «Diaspora et entrepreneuriat au Maghreb» avec des portraits d'entrepreneurs.

D'ailleurs, le "prix DiaMed de l'entrepreneuriat" remis à six lauréats d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie viser à récompenser les porteurs de projet ayant bénéficié des services d'accompagnement à la création d'entreprise du projet DiaMed. Les lauréats ont été sélectionnés sur la base de critères prenant en compte l'innovation du projet, son impact sociétal et environnemental et l'implication du porteur du projet.

Rappelons que DiaMed est porté par l'ADER Méditerranée, en partenariat avec l'ACIM et ANIMA Investment Network en France, la CONECT en Tunisie, la FCE au Maroc et Medafco Consulting en Algérie. Le projet est doté d'un budget de 2,34 M€ sur trois ans, dont 80% sont financés par l'UE à travers sa Direction générale développement et coopération ⁽¹⁵⁸⁾ – EuropeAid.

158- Source : Site WEBMANAGERCENTER : <https://www.webmanagercenter.com/2016/05/26/169780/tunisie-projet-diamed-la-migration-au-service-du-developpement-local/>

9.2.29 FLAG



FLAG (Femmes, Leadership, appui et gestion) est un projet financé par la Commission Européenne et sera mis en œuvre par TAMSS. Ce programme vise à contribuer à améliorer l'autonomisation économique des femmes et leur participation équitable à la croissance économique de la Tunisie. Sa durée est de 24 mois.

L'objectif de ce programme est de soutenir la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat féminin dans des secteurs traditionnels et innovants et à la création d'emplois pour les femmes par le développement de 75 entreprises

10 PARTIE 7 :

Cartographie des programmes et mécanismes d'appui et d'accompagnement à l'insertion des jeunes au niveau régional.

10 PARTIE 7 : Cartographie des programmes et mécanismes d'appui et d'accompagnement à l'insertion des jeunes au niveau régional.

Plusieurs programmes et mécanismes d'appui et d'accompagnement des jeunes au niveau régional. Ces programmes et mécanismes sont introduits au niveau de l'accompagnement, au niveau de l'information ainsi qu'au niveau de la formation.

L'essentiel de ces programmes est constitué par les programmes du fonds national de l'emploi.

10.1 Programmes

10.1.1 Le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (décret 349 de 2009) :

Ce programme permet aux bénéficiaires concernés désirant promouvoir de petites entreprises, d'être assistés par les pouvoirs publics dans l'identification et la réalisation de leurs projets.

Dans ce cadre, l'ANETI peut prendre en charge le coût afférent à l'organisation de sessions d'adaptation au profit des personnes concernées, et ce, afin de les aider à identifier des idées de projets en relation avec leurs compétences et à élaborer les études de ces projets et de leurs plans d'affaires.

Plus spécifiquement, le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises comprend essentiellement (i) l'aide à l'identification de l'idée du projet, (ii) l'aide à l'élaboration de l'étude du projet et du plan d'affaires y afférent, (iii) l'adaptation en matière de gestion des entreprises et dans les domaines techniques nécessaires à la création du projet, (iv) l'accompagnement des promoteurs des petites entreprises, (v) la prise en charge partielle de la contrepartie de services dévolus aux structures publiques et rendus par de petites entreprises ⁽¹⁵⁹⁾.

10.1.2 Le programme d'accompagnement des promoteurs des petites entreprises (décret de 2012) :

Objet : Comme son nom l'indique, il s'agit d'un programme de soutien à l'entrepreneuriat à travers un certain nombre de prestations en faveur des demandeurs d'emploi voulant monter des projets et s'installer pour leur propre compte.

Bénéficiaires : Promoteurs titulaires d'un diplôme universitaire et qui réalisent des projets dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et les services qui y sont liés et dont le cout ne dépasse pas 150MDNT. Peuvent également bénéficier de ce programme les petits agriculteurs et les petits pêcheurs.

Prestations et composantes :

- L'aide à l'identification du projet.
- L'aide à l'élaboration du projet et du plan d'affaires y afférent.
- L'adaptation en matière de gestion des entreprises et dans les domaines techniques nécessaires à la création du projet.
- L'accompagnement des promoteurs.
- La prise en charge partielle de la contrepartie de services rendus par de petites entreprises.
- L'aide au financement de la création de petites entreprises.

Avantages accordés :

- Prise en charge du cout de sessions d'adaptation au profit des des bénéficiaires afin de les aider à identifier des idées de projets et à élaborer les études et plans d'affaires s'y rapportant.
- Prise en charge du coût de sessions d'adaptation en gestion et des coûts de sessions d'adaptation complémentaire technique.
- Possibilité d'effectuer des stages pratiques en milieu professionnel SPE d'une durée maximale d'une année en vue de leur conférer les compétences professionnelles et pratiques nécessaires à la promotion de leurs projets.
- Prise en charge des coûts de l'expertise technique.
- Octroi d'une indemnité mensuelle de 200d et de 100d, selon la nature du diplôme, aux bénéficiaires des stages pratiques et d'adaptation ainsi qu'aux promoteurs des petites entreprises durant les deux premières années d'entrée effective en activité du projet.

10.2 Les formations entrepreneuriales

10.2.1 La formation « Méthode Originale de Recherche Active d'Idées Nouvelles pour Entreprendre » (MORAINE)

L'approche méthode originale de recherche active d'idées nouvelles « MORAINE » a pour vocation le développement de la capacité des personnes à être créatives et entreprenantes, indépendamment de la création potentielle d'une activité ⁽¹⁶⁰⁾. C'est un outil de pensée latérale. La formation MORAINE se répartit en deux modules : un premier MORAINE I, qui essaie de développer le potentiel de créativité chez le participant et de l'outiller méthodologiquement pour produire des idées, et un deuxième MORAINE II, qui permet de tester les idées ramenées par chacun des participants, afin d'évaluer leur faisabilité et concrétisation en projet de création.

10.2.2 La formation « Création d'Entreprises et Formation d'Entrepreneurs» (CEFE)

La formation CEFE est une approche personnalisée, basée sur l'apprentissage par l'action. Les participants à la formation évaluent eux-mêmes leurs propres personnalités, capacités et ressources. Ils choisissent eux-mêmes le projet qu'ils vont entreprendre, et déterminent si les acquis personnels (qualification, compétences, ressources) correspondent aux exigences du projet. Les participants récoltent eux-mêmes l'information nécessaire à l'évaluation de la faisabilité de leur projet, et préparent leur plan d'affaires ⁽¹⁶¹⁾.

160 - Source : Espace promoteur Site web ANETI : <http://www.emploi.nat.tn/fo/Fr/global.php?menu2=82>

161 - Source : Site web ANETI : <http://www.emploi.nat.tn/>

10.2.3 La formation « Créer votre Entreprise » (CREE)

La formation CREE permet au porteur d'idée de projet d'être outillé pour réaliser lui-même et avec l'assistance d'un formateur son étude de faisabilité technicoéconomique pour dresser son plan d'affaires, évaluer son projet d'entreprise, et décider de la création de son entreprise.

10.2.4 Les formations complémentaires

10.2.4.1 La formation en gestion

Cette formation constitue un outil d'accompagnement aux entrepreneurs potentiels ayant déjà eu l'accord de principe de financement auprès d'une institution financière et aux nouveaux entrepreneurs déjà installés et qui n'ont pas dépassé les deux premières années de démarrage. Elle aide les entrepreneurs, d'acquérir des connaissances permettant une meilleure gestion de l'entreprise, en matière de comptabilité, de sécurité sociale, de fiscalité, de gestion de stock (Espace promoteur, Site web ANETI : <http://www.emploi.nat.tn/>)...

10.2.4.2 La formation technique

La formation technique complémentaire vise acquérir aux jeunes entrepreneurs des compétences techniques pour surmonter les difficultés techniques rencontrées, de manière à assurer convenablement la pérennité de leurs projets.

Ces sessions de formations s'organisent sous forme d'ateliers techniques dispensés individuellement ou en groupe, la durée de chaque formation ne doit pas dépasser les 4 mois, selon des besoins identifiés et/ou sur la base des visites de suivi et d'assistance des promoteurs en activité

10.2.4.3 La formation GERME « Gérer Mieux votre Entreprise »

La formation GERME ⁽¹⁶²⁾ est diffusée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ⁽¹⁶³⁾. C'est un Programme innovant de formation en Gestion destiné aux promoteurs de micro et petites entreprises. Cette formation permet aux entrepreneurs potentiels ou aux nouveaux entrepreneurs en activité, d'une part, de connaître les principes de base de gestion d'une entreprise et savoir les appliquer, et d'autre part, les amener à simuler une activité d'entreprise dans l'environnement commercial fictif proposé dans le Jeu d'entreprise. Cette formation inclut également un processus de suivi personnalisé qui consiste à apporter une assistance à l'entrepreneur dans la mise en œuvre des acquis de sa formation.

10.2.4.4 Assistance avant et après création

L'ANETI a conçu un dispositif d'accompagnement spécifique, dispensé individuellement, avant et après création. Dans le cas où l'entrepreneur rencontre des difficultés pour le démarrage de son projet, ou bien durant les deux premières années de son installation, un expert en accompagnement sera mis à sa disposition pour l'accompagner, analyser la situation de son entreprise, et trouver les solutions à ses problèmes.

162 - GERME : c'est une formation en gestion destinée aux entrepreneurs que leurs entreprise son activité, elle est dispensée par les conseillers de l'ANETI, sa durée est 7 jours, les participants à cette formation bénéficieront d'une bourse actroyéepar l'ANETI

163 - OIT : Organisation internationale de travail

10.3 Le programme de développement intégré (PDI) :

Le PDI vise un nombre d'objectifs dont (i) la création d'une dynamique économique locale par la valorisation d'activités liées aux spécificités locales favorisant la fixation dans milieux d'origine par la création d'emplois et la réalisation d'un développement durable et(ii) la consolidation de la dynamique de créations d'emplois dans ces régions à travers la promotion de l'emploi local par la promotion du travail indépendant et l'accélération du rythme de création d'entreprises en relation avec les spécificités locales et régionales.

Le PDI est appliqué dans 90 des 264 délégations choisies en fonction de critères sociaux, économiques et environnementaux. Il repose sur un certain nombre de principes dont l'ancrage du principe de l'approche participative, la consolidation de la décentralisation et l'adoption de contrats-programmes.

11 PARTIE 8 : Code d'incitation aux investissement

11 PARTIE 8 : Code d'incitation aux investissement

11.1 Loi n° 2019 - 47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement

11.1.1 Objectifs de la loi relative à l'amélioration du climat d'investissement (Art-1)

Selon son article premier, la LRACI (Loi relative à l'amélioration du climat d'investissement) a pour objectif la relance de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires à travers :

- La simplification des procédures applicables pour le lancement des entreprises économiques,
- L'assouplissement des modes de leur financement ; et
- Le renforcement de la gouvernance des sociétés et leur transparence.

11.1.1.1 Obligations des organismes publics (Art.2et3) ⁽¹⁶⁴⁾

Selon l'article 2 de la LRACI ⁽¹⁶⁵⁾, les organismes publics s'obligent, dans leurs relations avec les investisseurs, à se conformer aux principes de transparence, de simplification des procédures, de réduction des délais et d'utilisation des moyens de communication récents.

L'article 2 de la LRACI interdit aux organismes publics de demander aux investisseurs des pièces disponibles chez eux ou émises par eux ou par d'autres organismes publics

Sont fixés par décret gouvernemental les conditions, les modalités et les délais d'application de l'article 2.

Selon l'article 3 de la LRACI, au sens de la présente loi, on entend par :

- Organismes publics : tout organisme créé pour servir l'intérêt public et qui remplit l'une des conditions suivantes :
- la majorité de son financement provient de l'État, des collectivités locales ou d'autre organisme public,
- Être soumis au contrôle de l'État, des collectivités locales ou d'autre organisme public,
- La majorité de ces dirigeants sont désignés par l'État, les collectivités locales ou un autre organisme public,
- Accord : décision administrative d'un organisme public compétent conférant à son demandeur le droit d'exercer une activité économique ou le droit d'occupation ou d'exploitation ou de réalisation des travaux conformément à la législation en vigueur.

164- Source : code d'incitations aux investissements : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212>

165 - Loi relative a l'amélioration du climat de l'investissement

11.2 Simplification de la création des entreprises et du lancement des projets

11.2.1 Constitution de la SARL ⁽¹⁶⁶⁾ (Art. 4)

11.2.1.1 La suppression de l'obligation de mentionner l'institution bancaire habilitée à recevoir les apports en numéraire dans les statuts ⁽¹⁶⁷⁾

Dispositions anciennes	Dispositions nouvelles
Article 96 (n° 4 ancien de l'alinéa 2) : L'acte constitutif doit comporter les mentions suivantes : 1) Pour les personnes physiques : les noms, prénoms et état civil, domicile et nationalité et pour les personnes morales : la dénomination sociale, la nationalité et le siège social. 2) L'objet social. 3) La durée de la société. 4) Le montant du capital de la société avec la répartition des parts qui le représentent ainsi que l'indication de l'institution bancaire ou financière habilitée à recevoir les apports en numéraire. 5) La répartition des apports en numéraire et en nature ainsi que l'évaluation de ces derniers. 6) Le cas échéant, le ou les gérants. 7) Les modalités des libérations. 8) La date de clôture des états financiers annuels.	Article 96 (n° 4 nouveau de l'alinéa 2) : L'acte constitutif doit comporter les mentions suivantes : 1) Pour les personnes physiques : les noms, prénoms et état civil, domicile et nationalité et pour les personnes morales : la dénomination sociale, la nationalité et le siège social. 2) L'objet social. 3) La durée de la société. 4) Le montant du capital de la société avec la répartition des parts qui le représentent. 5) La répartition des apports en numéraire et en nature ainsi que l'évaluation de ces derniers. 6) Le cas échéant, le ou les gérants. 7) Les modalités des libérations. 8) La date de clôture des états financiers annuels.

La LRACI a supprimé l'obligation de mentionner dans les statuts de la SARL l'institution bancaire habilitée à recevoir les apports en numéraire.

11.2.1.2 Suppression de l'obligation de déposer les fonds provenant des apports en numéraire auprès d'un établissement bancaire ⁽¹⁶⁸⁾

Dispositions anciennes	Dispositions nouvelles
Article 98 (ancien) : Les fonds provenant de la libération des parts sociales sont déposés auprès d'un établissement bancaire. Le gérant ne pourra retirer ces fonds ou en disposer qu'après l'accomplissement de toutes les formalités de constitution de la société et son immatriculation au registre de commerce. Si la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter de la date du dépôt des fonds, tout apporteur pourra saisir le juge des référés afin d'obtenir l'autorisation de retirer le montant de ses apports. Si les apporteurs décident ultérieurement de constituer la société, il sera procédé à un nouveau dépôt des fonds dans les mêmes conditions.	Article 98 (nouveau) : Le gérant de la société ne pourra disposer des fonds provenant de la libération des parts sociales qu'après l'accomplissement de toutes les formalités de constitution de la société et son immatriculation au registre national des entreprises. Si les fonds provenant de la libération des parts sociales ont été déposés auprès d'un établissement bancaire et la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter de la date du dépôt des fonds, tout apporteur pourra en vertu d'une ordonnance sur requête du président du tribunal du ressort du siège de l'établissement bancaire retirer le montant de ses apports.

166 - SARL : Société à responsabilité limitée

167 - Source : code d'incitations aux investissements : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212>

168 - Source : code d'incitations aux investissements : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212>

La LRACI a supprimé l'obligation de dépôt des fonds provenant de la libération des parts sociales auprès d'un établissement bancaire. Désormais, l'ouverture d'un compte bancaire indisponible par le fondateur et l'obtention d'une attestation bancaire de libération des parts sociales ne sont plus obligatoires.

En cas d'augmentation du capital, l'obligation de dépôt des fonds provenant de la libération des parts sociales auprès d'un établissement bancaire a été aussi supprimée. Cette suppression résulte de la combinaison des dispositions des articles 98 et 134 du CSC.

Cette situation ne permet pas la vérification du respect de l'obligation de libération totale de l'apport en numéraire prévue par l'article 97 du CSC.

Il est à remarquer aussi que les anciennes dispositions prévoyaient la saisine du juge des référés pour obtenir l'autorisation de retirer le montant des apports si la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter de la date du dépôt des fonds.

En vue de garantir la célérité des procédures, les nouvelles dispositions prévoient qu'en vertu d'une ordonnance sur requête du président du tribunal du ressort du siège de l'établissement bancaire tout apporteur pourra retirer le montant.

11.2.2 Constitution et gérance de la SUARL (Art.4)

11.2.2.1 Possibilité pour les personnes morales de constituer une SUARL ⁽¹⁶⁹⁾

Dispositions anciennes	Dispositions nouvelles
Article 149 (ancien) : Une personne physique ne peut être associé unique que d'une seule société unipersonnelle à responsabilité limitée. Une société unipersonnelle à responsabilité limitée ne peut avoir pour associé unique une personne morale.	Article 149 (nouveau) : La société unipersonnelle à responsabilité limitée est constituée par une seule personne physique ou morale. Il est interdit à la personne physique de constituer plus qu'une société unipersonnelle à responsabilité limitée. Il est interdit à la société unipersonnelle à responsabilité limitée de constituer une autre société unipersonnelle à responsabilité limitée.

La LRACI a prévu la possibilité pour les personnes morales de constituer une SUARL. Désormais, l'associé unique peut être une personne physique ou une personne morale (autre qu'une SUARL).

Contrairement à l'associé unique personne physique, l'associé unique personne morale (autre qu'une SUARL) peut constituer plus qu'une SUARL.

11.2.2.2 Possibilité de déléguer la gérance de la SUARL ⁽¹⁷⁰⁾ à un tiers

Dispositions anciennes	Dispositions nouvelles
Article 154 (ancien) : L'associé unique ne peut déléguer la gestion sociale à un mandataire. Toutes les résolutions sociales sont signées et consignées dans un registre spécial coté et paraphé par le greffe du Tribunal de première instance du lieu du siège social. Tout acte ou décision pris en violation des dispositions ci-dessus sont nuls et de nul effet. Tout intéressé pourra demander au juge des référés d'en ordonner la suspension d'exécution.	Article 154 (nouveau) : L'associé unique ne peut déléguer la gestion sociale qu'à un seul mandataire. Toutes les résolutions sociales sont signées par l'associé unique ou le gérant et consignées dans un registre spécial coté et paraphé par le greffe du Tribunal de première instance du lieu du siège social. Tout acte ou décision pris en violation des dispositions ci-dessus sont nuls et de nul effet. Tout intéressé pourra demander au juge des référés d'en ordonner la suspension d'exécution dans un délai de 60 jours de la prise de connaissance de la décision susvisée.

169 - Source : code d'incitations aux investissements : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212>

170 - SUARL : société unipersonnelle à responsabilité limitée

La LRACI a admis la gérance de la SUARL par un tiers tout en interdisant la délégation de la gérance à plusieurs personnes. Désormais, l'associé unique peut se désigner lui même comme gérant ou confier la gérance à un seul mandataire. Rappelons que lorsque l'associé unique est une personne morale, les fonctions de gérant doivent obligatoirement être exercées par un tiers puisque seules les personnes physiques peuvent assumer de telles fonctions (articles 112 du CSC).

11.3 Encouragement des Jeunes promoteurs ⁽¹⁷¹⁾ :

Sont totalement déductibles et dans la limite du revenu ou du bénéfice soumis à l'impôt, les revenus ou les bénéfices réinvestis dans la souscription au capital initial ou à son augmentation des entreprises créées par les jeunes promoteurs : jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, dont l'âge ne dépasse pas trente ans à la date de la création de la société et qui assument personnellement et en permanence la responsabilité de gestion du projet.

11.3.1 Sociétés nouvellement créées :

Les entreprises nouvellement créées, autre que celles exerçant dans le secteur financier, les secteurs de l'énergie à l'exception des énergies renouvelables, des mines, de la promotion immobilière, de la consommation sur place, du commerce et des opérateurs de télécommunication bénéficient de : La déduction une quote-part de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'exploitation des quatre premières années d'activité selon les mêmes conditions, fixée comme suit :

- 100% pour la première année,
- 75% pour la deuxième année,
- 50% pour la troisième année,
- 25% pour la quatrième année.

Une déduction supplémentaire au taux de 30% au titre des amortissements des machines, du matériel et des équipements destinés à l'exploitation, à l'exception des voitures de tourisme autre que celles constituant l'objet principal de l'exploitation, acquis ou fabriqués dans le cadre d'opérations d'extension, de l'assiette de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés dû au titre de la première année à partir de la date d'acquisition, de fabrication ou du commencement de l'utilisation.

11.3.2 Nouveaux promoteurs et PME ⁽¹⁷²⁾

Participation au capital:	Nouveaux promoteurs	PME
Sur les ressources propres des SICAR	Minimum 10% du capital minimum pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 2 MDT.	30% du capital minimum pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 2 MDT.
	Minimum 20% du capital additionnel pour la tranche >2 MDT.	10% du capital minimum pour la tranche >2 MDT.
Sur les ressources FOPRODI	Maximum 60% du capital minimum pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 2 MDT.	30% du capital minimum pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 2 MDT.
	Maximum 30% du capital additionnel pour la tranche >2 MDT.	10% du capital pour la tranche > 2 MDT.

171 - Source Site web Portail de l'industrie tunisienne <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212>

172 - Source Site web Portail de l'industrie tunisienne <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212>

Participation au capital:	Nouveaux promoteurs	PME
Apport du promoteur	Minimum 10% du capital pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 2 MDT.	Le reliquat est constitué par l'apport du promoteur et des actionnaires
	Minimum 20% du capital additionnel pour la tranche > 2 MDT.	
Prime d'étude et d'assistance technique	70% du coût de l'étude plafonnée à 20.000 DT.	70% du coût de l'étude plafonnée à 20.000 DT.
Prime d'investissement	10% de la valeur des équipements plafonnée à 100.000 DT.	Non-éligible.
Prime au titre des investissements immatériels	50% du coût de ces investissements	50% du coût de ces investissements
Prime au titre des investissements technologiques prioritaires	50% du coût de ces investissements plafonnée à 100 MDT.	50% du coût de ces investissements plafonnée à 100 MDT.
Prise en charge du prix du terrain ou du bâtiment industriel	1/3 du prix du terrain ou du bâtiment industriel plafonnée à 30.000 DT.	Non-éligible
Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale (CNSS)	Durant les cinq premières années d'activité effective.	Dans le cadre du développement régional.



Nouveau : possibilité de reporter le paiement de leurs cotisations au titre de la sécurité sociale pendant deux années, le paiement de ces cotisations est effectué sur 36 tranches mensuelles.

Les nouveaux promoteurs dont le coût de leurs projets ne dépasse pas 1.000.000 dinars peuvent choisir entre la participation au capital susvisée et une dotation remboursable dont le taux ne doit pas dépasser 60 % du capital minimum, le promoteur devant justifier d'un apport personnel au moins égal à 10 % dudit capital.

* Ce taux est porté à 40% pour les investissements réalisés dans les zones d'encouragement au développement régional prioritaire.

[\(Portail de l'industrie tunisienne\)](#)

12 PARTIE 9 : STARTUP'ACT

12 PARTIE 9 : STARTUP'ACT :



- Le Startup Act est un cadre juridique dédié aux Startups en Tunisie. Ce cadre est conçu pour faciliter le lancement et le développement de Startups depuis la Tunisie.
 - Ce cadre juridique intègre 20 mesures structurées autour d'un Label de mérite et d'avantages aux entrepreneurs, aux investisseurs et aux Startups. (Startup'Act)
 - Il est matérialisé principalement par : (i) la Loi N°2018-20 du 17 avril 2018 relative aux Startups ; (ii) le Décret N°2018-840 du 11 octobre 2018 portant fixation des conditions, des procédures et des délais d'octroi et de retrait du label startup et du bénéfice des encouragements et des avantages au titre des Startups et de l'organisation, des prérogatives et des modalités de fonctionnement du comité de labélisation ; et (iii) des Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N°2019-01 et 2019-02.
- La société candidatant pour le Label Startup doit vérifier les 5 critères de labélisation suivants ⁽¹⁷³⁾ :



AGE

La société doit avoir moins de 8 ans depuis sa constitution juridique



TAILLE

La société doit compter moins de 100 employés et moins de 15 MDT (millions de dinars) de total bilan ou de chiffre d'affaires annuel



INDÉPENDANCE

Le capital de la société doit être détenu à plus de 2/3 par des personnes physiques, des organismes d'investissement réglementés (fonds d'investissement, etc.) ou des Startups étrangères



INNOVATION

Le modèle économique de la société doit être innovant i.e apportant une solution intéressante et différenciée à un problème donné



SCALABILITÉ

Le marché cible de la société doit être grand et homogène, la solution apportée adaptée au marché (solution-market fit) et l'équipe en charge capable d'implémenter le projet convenablement

12.1 Le process de labélisation intègre 2 alternatives :

- En cas de levées de fonds auprès d'organismes d'investissement conventionnés : la société est considérée innovante et scalable et le process de labélisation se résume à la vérification des points 1, 2 et 3 susmentionnés. Une réponse est alors formulée en 3 jours ouvrés.
- Autrement, le candidat passe devant le Collège des Startups qui se prononce sur le caractère innovant et scalable du projet. Une réponse est alors formulée en 30 jours.

Pour les personnes physiques n'ayant pas encore créé leurs sociétés, ils peuvent postuler au Label Startup. En cas de vérification des points 4 et 5 susmentionnés, le candidat se voit attribuer un Pré-Label valable 6 mois le temps de finir les procédures de création de sa société et de vérifier les points 1, 2 et 3 susmentionnés avant octroi du Label Startup.

12.2 Les avantages du STARTUP'ACT

12.2.1 Avantages aux entrepreneurs ⁽¹⁷⁴⁾ :

Il s'agit d'une série d'incitations pour encourager les potentiels-entrepreneurs (jeunes professionnels, chercheurs, jeunes diplômés, etc.) à oser entreprendre et lancer leurs Startups

12.2.1.1 La Bourse de Startup :

C'est une allocation donnée au co-fondateur et actionnaire d'une Startup en lancement pour couvrir les charges de vie pour une (01) année. Son montant est indexé sur la rémunération antérieure durant les 12 derniers mois pour un salarié et prend la forme d'une indemnité fixe pour les non-salariés. Le montant maximum de la bourse est de 5 kDT net/mois et le montant minimum est de 1 kDT net/mois.

12.2.1.2 Les Brevets :

Prise en charge par l'Etat des procédures et des frais d'enregistrement des brevets des Startups au niveau national et international.

12.2.1.3 Le Congé pour Création de Startup :

C'est un congé d'une (01) année renouvelable une (01) fois accordé au co-fondateur d'une Startup pour qu'il se dédie à plein temps au lancement et au développement de sa Startup. L'employeur, public ou privé, ne peut pas s'opposer au départ du bénéficiaire du Congé (hormis le cas d'un employeur privé employant moins de 100 salariés). Le bénéficiaire de ce congé peut y mettre fin à tout moment et revenir à son emploi d'origine moyennant préavis.

12.2.1.4 Le SIVP et les programmes d'emploi :

Tout jeune diplômé éligible aux programmes d'emploi dont le SIVP qui crée sa Startup et rejoint une Startup en tant que salarié peut conserver cet avantage et s'en prévaloir à la fin de sa relation avec ladite Startup et ce dans un délai de trois (03) ans.

12.2.1.5 Le Bon Echec :

Le Startup Act encourage le bon échec en favorisant la liquidation amiable des Startups à travers la conjugaison de mesures comme le Fonds de Garantie des Startups, l'exonération de l'Impôt sur les Sociétés et la Prise en charge par l'Etat des charges salariales et patronales.

12.2.2 Avantages aux startups :

Le Label Startup ouvre droit à une série d'avantages et d'incitations structurées en 3 ensembles clés :

12.2.2.1 Le Portail des Startups :

Pensé pour être le point d'interaction de la Startup afin de solliciter le Label Startup et bénéficier des avantages associés. Le Portail évoluera pour intégrer d'autres fonctionnalités afin de faciliter les opérations administratives des Startups.

12.2.2.2 Les charges salariales et patronales :

Les Startups bénéficient de la prise en charge par l'État des charges salariales et patronales.

174- Source : Portail du startup'Act : <https://www.startupact.tn/startupact.html>

12.2.2.3 Le Compte Spécial en devises :

Toute Startup a le droit d'ouvrir un compte spécial en devises qu'elle alimente librement par des apports en capital, en quasicapital, en chiffre d'affaires et en dividendes en devises. La Startup investit, librement et sans autorisations, les avoirs de ce compte pour acquérir des biens matériels ou immatériels, créer des filiales à l'étranger et prendre des participations dans des sociétés à l'étranger.

12.2.2.4 L'impôt sur les sociétés :

Les Startups sont exonérées de l'impôt sur les sociétés.

12.2.2.5 La Carte Technologique :

Le plafond de la Carte Technologique est porté à 100 kDT/an pour les Startups.

12.2.2.6 L'Opérateur Économique Agréé :

Les Startups sont considérées des Opérateurs Économiques Agréés au sens du Code des Douanes. Homologation :

Les Startups sont exemptées des procédures d'homologation et de contrôle technique du CERT (Centre d'Études et de Recherche en Télécommunication) à l'importation.

12.2.3 Avantages aux investisseurs :

Il s'agit d'une série d'incitations pour encourager les Investisseurs (personnes physiques ou morales) à investir dans les Startups. Ces incitations intègrent :

12.2.3.1 Le dégrèvement fiscal :

Les montants investis par des personnes physiques ou des personnes morales dans des Startups ou dans des organismes d'investissement réglementés dédiés aux Startups sont totalement déductibles de l'assiette imposable.

12.2.3.2 L'exonération de l'impôt sur la Plus-value:

Les bénéfices provenant de la cession des titres relatifs aux participations dans les Startups sont exonérés de l'impôt sur la plus-value.

12.2.3.3 Les apports en nature :

Dans le cas d'un apport en nature, les actionnaires d'une Startup sont habilités à choisir le commissaire aux apports afin d'évaluer ledit apport.

12.2.3.4 Le Fonds de garantie des Startups :

C'est un mécanisme de garantie des participations des fonds d'investissement et autres organismes d'investissement réglementés dans les Startups. Ce mécanisme attrayant n'est activable qu'en cas de liquidation amiable de la Startup objet de la garantie.

12.2.3.5 Les instruments financiers :

Les Startups légalement habilitées à émettre des obligations convertibles en actions sont autorisées à procéder à plusieurs émissions d'obligations convertibles en actions, indépendamment des délais d'option pour la conversion.

13 PARTIE 10 : ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMANDATIONS

13 PARTIE 10 : ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMANDATIONS

13.1 INTRODUCTION :

Tout au long de son cycle de vie, création, exploitation, développement, restructuration, reprise et transmission, la très petite et moyenne entreprise TPME a besoin d'un financement adéquat qui réponde au mieux aux exigences de la période.

Dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, à soutenir la création d'emplois, stimuler l'esprit d'initiative, favoriser l'autonomisation des jeunes entrepreneurs en Tunisie, IMDeD, en partenariat avec HBS, a réalisé une étude sur l'écosystème entrepreneurial en Tunisie ainsi que les mécanismes de financement et les initiatives lancées par les acteurs publics, privés et les organismes internationaux.

Une deuxième phase pour cette étude a été consacrée à la proposition des recommandations pour assurer la réforme de ce système afin de garantir son fonctionnement.

Le présent rapport s'insère dans le cadre de l'activité complémentaire « les problèmes de l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ».

L'objectif de cette activité est de contribuer à débloquer l'accès au financement des TPME. Cette activité vise aussi à sensibiliser et partager les informations et les bonnes pratiques sur les politiques publiques, mécanismes et instruments existants qui soutiennent les besoins financiers des TPME et leur développement.

Ainsi, la présente étude a commencé par dresser un état des lieux en menant une série d'entretien et de focus group pour identifier les principaux instruments financiers destinés aux TPME en Tunisie ainsi que les problèmes et freins inhérents à leur financement. En effet, il était important de mener une étude cartographique (mapping) répertoriant les programmes et les mécanismes de financement publics, privés et internationaux existants au service du développement des TPME au niveau national et régional pour alimenter les activités des groupes de travail organisé à cet effet, et approfondir l'analyse du problème « accès aux financements des jeunes entrepreneurs ».

Ensuite, dans le but d'affiner davantage les résultats de l'étude et d'apprécier leur efficacité, 5 ateliers de réflexion (focus group) ont été organisés, en présence des principaux acteurs de l'offre et de la demande en matière de financement des entreprises. Ces ateliers visaient à identifier les difficultés auxquelles les TPME font face pour accéder au financement et de déterminer leurs besoins effectifs afin de proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Enfin cette étude, qui met en lumière les besoins des TPME en matière d'accès au financement, évalue les performances des politiques et instruments financiers en Tunisie à travers une analyse SWOT et définit les actions nécessaires pour les développer et améliorer l'accès au financement pour les TPME.

13.2 RAPPEL DU CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DE LA MISSION

La première partie de l'étude a porté sur l'écosystème entrepreneuriale en Tunisie. Cet écosystème est constitué de tous acteurs, programmes et projets, issu des institutions publiques (Ministères et structures sous tutelle), du secteur privé (Sociétés offrant des biens et services en appui aux entrepreneurs, ainsi que de Sociétés, et de la Société Civile (Organisations de la société civile –OSC– comprenant entre autres les organisations professionnelles ainsi que les organisations internationales).

Dans ce contexte, et afin de compléter la première partie de l'étude, cette mission s'inscrit dans une logique qui vise à renforcer les activités stratégiques de production de connaissances et d'accompagnement technique aux autorités tunisiennes à travers la proposition des recommandations et pistes de développement de l'inclusion financière des jeunes entrepreneurs en facilitant leurs accès au financement pour se lancer à leurs propres comptes.

13.2.1 OBJECTIFS :

Cette deuxième partie du mapping de l'écosystème entrepreneurial aura pour ambition d'apprécier la correspondance de l'offre de service des différents acteurs/programmes constituant l'écosystème avec les besoins spécifiques des jeunes entrepreneurs.

Ainsi, l'appréciation de l'écosystème surtout au niveau de l'accès au financement sera faite à un double niveau : acteurs de l'écosystème de financement, pour l'appréciation des mécanismes généraux de financement et en particulier les programmes dédiés aux jeunes entrepreneurs, mais surtout au niveau des jeunes entrepreneurs afin de :

- Identifier les faiblesses, et dresser un état des lieux sur les freins de l'accès au financement des jeunes et établir des recommandations pour améliorer le système de financement de création d'entreprises ;
- Discuter sur les politiques de financement de la création d'entreprises et élaborer des recommandations, spécifiquement dans le cadre de l'autonomisation des jeunes entrepreneurs ;
- Favoriser les échanges sur les diverses expériences et stimuler le débat sur les thématiques en relation avec l'entreprenariat notamment l'accès au financement

13.2.2 LES RESULTATS ATTENDUS

- Propositions pratiques visant à promouvoir l'entreprenariat et l'accès au financement
- Une compréhension commune entre les acteurs de financement et les jeunes entrepreneurs sur l'offre et la demande de financement

13.2.3 METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La méthodologie mis en œuvre pour la présente mission a été conçue en vue de répondre aux différents éléments contextuels et programmatiques présentés ci-dessus. Ainsi, il s'agissait de proposer, in fine, à l'équipe de projet un plan de mis en œuvre de la deuxième partie de l'étude qui aura pour objectif d'identifier les freins liés à l'accès au financement et la proposition des recommandations et des pistes d'amélioration pour le financement des entreprises qui seront formulés dans une Policy brief en vue de promouvoir l'entreprenariat, dans une logique inclusive et dans les principales phases du cycle de vie d'un projet d'entreprise.

13.2.4 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La méthodologie s'est voulue qualitative par essence, sur cette base, l'appréciation de l'étude sur l'écosystème des acteurs et programmes d'appui et de financement de l'entreprenariat a été basée sur l'organisation des focus group et des réunions d'échange et de discussion sur les thématiques en question :

Des entretiens et entrevues avec les jeunes issus des 4 régions concernés par les interventions du projet d'IMDeD(Kasserine, Bizerte, Sfax et Manouba) ainsi que quelques entrevues avec les représentants des différentes institutions d'appui et de financement de l'entreprise

Les acteurs de l'écosystème :

Les institutions publiques d'appui et de financement : Espace Entreprendre, Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII), Agence de promotion de l'investissement agricole (APIA), Agence Nationale de la protection de l'environnement (ANPE), Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME),

Le secteur privé : Fondation privées dédiées à l'appui à l'entrepreneuriat, (ENDA, Fondation SSI Swiss,)

Les organisations de la société civile : Associations locales dédiées à l'autonomisation économique des jeunes, mettant en œuvre des programmes d'appui à l'entrepreneuriat.

Les entrepreneur-e-s:

"Jeunes entrepreneurs ", femmes et hommes qui ont avancé dans l'élaboration de leurs projets d'entreprises, voir qui ont déposé leurs plans d'affaires.

"Jeunes entrepreneurs ", femmes et hommes déjà installés et en train de développer leurs activités

"Jeunes porteurs d'idées de projet", femmes et hommes qui ont une idée de projet ou sans idée de projet et qui ont l'intention de s'installer à leurs propres comptes

13.3 RAPPEL DU RESULTAT DE L'ETUDE SUR L'ECOSYSTEME ENTREPRENARIAL

L'appréciation des différentes structures dédiées à l'appui, dans le sens le plus global du terme, et le financement de l'entrepreneuriat, qu'il soit individuel ou collectif ou qu'il soit dans les premières phases d'idéation et de lancement d'un projet d'entreprise ou des entreprises établies, a été réalisée en suivant une méthodologie qui place l'entrepreneur au centre de l'écosystème entrepreneurial. Cet écosystème est constitué de tout acteur, comme aussi programme (instruments permanents) et projet, issu des institutions publiques (Ministères et structures sous tutelle), du secteur privé (Sociétés offrant des biens et services en appui aux entrepreneurs, et de la Société Civile (Organisations de la société civile –OSC- comprenant entre autre les organisations professionnelles –UTICA CNFCE/CONNECT/UTAP-, comme les ONG, nationales et internationales et les associations).

Dans ce cadre, ce mapping aura pour ambition d'apprécier la correspondance de l'offre de service des différents acteurs/programmes constituant l'écosystème

Acteurs nationaux au niveau central et régional impliqués dans la définition et la mise en œuvre des politiques régionales de l'entrepreneuriat des jeunes et leurs rôles actuels.



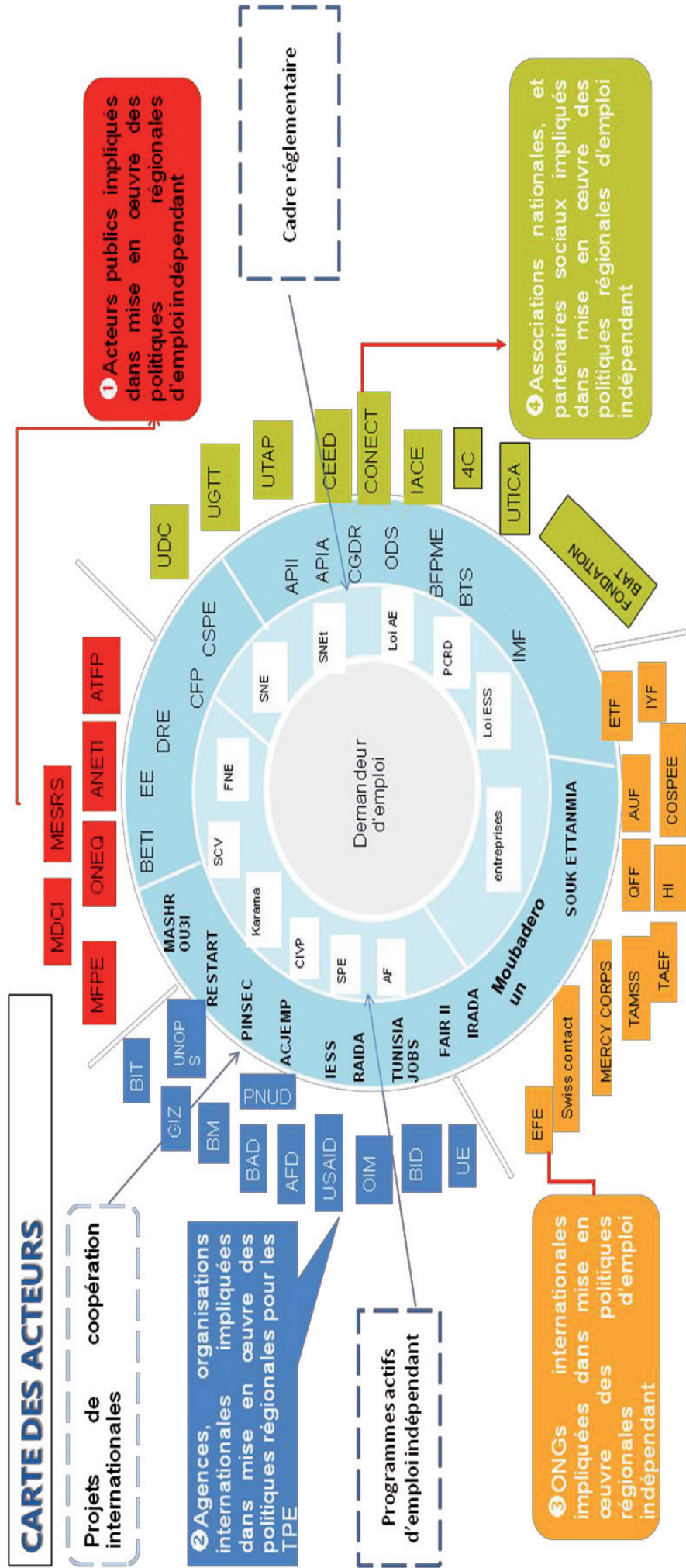
Cartographie des acteurs internationaux impliqués dans la mise en œuvre des politiques régionales de l'entrepreneuriat des jeunes



Cartographie des ONGs nationales et internationales impliquées dans mise en œuvre des politiques régionales d'emploi indépendant



Carte des acteurs :



13.4 RESULTATS DES REUNIONS DU GROUPE DE DISCUSSION

Les Groupes de discussion ont vu la participation 43 jeunes entrepreneurs, 9 portes paroles et 11 représentants des acteurs d'appui et de financement avec une répartition très équilibrée entre des représentants de l'offre et la demande (voir en annexe la liste des participants).

L'échange a couvert d'une part le diagnostic de l'existant et l'analyse SWOT et d'autre part l'identification des axes d'amélioration et les différentes recommandations.

En ce qui concerne la population cible, l'étude prévoit les entrepreneures, qu'ils soient au stade d'étude de leurs projets (idéation ou « statut promotrice d'un projet ») ou qu'ils soient déjà établis, à titre individuel ou collectif. Dans ce cadre il s'agissait, donc, d'apprécier les services offerts pour, au minimum, trois catégories des entrepreneures : ceux qui ont l'intention de monter un projet d'entreprise ou qui ont entamé les premières démarches, et ceux qui sont déjà établies

13.4.1 Points soulevés :

Tableau 2 Répartition de la population par gouvernorat

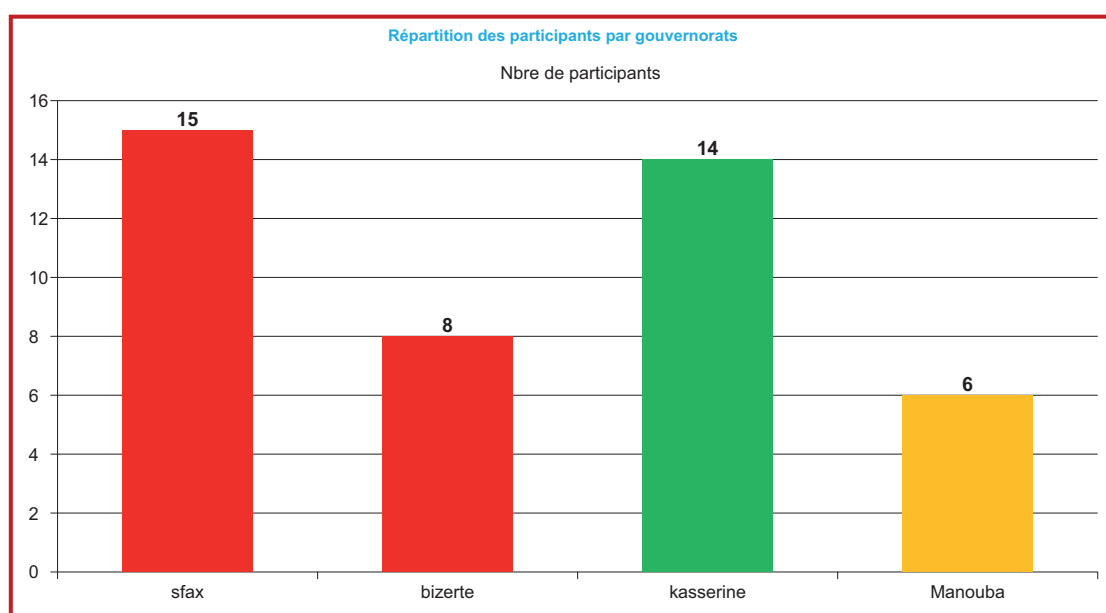


Tableau 1 Situation entrepreneuriale

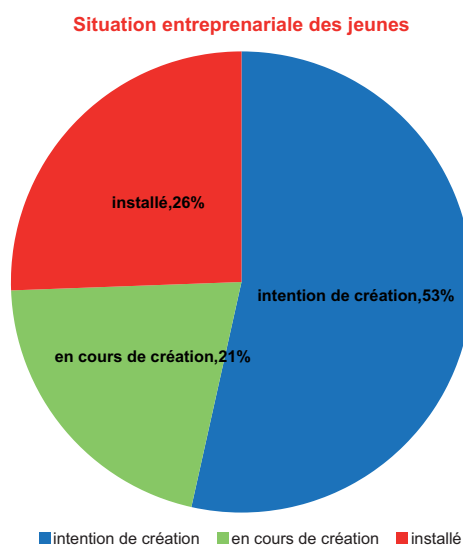
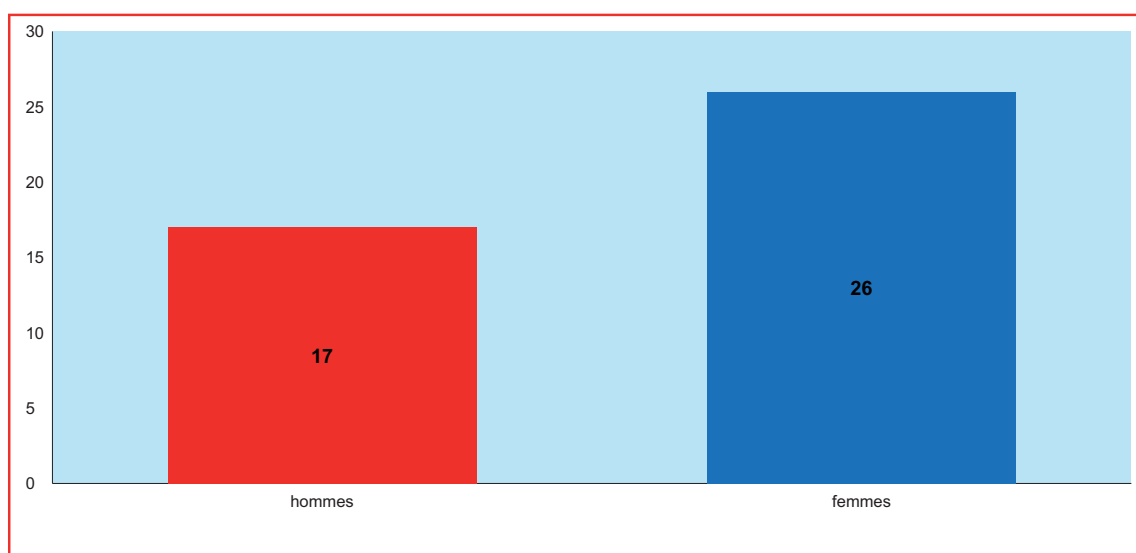


Tableau 3 Répartition de la population par genre



La TPME est toujours désavantagée en Tunisie en termes de financement bancaire par rapport à la grande entreprise.

Les conditions d'octroi de crédit pour financer le fonds de roulement sont très compliquées. En effet, en Tunisie, il est beaucoup plus aisé d'obtenir un crédit pour financer l'acquisition des équipements alors que le dirigeant/promoteur de la TPME se heurte toujours au problème de financement du fonds de roulement. Les concours de la BTS sont accordés essentiellement sous forme de crédit à court terme et à moyen terme et ce pour financer des équipements, des matériels roulants, des cheptels, l'aménagement, (Crédit d'investissement), plus une partie de financement des besoins en fonds de roulement, et qui ne dépasse pas dans la plupart du temps 15% du cout total d'investissement, Ce sont des crédits courts termes accordés dans le cadre de l'activité d'exploitation de l'entreprise qui servent à satisfaire un besoin donné, financement de stock,

Rien n'a été fait en termes d'amélioration de la relation entre la banque et l'investisseur.

Il y a une augmentation du taux de rentabilité exigé par les banques et qui s'est traduite par une diminution des projets ayant pu accéder au financement.

Absence de connexion entre la banque et l'investisseur. Les projets sont souvent bloqués dû souvent à un manque de compétence du banquier qui traite le dossier de crédit.

La procédure d'octroi de financement bancaire est trop longue et pénalisante. Le délais moyen de l'octroi de crédit par la BTS est de 6 mois et dans la réalité dépasse 9 mois et pourra aller jusqu'à 15 mois, (le problème de fournisseur puisque la Banque exige le passage par un fournisseur agréé et qui figure sur la liste, lenteur dans l'exportation de matériel, exigence des études d'impact, exigence des autorisations etc.,)

Les études de faisabilité des projets faites par les banques tunisiennes sont obsolètes et les crédits octroyés sont souvent insuffisants (les crédits accordés par la BTS ne dépasse pas les 150 milles dinars pour les entrepreneurs diplômés de l'enseignement supérieur. Il faudrait réviser aussi la réglementation en vigueur du crédit foncier pour les projets agricoles.

La procédure d'octroi de financement bancaire souffre d'une lenteur excessive très pénalisante pour la TPME.

Les banquiers manquent de technicité. Ils tiennent à une composante exogène qui ne dépend pas de la volonté du promoteur et refusent l'octroi de financement.

L'investissement en équipement pour certains secteurs dont notamment les services, ne représentent pas beaucoup par rapport au besoin en fonds de roulement. En effet, le financement des investissements matériels est souvent assez aisé alors que les TPME trouvent un problème certain pour financer l'exploitation et c'est dû toujours à un problème de garantie. Les banques demandent souvent une garantie réelle pour financer les projets des entrepreneurs,

Le financement à moyen terme est assez accessible contrairement au financement à court terme qui est toujours compliqué en Tunisie. les banques et surtout les banques commerciales veulent récupérer leurs investissements financiers le plutôt possible, et même la BTS qui est une institution spécialisée dans le financement des TPE n'accorde des crédits que sur une période de 5 ans au maximum

Lignes de crédit étranger ne sont pas promues par les banques

Présence d'une lenteur dans le traitement des dossiers de crédit

La vraie problématique réside vraiment dans les crédits à court terme (durée de remboursement varie entre 2 et 5 ans, ce sont les procédures de la banque tunisienne de solidarité) pour financer le besoin en fonds de roulement.

Toutes les banques offrent les mêmes produits et il n'y a aucune compétitivité (le système financier tunisien n'a pas développé de nouveau produit bancaire pour le financement de la création d'entreprises : exp. financement des activités de l'ESS, des produits pour financer les activités commerciales. En effet, il y a une monotonie des produits bancaires avec des taux d'intérêt fixés par la Banque Centrale. Les banques souffrent d'un manque de souplesse pour pouvoir offrir de nouveaux produits. (le système financier tunisien ne développe pas de produits financiers pour accompagner l'innovation et la nouvelle génération des startups et les nouvelles activités lancées par les jeunes entrepreneurs

Le déblocage de la prime d'investissement/dotation octroyée (les nouveaux entrepreneurs bénéficient d'une prime d'investissement de 6% (prime des nouveaux promoteurs) majorée par une prime qui pourra atteindre 30% si le projet est monté dans une zone défavorisée) par l'État se caractérise par une lenteur excessive due aux mécanismes et procédures en vigueur.

Problème de la qualité du promoteur de projet qui laisse à désirer, ceci est dû soit au profil du promoteur lui-même, soit à l'idée de projet peu pertinente. (le taux de chômage élevé a participé à l'apparition des entrepreneurs par obligation et non pas par conviction

Problème de la qualité du dossier de demande de financement qui a engendré un rejet très élevé des dossiers par les banques, cette faiblesse au niveau de la qualité technique des dossiers (faiblesse au niveau de l'étude de marché, l'étude technique et l'étude financière) élaborée par les structures d'accompagnement a participé à l'acceptation des dossiers de financement

Le promoteur, dépose une demande incomplète.

Les promoteurs et les startups demandent toujours plus que leurs besoins et dépassent le plafond.

Les promoteurs souffrent d'un manque de formation. Malgré la multitude de programmes de formation mis en place, on constate que leurs impacts à l'échelle nationale sont limités et une inadéquation de la majorité des contenus de ces formations avec les nouveaux besoins de formation

La garantie est un vrai problème (la majorité des institutions de financement demandent des garanties pour octroyer des crédits même

Absence d'études sectorielles (les jeunes entrepreneurs souffrent de l'accès à l'information sur les secteurs porteurs, les filières qui représentent un potentiel pour l'investissement, et les opportunités d'investissement au niveau local et régional, ce problème est dû essentiellement à la pénurie des études sur les filières et les secteurs)

La banque refuse le financement et ferme toutes les sources alors que parfois le problème de la TPME est conjoncturel. Ainsi, le rôle d'accompagnement que la banque devrait en principe jouer est inexistant.

Le délai de grâce est souvent court. Des projets qui prennent parfois 3 ans pour être réalisés alors que le délai de grâce ne dépasse pas un an.

Le promoteur se trouve en train de rembourser le crédit avant même d'entrer en exploitation,

Les banques ne veulent pas prendre le risque de financer les projets.

13.4.2 ANALYSESWOT

13.4.2.1 Offre d'accompagnement

Forces	Faiblesses
• Un cadre dynamique de promotion des jeunes entrepreneurs et de valorisation. • Une forte infrastructure matérielle et immatérielle pour véhiculer une communication orientée vers la promotion de l'entrepreneuriat. • Une dynamique estudiantine promouvant l'esprit d'initiative et la culture entrepreneuriale. • Un fort réseautage et dynamiques Organisationnelles, professionnelles pour la promotion de l'investissement, le B to B, le B to C, et toutes initiatives de plaidoyer. • Un nombre relativement important d'incubateurs (publics et privés). • Disponibilité de ressources techniques (au niveau des services centraux des services d'appui sectorielset transversaux)	• Une perception de la corruption assez prononcée. • Une offre de service de formation qui reste en deçà de la demande et de la pression. • Le relai de croissance reste en deçà du niveau national dans les régions défavorisées, soit donc une dynamique qui sature. • La problématique de l'accès aux services et le transport dans les régions défavorisées rurales. • L'existence des services centraux (Effet de siège) rend le travail de proximité en manque de coordination.
Opportunités	Menaces
• La mise en place d'une structuration supragouvernorat permettra d'accompagner la dynamique et d'apporter de la cohérence. • Les investissements directs étrangers IDE et le cadre de la coopération internationale vise tous les gouvernorats.	• La décentralisation engendra des freins à l'appui à l'entrepreneuriat dans d'autres régions où il y a un réel ancrage territorial. • Les programmes d'inclusion et d'appui offerts par les firmes internationales et les sièges des firmes internationales installées sur le Grand Tunis. Cette centralisation des programmes à Tunis représente un risque majeur pour la promotion de l'esprit entrepreneurial au large public et sur tout le territoire tunisien, et induit par analogie à une manque à gagner en terme de développement d'une nouvelle génération d'entreprises dans les régions défavorisées

13.4.2.2 Services et prêts bancaires

Forces • Réseau bancaire étendu (22 banques de dépôts) • Crédit d'équipement accessible facilement (la majorité des banques favorisent le financement des équipements et présentent une souplesse pour les types de projets se basant sur la production et qui ont une valeur ajoutée importante) • Gestion mesurée des risques (le fonds de garantie est une source de sécurité pour les banques, il peut couvrir les risques jusqu'à 90%) • Système d'information bancaire moderne (la majorité des banques possèdent un système d'information connecté avec les agences régionales)	Faiblesses • Coûts de transaction élevés • Manque de technicité des banquiers • Lenteur des procédures d'octroi des crédits • Manque de concurrence entre les banques • Déséquilibre entre garanties données et crédits accordés
Opportunités • Les institutions financières doivent procéder à la formation d'un pool de banquiers spécialisés dans l'évaluation des dossiers de créations des TPME • Diversifier le portefeuille de services financiers • Rendre le crédit d'exploitation mieux accessible en allégeant les procédures et la révision du schéma de financement exigé par les banques • Favoriser d'avantage la coordination entre la banque et les autres organismes de financement	Menaces • Conjoncture économique défavorable impactant la santé financière des banques • Plus de restrictions imposées par la Banque Centrale et par conséquent plus de rigidité • Taux d'intérêt fixés par la Banque Centrale ne permettant pas de libéraliser le secteur et favoriser la compétitivité entre les banques

13.4.2.3 Microfinance

Forces	Faiblesses
• Contribue à la lutte contre l'exclusion financière • Favorise le développement harmonieux des régions et à la consolidation du tissu économique • Couverture nationale et régionale • Rapidité des procédures d'accès au financement • Flexibilité des conditions d'octroi de financement • Performance institutionnelle et sociale reconnue	• Coût de financement excessif (les IMF sont des institutions privées) • Plafond de prêt souvent assez faible • L'offre est de loin inférieure à la demande en termes de nombre potentiel d'emprunteurs • Cadre réglementaire restrictif • Connaissance insuffisante des besoins • Gamme de produits peu développée • Taux d'impayés élevés • Absence de formations appropriées (la majorité des IMF, sauf ENDA n'accompagnent pas les entrepreneurs dans leurs démarches de montage des projets (absence d'un service non financier) • Un risque financier important pour les prêteurs
Opportunités	Menaces
• Potentiel de croissance très important étant donné que le secteur est loin de la maturité • La microfinance devrait aller au-delà du microcrédit en diversifiant la gamme de produits offerts pour mieux lutter contre l'exclusion financière	• Infrastructure de marché défaillante • Population cible limitée • Seulement les associations à but non lucratif sont autorisés à y exercer • Manque de transparence sur les performances • Confusion entre aide sociale et microcrédit • Manque de gouvernance pour les associations de micro finance

Analyse critique à la lumière des différentes discussions et enseignements de cette étude sur l'écosystème entrepreneurial en Tunisie, des axes d'amélioration ont pu être identifiés afin d'améliorer les conditions d'accès des TPME au financement. Les recommandations couvrent ainsi l'amélioration de l'offre de financement d'un côté et l'augmentation de la bancabilité des TPME du côté de la demande, en améliorant ainsi la quantité et la qualité des données fournies sur la situation financière des TPME.

Cette 2^{ème} partie de l'étude a passé en revue certains indicateurs concernant l'accès au financement des TPME en Tunisie. Les données utilisées découlent de sources de trois acteurs majeurs: l'écosystème, les institutions financière et les jeunes entrepreneurs.

L'originalité de l'approche cartographique est qu'elle prenne en compte plusieurs discriminants résumant les majeures caractéristiques des TPME tunisiennes œuvrant dans le tissu économique. Le profil du financement des entreprises est ainsi cerné en fonctions d'une part des spécificités de ses dernières et d'autre part des conditions de financement.

L'analyse nous a permis de détecter plusieurs variables qui influencent la nature de la relation entre l'offre et la demande et spécifiquement l'obtention d'un financement pour les TPME en Tunisie. Ce sont les variables traditionnelles de financement associées aux risques des entreprises. Pour ces variables, les résultats confirment d'abord l'importance de l'information, de l'historique, des garanties, du taux d'endettement et du type d'entreprise. En dehors de ces variables, les résultats ont aussi fait ressortir l'importance de la rentabilité, l'insuffisance des capitaux propres, le manque de garanties, le chiffre d'affaires et du secteur d'activité, l'adaptation des produits financiers proposés aux spécificités de certaines activités et aux business plans des activités innovantes.

13.4.3 Écosystème entrepreneurial

- A. L'écosystème entrepreneurial est devenu en l'espace de quelques années très riche et diversifié. De très nombreux programmes et initiatives ont vu le jour après 2011.
- B. Depuis la révolution, la création d'entreprise est devenue un cheval de bataille économique obligeant des structures à intégrer des services pour appuyer le promoteur même si cela ne figurait pas dans ses missions initiales.
- C. Contrairement à ce qui existait avant 2011, l'initiative privée et société civile sont devenues aujourd'hui des acteurs incontournables de l'entrepreneuriat
- D. Beaucoup de nouveaux acteurs, notamment privés et issus de la société civile se sont positionnés sur les différents maillons de la chaîne de l'entrepreneuriat.
- E. Depuis 2011, de nombreux bailleurs de fonds ont orientés leurs participations vers des acteurs du privé et notamment de la société civile (ONG, Associations régionales)
- F. Il résulte de tous ces programmes et fonds disponibles sur les thématiques de l'entrepreneuriat, des concurrences à tous les niveaux :
 - a. Institutions publiques VS Institutions publiques
 - b. Institutions privées VS Institutions privées
 - c. Bailleurs de fonds VS Bailleurs de fonds
- G. Des freins administratifs et réglementaires handicapent le développement de l'entrepreneuriat

13.4.4 Programmes et initiatives

- A. Les structures d'exécution des programmes sont trop souvent cloisonnées, chacun œuvrant à développer ses propres services (pas de travail ou réflexion en commun) sans se soucier de l'existence de tels services au sein d'autres structures opérant souvent dans la même région, le même secteur.
- B. Il y a peu de partage d'informations et peu de coordination sur les programmes mis en place
- C. Depuis 2011, de nombreux programmes et initiatives ciblent les régions défavorisées de la Tunisie
- D. Il y a peu de visibilité sur les programmes et leurs réalisations. Les structures communiquent très peu sur les résultats atteints de leurs programmes
- E. Il y a très peu de suivi des programmes réalisés par les structures privées (ONG, Associations) par les organismes publics dû à la quantité importante de programmes et initiatives lancées et au manque de capacités humaines de l'administration publique (en nombre d'effectifs)
- F. De nombreux programmes régionaux ne sont pas correctement réalisés du fait de la présence d'une multitude de programmes sur des régions bien déterminées (régions défavorisées) et des capacités limitées d'absorption des acteurs locaux. Il devient alors impossible de canaliser l'ensemble de ces programmes.
- G. Il existe beaucoup de chevauchements dans les programmes mis en place.
- H. Il y a peu de capitalisation des programmes précédemment réalisés
- I. Les approches utilisées dans les programmes sont souvent différentes d'une structure à l'autre
- J. Les services offerts aux promoteurs sont redondants d'une structure à l'autre, notamment au sein des structures publiques. Ces structures offrent à peu près la même palette de service sans chercher à mieux se positionner sur la chaîne de valeur de la création d'entreprises. Il en résulte une concurrence ardue où le promoteur est souvent pris en otage (délai allongée, dossier bâclé, suivi absent, ...)

K. Les collaborations entre structures publiques et structures privées est encore très timide

L. Il n'y a pas de traçabilité des bénéficiaires des programmes. Ainsi de nombreux porteurs de projets réussissent à bénéficier de plusieurs programmes plus ou moins identiques

M. Certaines formations à la création d'entreprise dispensées au sein de certaines structures d'appui publiques à la création d'entreprise (pépinière d'entreprise de l'APII par exemple, centres d'affaires, ...) sont assurées par les cadres eux-mêmes et ce, bien qu'ils n'aient pas les qualifications adéquates.

N. Etant donné que chaque structure communique sur ses propres services englobant des services liés à la création d'entreprises et que ces services se ressemblent tous, une confusion s'installe souvent dans l'esprit du promoteur sur les tâches et attributions de chaque structure. Ainsi un promoteur ne sait pas exactement à qui s'adresser pour bénéficier d'un service déterminé, il se voit tenté de frapper à toutes les portes, obligeant les structures à se concurrencer sur des services précis au détriment du développement de nouveaux services utiles dans la chaîne de valeur de la création d'entreprises. Les services offerts aux promoteurs sont redondants d'une structure à l'autre, notamment au sein des structures publiques, ces structures offrent à peu près la même palette de service sans chercher à mieux se positionner sur la chaîne de valeur de la création d'entreprises. Il en résulte une concurrence ardue où le promoteur est souvent pris en otage (délai allongée, dossier bâclé, suivi absent, ...), en plus il y a peu de partage d'informations et peu de coordination sur les programmes mis en place qui s'orientent de plus en plus vers l'accompagnement en pré et post création avec un focus sur la gestion de l'entreprise (aspect finance, comptable, juridique, ...) et l'accès aux marchés.

Il serait judicieux d'avoir une meilleure visibilité de tous les acteurs (internationaux, nationaux, régionaux, locaux, publics et privés) présent sur la thématique de l'entrepreneuriat en désignant un organe fédérateur sur les actions menées sur l'entrepreneuriat par l'ensemble des ministères. Capable de mettre en place une plateforme nationale sur les bénéficiaires identifiées par un identifiant unique (Numéro CIN, par exemple) pour une meilleure traçabilité

13.4.5 Financement de la création d'entreprises

Malgré de gros efforts fournis par l'état pour l'accès au financement pour les jeunes porteurs d'idées de projets issus des régions défavorisées, l'accès au financement est encore insuffisant.

De nombreux programmes offrent des tickets de financement aux porteurs de projets, ce qui est très appréciable et permettent d'avoir des effets de levier sur d'autres financements, mais ces solutions préconisées le plus souvent par des programmes financés par des bailleurs de fonds étrangers risquent de n'être pas des solutions durables.(exp : Grant souk-At-tanmia)(la majorité de ce type des programmes sont limités dans le temps, et ne sont pas suivi par un ancrage institutionnel)

Les IMF (Institutions de Micro Finances) ne sont pas éligibles à la garantie de la SOTUGAR, ce qui handicape les porteurs de projets qui ont recours à ces institutions étant donné qu'ils doivent présenter des garanties et supporter des conditions d'octroi de crédits trop onéreuses

Beaucoup de financement de masse a lieu par les deux banques publiques (BFPME et BTS) avec une proportion importante de projets de mauvaise qualité (Parmi 14.000 projets en activité au moment de l'enquête réalisé conjointement par la banque mondiale et le ministère de la formation professionnelle, et pour près de 6.200 promoteurs, la difficulté la plus mentionnée est celle relative à l'insuffisance des fonds de roulement. Par ailleurs, plus de 50 % des promoteurs en activité ont évoqué la concurrence aiguë, la mauvaise conjoncture et les problèmes financiers parmi les difficultés rencontrées, tandis que les représentants des organismes de financement ont rendus ce nombre élevé des rejets des projets à la mauvaise qualité des projets et à la mauvaise élaboration des études de faisabilité des projets .(étude BM/MFPE)

La garantie réelle demandée par les banques constitue un facteur contraignant pour le porteur de projets.

Les banques commerciales se sont détournées de la création d'entreprises. Elles préfèrent financer le développement des entreprises existantes et le financement de l'extension des projets en activité

Malgré la création de structures dédiées aux projets innovants (Incubateurs privées et fonds de pré-amorçage notamment), les mécanismes de financement adaptés pour prendre en charge très tôt (dès la conception) et accompagner les porteurs de projets innovants jusqu'au développement de leurs entreprises (stade maturité) manquent cruellement (surtout pour les TPE).

Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire ne sont pas bancables (une loi a été adoptée en juillet 2020 (Loi n° 2020-30 du 30 juin 2020, relative à l'économie sociale et solidaire

13.5 RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET L'ACCES AU FINANCEMENT (Policy brief)

13.5.1 Écosystème entrepreneurial

- Modernisation de l'administration

La modernisation de l'administration publique et la consolidation de la gouvernance dans les structures publiques constituent un atout majeur pour l'amélioration du climat d'affaires et notamment l'accès au financement. L'interconnexion entre les structures d'appui, les organismes de financement et le secteur privé permettra de faciliter l'accès à tous les avantages et toutes les incitations accordées aux jeunes entrepreneurs. L'allègement des procédures administratives, la numérisation des services et la disponibilité d'un service de proximité permettra une meilleure inclusion financière des jeunes entrepreneurs

- Développement des technopôles et de clusters

La création des technopôles sectoriels et régionaux favorisant ainsi la proximité entre les chercheurs et les entrepreneurs et encourageant la création de projets à forte valeur ajoutée. En effet, le développement des technopôles sectoriels en Tunisie est un moyen de soutien à la compétitivité des entreprises et au développement régional. En outre, l'émergence témoignée de « clusters » d'entreprises peut constituer, au niveau national et régional, pour des secteurs porteurs de croissance, une réponse adaptée aux défis des entreprises et autres acteurs concernés par le développement économique et local.

- Il serait judicieux, de prévoir un organisme fédérateur sur les actions menées sur l'entrepreneuriat par l'ensemble des ministères.

- Il est nécessaire d'avoir une meilleure visibilité de tous les acteurs (internationaux, nationaux, régionaux, locaux, publics et privés) présent sur la thématique de l'entrepreneuriat

- Mettre en place une plateforme des acteurs de l'entrepreneuriat comprenant les acteurs, les programmes d'intervention, les régions concernés, les populations cibles, les objectifs à atteindre, ...

- Mettre en place une plateforme nationale sur les bénéficiaires identifiées par un identifiant unique (Numéro CIN, par exemple) pour une meilleure traçabilité.

- Étudier le moyen de réunir les structures locales en un seul espace unique :

Cet espace qui n'a pas besoin d'être, du moins à court et moyen terme, un espace géographique unique, pourrait se manifester par une plateforme web régionale, un portail de partage d'informations, des événements réguliers concertés, ... Cela permettrait une meilleure coordination, répartition et complémentarité des services entre les structures et ainsi une meilleure valorisation

- Faire une distinction entre les mécanismes d'appui aux TPE, PME et startups, leurs besoins n'est pas du tout le même que ce soit en compétences techniques, en développement ou en financement.

- Travailler autant que possible avec des associations locales bien ancrées dans leurs communautés pour un gain de temps et d'efficacité considérable

- Donner une priorité au développement régional

- Créer et institutionnaliser un réseau d'intervenants et acteurs permettant de pérenniser les différentes relations et le système (formations, formateurs, accompagnateurs, coach, évaluation, échange de bonnes pratiques...).

- Édifier une base de données régionale et nationale de compétences et ressources liés à l'entrepreneuriat

- Établir une base de données des structures d'appui à l'entrepreneuriat et autres acteurs sociaux économiques impliqués

- Encourager les programmes liés à l'éducation entrepreneuriale dans l'enseignement primaire et secondaire et les vulgariser dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle

- Concevoir les programmes type (Culture entrepreneuriale, Processus entrepreneurial, Création d'entreprises,...) qui répondent aux nouveaux besoins de la nouvelle génération des startupper (au niveau des écoles primaires, enseignement secondaire et professionnelle et à l'université, des programmes qui sont spécifiques à chaque catégorie et non pas des programmes standards)

- Mettre en place un guide régional des principaux intervenants dans l'entrepreneuriat et la création d'entreprises

- Diffuser et mettre à disposition ce guide régional pour les promoteurs
- Faire évoluer les mécanismes d'information au niveau des structures d'appui et la divulgation de l'information.
- Réaliser des enquêtes quantitatives régulières (annuelles) auprès des entreprises afin de collecter des données relatives à la demande pour renforcer le pouvoir explicatif du cadre d'analyse.
- Rassembler les structures d'appui chargées de l'accompagnement des TPME dans la présentation de demandes de financement, l'amélioration des structures de gouvernance et de gestion, et l'élaboration de documents financiers pertinents et fiables.
- Promouvoir la création des structures d'appui privées dans les régions jouissant de l'expertise technique requise.
- Mettre en œuvre des actions de communication sur les mécanismes de financement existants.
- Renforcer les compétences techniques des cadres des structures publiques en vue d'accompagner les TPME dans l'élaboration dans leurs plans d'affaires.
- Diversifier et intensifier les services d'assistance technique dans la période de développement et d'introduction de la TPME sur le marché. Ces services devraient être assurés par des experts indépendants.
- Appliquer des incitations fiscales sur les chiffres d'affaires des institutions qui financent les TPME et réalisent de fortes intégrations économiques et sociales dans les régions défavorisées

13.5.2 Programmes et initiatives

Pour une meilleure efficacité des programmes, il est nécessaire d'avoir une approche régionale systémique :

- Adopter une approche systémique et facilitatrice en s'appuyant sur l'écosystème local existant
- Structurer les synergies entre les multiples programmes d'appui à l'entrepreneuriat existants
- Œuvrer vers des programmes permettant l'amélioration de l'écosystème local
- Renforcer les compétences des acteurs locaux travaillant sur l'accompagnement et le coaching des jeunes entrepreneurs
- Prévoir des renforcements de capacités des structures locales dans une approche de développement durable.
- Adopter une approche concertée multi acteurs des prestataires de services présents sur tout le territoire tunisien (régions et localités)
- Identification des services proposés par chaque acteur, construction d'une matrice d'intervention des acteurs
- Structurer les outils, moyens et compétences en deux pôles locaux distincts :
 - Pôle accompagnement (Appui pré et post création) avec la présence d'acteurs locaux : APII, pépinières, centres d'affaires, CGDR, Cadres des structures publiques, Bureaux d'études, Experts, ...
 - Pôle financement (Renforcement des fonds propres, Crédit) avec la présence d'acteurs locaux : Fonds d'investissements régionaux, BDR (Banque des régions), BFPME, BTS, SOTUGAR, ...
- Développer un pool technique de compétences régionales (cadres des structures publiques, bureaux privés, prestataires de services, ...)
- Établir les profils-types des intervenants en fonction des différents types d'interventions attendues (Accompagnement, mentorat, coaching, ...) pour les différents niveaux et types de cibles identifiées
- Prévoir des formations actions et non simplement des cours théoriques
- Mettre en place un programme cadre par type de formation, adaptée aux différents contextes régionaux,
- S'orienter sur l'accompagnement individualisé pré et post création (composante importante de tous les programmes liés à l'entrepreneuriat)

13.5.3 Financement de la création d'entreprises

- Multiplier l'accès aux financements pour les porteurs de projets issus des régions défavorisées en adoptant des solutions de financements durables (financement participatif, système de bonification du taux d'intérêt, produit de financement du cycle de production,)
- Éviter de servir des dons qui représentent des sources de financement non durables
- Développer le financement participatif (crowdfunding)
- Prévoir la légalisation des plateformes de financement participatif (crowdfunding)
- Prévoir l'extension de la garantie de la société tunisienne de garantie SOTUGAR aux IMF
- Communiquer davantage sur les mécanismes de garantie offerts par la SOTUGAR
- Sensibiliser et informer les structures d'appui sur ces mécanismes de garantie afin qu'elles soient des relais fiables pour les porteurs de projets
- Accélérer la mise en place de la BDR (Banque des régions)
- Instaurer de nouveaux instruments financiers, faire du portage. Il y a des projets qui doivent être bancables même en cas de fonds propres limités.
- Il faudrait renforcer l'accès au financement pour les entreprises exportatrices. (plusieurs entrepreneurs trouvent des difficultés à financer des produits et des commerces destinés à l'exportation,
- Il faudrait penser à la façon d'écourter les délais de traitement des dossiers de crédit.
- Il faudrait revoir le financement d'exploitation, les crédits de gestion et les facilités de caisse.
- Il faudrait créer un fonds préamorçage, c'est une ancienne recommandation mais qui n'a pas été appliquée.
- Il faudrait accélérer et moderniser davantage le processus de financement des projets « plateforme en ligne ». (prévoir un mécanisme de soumission et de suivi des dossiers de financement à distance à travers une interface qui permettra au jeune de déposer son dossier de crédit et de suivre les différentes étapes de l'évaluation de son projet et de son financement à distance)
- Encourager la concurrence entre les banques pour permettre d'avoir des taux d'intérêt compétitifs (en créant des nouveaux produits et en accordant des avantages concurrentiels en terme de taux d'intérêt, de délais de grâce et de la période de remboursement)
- Réduire les délais de traitement de demande de financement notamment auprès des banques et accélérer les procédures de traitement et déblocage des crédits.
- Développer l'échange et le partage d'information sur l'historique de crédit des débiteurs pour accroître les possibilités de financement des TPME.
- Assouplir les conditions de tarification des services financiers pour les banques dans le cadre de financement des TPME.
- Mettre en place un programme de formation (genre certification) au profit des banquiers traitant avec les TPME afin de leur permettre de mieux comprendre leurs besoins de financement (financement structuré), de mieux évaluer leur risque (approche qualitative et quantitative), et les conseiller sur les pratiques de management, d'accès aux marchés et de développement de leurs entreprises (services non financiers).
- Alléger la forte protection des systèmes bancaires et autoriser les banques étrangères à exercer librement.
- Conduire une étude de marché détaillée pour mieux cerner les besoins de la clientèle cible, mesurer l'adéquation de l'offre et identifier les régions et segments prioritaires.
- Privilégier progressivement l'implication du secteur financier privé pour le refinancement de la microfinance.
- Assurer la transparence des performances du secteur, tant financières que sociales, en créant un observatoire de l'inclusion financière.
- Développer une capacité de formation en microfinance et garantir la protection des clients via une éducation financière.
- Développer un portail unique de communication sur les outils de financement disponibles au profit des TPME (crédit bancaire, financement public, private-equity, fond d'amorçage, subvention...) : l'architecture du portail doit permettre aux TPME, selon leurs activités, le stade de maturité de leurs projets d'investissement d'identifier les outils de financement adéquats, l'organisme responsable de financement, les conditions et procédures de bénéfice de ces financements.
- Assurer une coordination entre les bailleurs de fonds (banquiers, investisseurs en capital privés) et les institutions responsables de la gestion des fonds publics de financement des TPME dans le but de concorder les conditions d'intervention des uns et des autres pour éviter toute contradiction et éliminer les barrières d'accès au financement public et privé et harmoniser les modalités d'intervention conjointe.

- Améliorer la structure de production et de partage d'information sur les entreprises par la création de bureaux de crédits et l'amendement et le regroupement des textes réglementaires relatifs à la production, le traitement et l'analyse d'information financières et de crédit records.
- Revoir la période de grâce pour le remboursement des crédits .

